



Inventaire et analyse des données existantes en matière d'offre alimentaire en Région de Bruxelles-Capitale

Etude réalisée pour le compte de
Bruxelles- Environnement
Rapport final



Septembre 2014



Confidentiel
(Pas de communication externe sans
accord préalable de RDC Environment)



Table des matières

I.	Contexte et objectifs.....	10
I.1.	Contexte	10
I.2.	Objectifs	10
I.2.1.	Objectifs généraux	10
I.2.2.	données recherchées.....	11
II.	Synthèse des résultats.....	12
II.1.	Schémas d'approvisionnement de l'offre alimentaire à Bruxelles	12
II.2.	Photographie de l'offre alimentaire à Bruxelles.....	16
II.2.1.	choix des indicateurs	16
II.2.2.	Représentation par secteur et étape de la chaine d'approvisionnement	17
II.2.3.	Représentation par type de produit	19
II.2.4.	Offre alimentaire bio/ locale/ de saison/ équitable/ en circuits courts/ produits de la mer respectant des critères de durabilité.....	22
II.2.5.	Invendus.....	26
II.3.	Enseignements de l'étude et évaluations complémentaires à mener.....	29
III.	Méthodologie générale	32
III.1.	Schéma des données recherchées	32
III.2.	Collecte des données	32
III.3.	Sources de données utilisées	33
III.4.	Notation de la qualité de la donnée.....	37
III.5.	Segmentation par produits	37
IV.	Résultats détaillés, méthodes d'estimation et qualité des données.....	39
IV.1.	Schémas des filières d'approvisionnement	39
IV.2.	L'offre intermédiaire	40
IV.2.1.	Les importations	40
IV.2.2.	La production primaire et l'industrie alimentaire.....	47
IV.2.3.	L'offre en commerce de gros	56
IV.3.	L'offre finale et les exportations	62
IV.3.1.	L'offre en grande distribution.....	62
IV.3.2.	L'offre en petits commerces.....	68
IV.3.3.	L'offre en HORECA	72
IV.3.4.	L'offre sur les marchés.....	76

IV.3.5.	Les exportations	81
IV.4.	L'alimentation bio/ locale/ de saison/ équitable/ en circuits courts/ produits de la mer respectant des critères de durabilité	83
IV.4.1.	Champ de l'étude : périmètre de l'alimentation considérée	83
IV.4.2.	L'offre alimentaire de produits biologiques.....	85
IV.4.3.	L'offre alimentaire locale d'origine belge.....	98
IV.4.4.	L'offre en produits de saison.....	101
IV.4.5.	L'offre alimentaire commerce équitable.....	101
IV.4.6.	L'offre en produits de la mer respectant des critères de durabilités établis 108	
IV.4.7.	L'offre en circuits courts.....	109
IV.5.	Les invendus	118
IV.5.1.	Champ de l'étude : Définitions possibles	118
IV.5.2.	Données sources.....	119
IV.5.3.	Traitement des données.....	120
IV.5.4.	Résultats.....	120
IV.5.5.	Note de la qualité des données	124
V.	Transport et moyens de transport	125
V.1.1.	Objectif et champ de l'étude.....	125
V.1.2.	Sources de données	125
V.1.3.	Résultats.....	126
VI.	Tendances et freins au développement de l'offre alimentaire durable	127
VI.1.	Contexte : une demande croissante pour les produits « durables ».....	127
VI.2.	Freins au développement du marché à Bruxelles	127
VI.3.	Leviers de développement possibles	129
VI.4.	Tendances et particularités du marché bruxellois.....	129
VI.5.	Gestion des invendus.....	130
VII.	Méthodologie des évaluations complémentaires à conduire	131
VII.1.	Enseignements de l'étude et proposition d'évaluations complémentaires	131
VII.2.	Données et indicateurs proposés	131
VII.2.1.	Disponibilité et qualité des données.....	131
VII.2.2.	Éléments pour lesquels il est proposé d'estimer des données ou indicateurs	132
VII.2.3.	Méthodes d'estimation proposées.....	133
VII.2.4.	Synthèse des méthodes d'estimation proposées.....	140

VIII.	Annexes.....	142
VIII.1.	Industrie alimentaire	142
VIII.1.1.	Précisions méthodologiques.....	142
VIII.2.	Commerce de gros	146
VIII.2.1.	Catégories et segmentation retenues.....	146
VIII.3.	Grande distribution.....	147
VIII.4.	Petits commerces.....	149
VIII.5.	L'alimentation biologique.....	151
VIII.5.1.	Méthodologie de l'approche par la demande	151
VIII.6.	Le commerce équitable	153

Table des figures

Figure 1 : Structure de l'offre alimentaire à Bruxelles	11
Figure 2 : Schémas d'approvisionnement en denrées alimentaires à Bruxelles	14
Figure 3: Chiffres d'affaires par secteur d'activité de la chaîne d'approvisionnement alimentaire - Sources: estimations RDC sur base de données Statbel régionalisées 2012 (Transformation, Commerce de gros, Grande distribution, Horeca, Petits commerces et Marchés), de données BNB 2013 (Importations et Exportations) et de données d'entretien (Circuits courts)	18
Figure 4 : Nombre d'emplois (en ETP) par secteur d'activité de la chaîne d'approvisionnement alimentaire (Sources : estimations RDC sur base de données ONSS 2012 et INASTI 2012 (tous sauf Marchés) et d'une étude de l'ULB (Marchés).....	19
Figure 5: Chiffre d'affaires, importations et exportations par type de produit (Sources : estimations RDC sur base de données Statbel régionalisées 2012, de données BNB 2012, et pour la grande distribution d'une répartition issue de données Nielsen 2012 et EU-HBS, 2012)	20
Figure 6: Chiffres d'affaires de la transformation, du commerce de gros et des petits commerce par type de produit (Sources: estimations RDC sur base de données ONSS 2012 et INASTI 2012)	21
Figure 7: Chiffres d'affaires de l'alimentation biologique par circuit de distribution (Sources : estimations sur base d'entretiens avec des acteurs de l'offre, répartition par circuit issue de l'étude Bioforum)	22
Figure 8: Proportion des dépenses en bio par type de produit en Belgique (Source : répartition RDC des données issues de EU-HBS,2012)	23
Figure 9: Chiffre d'affaires des produits du commerce équitable par type de produit (Sources : estimation RDC sur base de données CTB 2013 et EU-HBS 2012, répartition sur base de données Havelaar 2013)	24
Figure 10: Chiffre d'affaires des produits du commerce équitable par circuit de distribution (Sources: estimation RDC sur base de données CTB 2013 et EU-HBS 2012, répartition sur base de données Max Havelaar 2011)	25
Figure 11: Quantités estimées d'invendus en RBC, par type de fin de vie et secteur de l'offre alimentaire. (Sources: Colruyt group, Banque alimentaire de Bruxelles-Brabant, Rapport RDC 2006)	28
Figure 12: Importations par catégorie de produit et par origine (Source : Classification RDC sur base de BNB, données 2013).....	43
Figure 13: Répartition des importations par catégorie de produit (Source : Classification RDC sur base de BNB, 2013).....	44
Figure 14: Répartition par produit des importations alimentaires de la Région Bruxelles-Capitale d'origine extra-communautaire (Source: Classification RDC sur base de BNB, 2013)	45

Figure 15 : Nombre d'exploitations et main d'œuvre pour l'agriculture en RBC en 2010 (Enquête agricole de mai – Statbel)	50
Figure 16: Nombre d'équivalents temps plein (emploi salarié) dans le secteur de la transformation alimentaire (Source: ONSS, 2012)	51
Figure 17: Nombre d'établissements dans le secteur de la transformation alimentaire (Source : ONSS, 2012).....	51
Figure 18: Emploi total dans l'industrie alimentaire (Source: traitement RDC sur base de données ONSS et INASTI, 2012)	52
Figure 19 : Surface utilisée pour l'agriculture, hors jachères et superficies toujours couvertes d'herbe en RBC en 2010 (Enquête agricole de mai – Statbel)	53
Figure 20 : Nombre d'animaux d'élevage recensés en RBC en 2010 (Enquête agricole de mai – Statbel)	53
Figure 21: Chiffre d'affaires des industries alimentaires par catégorie de produit transformé (Source: Extrapolation RDC sur base de données Statbel, ONSS)	54
Figure 22: Nombre d'établissements de commerce de gros par type de produits vendus (Source : ONSS 2012, données décentralisées).....	58
Figure 23: Nombre d'équivalents temps plein dans le commerce de gros par type de produits vendus (Source : ONSS 2012, données décentralisées) ...	59
Figure 24: Chiffre d'affaires par catégorie de produit dans le commerce de gros (Source: Extrapolation RDC sur base de données ONSS, Statbel).....	60
Figure 25: Chiffre d'affaires de l'alimentaire en grande distribution en RBC par catégorie de produit	66
Figure 26: Chiffre d'affaires des petits commerces par catégorie de commerce (Source: extrapolation RDC sur base de ONSS, Statbel, 2012)	70
Figure 27: Nombre d'établissement du secteur HORECA par type d'activité (Source: ONSS, 2012)	73
Figure 28: Emploi total et salarié dans le secteur HORECA par type d'activité (Sources: ONSS et INASTI, 2012)	74
Figure 29: Chiffre d'affaires du secteur HORECA par type d'activité (Source : Statbel, 2012 répartition RDC pour les activités traiteurs et restauration collective sur base de ONSS).....	74
Figure 30: Répartition du chiffre d'affaires alimentaire sur les marchés en RBC en fonction du type de produit vendu- Valeurs minimales (Source : Traitement RDC sur base de données Statbel 2012 et de l'étude ULB)	79
Figure 31: Répartition des exportations par catégorie de produit.....	82
Figure 32 - Nombre d'opérateurs bio certifiés en Région Bruxelles-Capitale (Source : Région RBC - Irisnet.be, 2014)	89
Figure 33: Chiffre d'affaires du bio par canal de distribution (Source : estimation RDC sur base d'entretiens, répartition selon étude BioForum 2013)	92

Figure 34: Chiffre d'affaires de l'alimentation biologique par catégorie de produits (Source: estimation RDC sur base d'entretien, répartition sur base de EU-HBS et UBI France)	93
Figure 35: Part de l'alimentation biologique par canal de distribution (calculs RDC sur base des sources suivantes : BioForum (Total), étude ULB (Marchés), entretiens grossistes (Grande distribution)).	94
Figure 36 : Part de l'alimentation biologique dans les dépenses par catégorie de produit (Source: traitement RDC à partir de EU-HBS et UBI France)	95
Figure 37 : Estimation de la proportion des types de produits originaires de Belgique ou des pays limitrophes – Source : IBGE sur base de données CODUCO	99
Figure 37: Chiffre d'affaires des produits alimentaires équitables par catégorie de produit (Source: Extrapolation RDC sur base de données Max Havelaar)	105
Figure 38: Chiffre d'affaires du commerce équitable alimentaire par canal de distribution (Source: Estimation RDC sur base de données Havelaar, CTB, BFTF).....	106
Figure 39: Chiffre d'affaires total et biologique des circuits courts en RBC par type d'acteur (Source : données d'entretien, étude Systèmes d'alimentation durable)	113
Figure 40: Quantités d'inventus données par acteur de l'offre alimentaire (Source : Extrapolation RDC sur base de données de la Banque alimentaire de Bruxelles-Brabant)	121
Figure 41: Quantités d'inventus donnés aux associations caritatives par catégories de produits (Source : Extrapolation RDC sur base de données de la Banque alimentaire de Bruxelles-Brabant).....	121
Figure 42: Gisement d'inventus alimentaires par acteur de la distribution alimentaire (Source : Etude RDC pour l'IBGE, « Etude des quantités de déchets alimentaires en région Bruxelles-Capitale », 2006)	122
Figure 43: Quantités estimées d'inventus en RBC, par type de fin de vie et secteur de l'offre alimentaire. (Sources: Colruyt group, Banque alimentaire de Bruxelles-Brabant, Rapport RDC 2006)	123
Figure 44: (a) Nombre d'établissements de grande distribution en RBC par type d'établissement (b) Répartition des établissements de grande distribution en RBC par type d'établissement.....	147
Figure 45: Nombre de postes de travail et d'ETP dans la grande distribution, par type d'établissement	149
Figure 46: Répartition des postes de travail dans la grande distribution, par type d'établissement	149
Figure 47: Répartition des ETP dans la grande distribution en RBC par type de d'établissement	149
Figure 48: Nombre d'établissements par catégorie de petit commerce (Source : ONSS données décentralisées, 2012)	150

Figure 49: Effectif par catégorie de petit commerce (Source : ONSS, données décentralisées, 2012)..... 150

I. Contexte et objectifs

I.1. Contexte

La présente étude s'inscrit dans le cadre de l'axe « Alimentation durable » de l'Alliance Emploi-Environnement (AEE).

L'Alliance Emploi-Environnement constitue un axe de l'accord de Gouvernement qui s'inscrit avec d'autres projets dans une volonté de faire de Bruxelles un modèle en matière de développement durable. Les acteurs sont associés étroitement au projet afin d'aboutir à un véritable engagement en vue de la réalisation d'objectifs préalablement concertés. L'AEE se décline en quatre axes stratégiques :

- Axe 1 - Construction durable
- Axe 2 - Eau
- Axe 3 - Ressources et Déchets
- Axe 4 - Alimentation durable

L'axe 4 « Alimentation durable » a pour objectif de

- structurer et relocaliser tous les maillons du système alimentaire de la production à la transformation, la distribution, la restauration, la formation et le traitement des déchets
- augmenter l'accessibilité à l'alimentation durable
- rendre exemplaires les cantines et organismes publics.

Afin d'évaluer degré de réalisation de ces objectifs, la Région souhaite, préalablement à la mise en œuvre des actions, disposer d'une vision claire de la situation actuelle en matière d'offre alimentaire à Bruxelles.

I.2. Objectifs

I.2.1. OBJECTIFS GÉNÉRAUX

L'objectif de l'étude est de réaliser un inventaire et une analyse des données existantes permettant de caractériser l'offre en matière d'alimentation à l'échelle de la Région de Bruxelles Capitale.

Il s'agit notamment d'identifier

- les données actuellement disponibles sous une forme publiée
- les données disponibles via des entretiens auprès des acteurs de la filière en Région de Bruxelles Capitale
- le niveau de finesse et de robustesse de ces données
- les données manquantes.

La compilation des données disponibles fournira un premier état des lieux de l'offre alimentaire et des flux en Région de Bruxelles Capitale.

De plus, compte-tenu du cadre dans lequel s'inscrit cette étude, l'étude a pour objectif d'identifier spécifiquement les données relatives à

- l'offre alimentaire dite « durable », dont le périmètre est défini plus clairement pour les besoins de l'étude
- les invendus.

A l'issue de ce diagnostic, des recommandations sont formulées en vue d'améliorer l'état des lieux et le suivi statistique de l'offre alimentaire en RBC.

I.2.2. DONNÉES RECHERCHÉES

Le schéma suivant présente les données recherchées organisées selon la structure de l'offre alimentaire à Bruxelles.

En plus des données du schéma sont recherchées les données supplémentaires suivantes relatives

- Aux produits alimentaires bio/ locaux/ de saison/ équitable/ en circuits courts/ de la mer respectant certains critères de durabilité
- Aux invendus
- Aux moyens de transport utilisés.

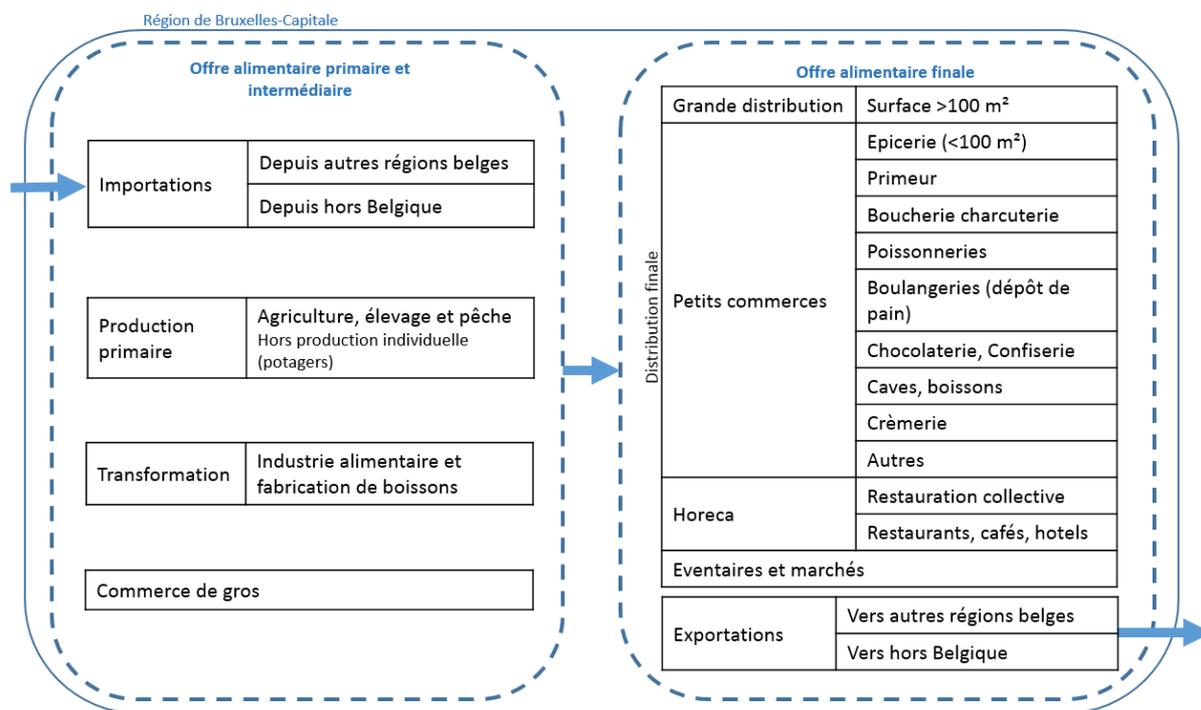


Figure 1 : Structure de l'offre alimentaire à Bruxelles

II. Synthèse des résultats

Dans ce chapitre sont synthétisés les résultats principaux de cette étude :

- Les schémas typiques d'approvisionnement de la distribution alimentaire à Bruxelles
- Les chiffres d'affaires des différents secteurs de l'alimentaire dans la région
- Les ventes de l'alimentation bio/ locale/ de saison/ équitable/ en circuits courts/ produits de la mer respectant des critères de durabilité
- Les quantités d'inventus
- Les principaux enseignements de l'étude en termes de disponibilité des données et les méthodes proposées afin
 - D'estimer les données manquantes ou de faible qualité considérées comme prioritaires
 - De suivre l'évolution de l'offre alimentaire à travers des indicateurs de suivi temporel

Le lecteur est invité à se référer corps du rapport s'il souhaite obtenir des informations concernant :

- Les sources de données disponibles par secteur
- Les méthodes utilisées pour le traitement des données
- Les contours retenus pour chaque secteur et pour l'alimentation bio/ locale/ de saison/ équitable/ en circuits courts/ produits de la mer respectant des critères de durabilité
- La justification de la qualité des données
- Les tendances et freins au développement de l'alimentation bio/ locale/ de saison/ équitable/ en circuits courts/ produits de la mer respectant des critères de durabilité.

II.1. Schémas d'approvisionnement de l'offre alimentaire à Bruxelles

Les schémas d'approvisionnements typiques de chaque canal de la distribution finale sont les suivants :

- Les enseignes de la **grande distribution** s'approvisionnent via leurs centrales d'achats, qui achètent principalement à des coopératives agricoles, à des grossistes ou auprès de centres d'importations (CEFL par exemple). Les plateformes logistiques des centrales d'achats livrant des denrées alimentaires à Bruxelles ne sont pas situées en Région de Bruxelles-Capitale (exemple : la centrale d'achat du groupe Delhaize est située à Zellik, celle de Colruyt à Halle,...).

- Les **petits commerces** s'approvisionnent principalement auprès de grossistes (spécialisés ou non), du marché matinal (Mabru) et dans la grande distribution.
- L'**horeca** hors restauration collective s'approvisionne auprès de grossistes spécialisés HORECA (ex : Restofrais), au marché matinal (Mabru), sur les marchés ou en grande surface professionnelle (ex :Makro) et dans la grande distribution.
- La **restauration collective** s'approvisionne auprès de grossistes ou de transformateurs (comme Viangros avec Sodexo)..
- L'approvisionnement sur les **marchés** dépend du type de commerçant :
 - Les producteurs vendeurs écoulent directement la production de leur exploitation (circuit court).
 - Les détaillants s'approvisionnent auprès du marché matinal (Mabru), de grossistes ou de criées.
- Les schémas logistiques en **circuits courts** concernent la distribution de paniers (souvent bio) mais aussi tous les autres acteurs de la distribution finale, qui peuvent s'approvisionner directement chez le producteur.
- Les acteurs de la **production primaire** sont peu nombreux, il s'agit par exemple des agriculteurs. Ces acteurs peuvent approvisionner des acteurs dans ou hors de Bruxelles (exportations).
- Les acteurs de la **production primaire, de la transformation, du commerce de gros et de la distribution finale** se fournissent et s'approvisionnent entre eux mais aussi à travers des échanges avec l'extérieur de Bruxelles (Importations-exportations).
- Les acteurs de la **transformation** à Bruxelles ne manipulent pas tous des produits à Bruxelles, mais peuvent aussi être dédiés à l'administration, la recherche et le commercial pour des entreprises actives à l'échelle (inter-)nationale (ex : Coca-Cola).

Les schémas suivant reprennent les principaux circuits d'approvisionnement pour ces 6 canaux de distribution alimentaire.

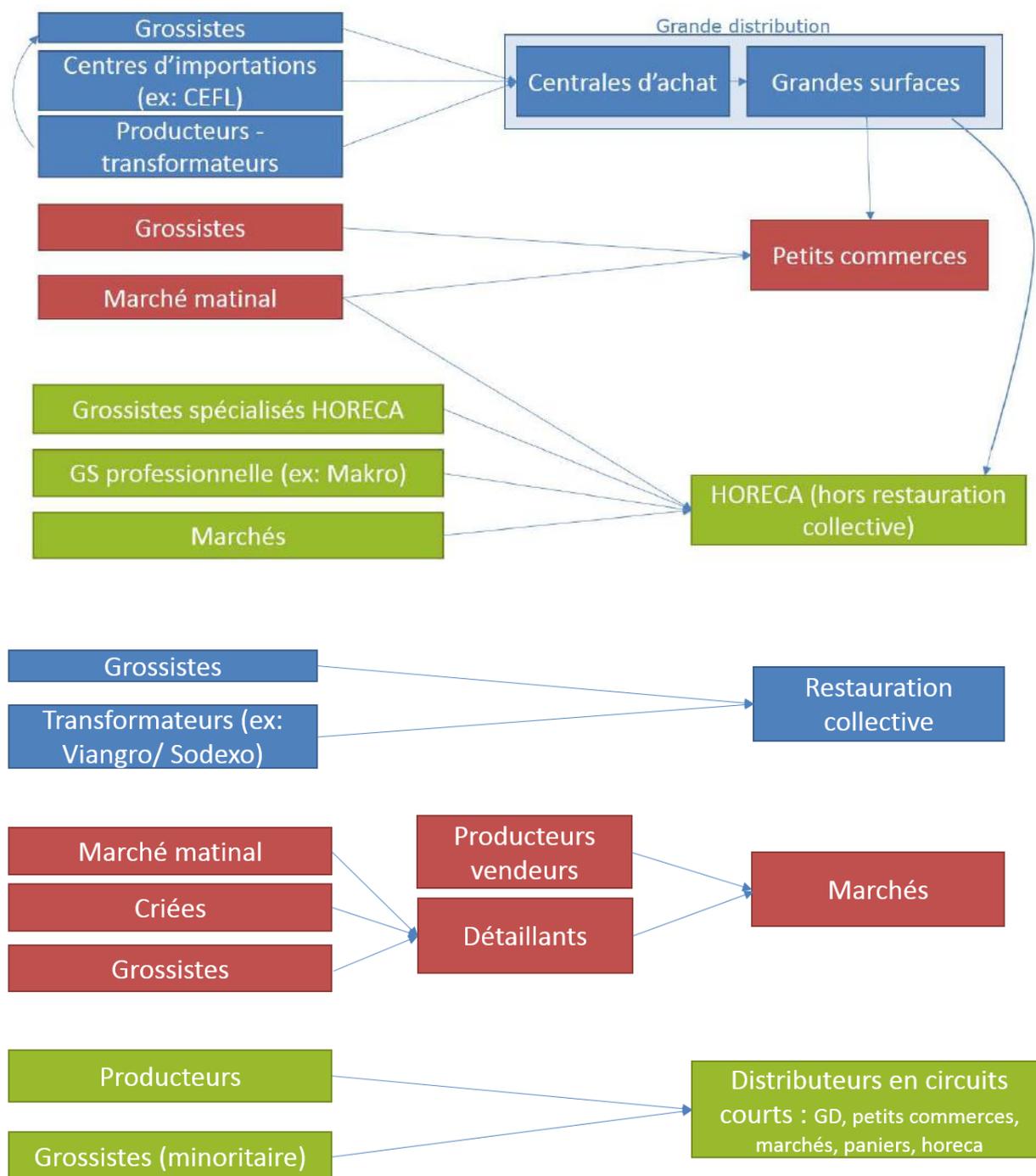


Figure 2 : Schémas d'approvisionnement en denrées alimentaires à Bruxelles

Les grossistes s'approvisionnent auprès de grossistes ou auprès des producteurs/transformateurs. Ils peuvent être spécialisés

- Par catégorie de produit. Exemple : Le CEFL est spécialisé en fruits et légumes.

- Par type de logistique. Exemple : la partie logistique de Viangro est spécialisée en logistique de l'ultra-frais demandant un délai de livraison inférieur à une journée et ne commercialise pas de produits secs.
- Par qualité différenciée. Exemple : Interbio est spécialisé en commerce de gros de produits alimentaires biologiques.
- Par canal de distribution. Exemple : Restofrais est spécialisé dans le commerce de gros à destination de l'HORECA.

II.2. Photographie de l'offre alimentaire à Bruxelles

II.2.1. CHOIX DES INDICATEURS

II.2.1.1. Le chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires d'un établissement correspond à la somme des ventes de biens et services réalisée durant une année comptable. Il est considéré ici hors TVA. Pour les entreprises qui vendent des produits, le chiffre d'affaires est donc un indicateur des quantités de produits vendus et de la valeur des produits vendus.

Cet indicateur permet de suivre dans le temps les quantités vendues à condition de pouvoir isoler l'évolution du chiffre d'affaire par unité vendue, notamment à travers l'inflation.

Attention :

- Le chiffre d'affaires d'un établissement n'est pas un bon indicateur de la valeur ajoutée par cet établissement, c'est-à-dire de la richesse créée et notamment du nombre de travailleurs impliqués. Par exemple, le chiffre d'affaire par emploi est plus élevé dans le commerce de gros que chez le producteur.
- On ne peut comparer directement des chiffres d'affaires à différentes étapes de la chaîne : par exemple, le chiffre d'affaires lié à un produit est plus élevé chez le distributeur que chez le transformateur.

II.2.1.2. L'emploi

L'emploi indique le nombre d'emplois équivalents temps plein au sein de l'établissement. C'est un indicateur¹ de la valeur ajoutée réalisée au sein de l'établissement, ce que n'est pas le chiffre d'affaires.

Par contre, l'emploi n'est pas un bon indicateur de la quantité de produits manipulés par l'établissement.

II.2.1.3. Le tonnage

Les tonnages permettent de raisonner en unités physiques, ce qui permet

- d'exclure des indicateurs les activités de support (administration, commercial, recherche)
- d'éviter l'influence de la valeur du produit sur les indicateurs.

Cependant, les statistiques disponibles à notre connaissance ne sont pas exprimées en tonnages mais plutôt

- en chiffre d'affaires (utilisé dans la comptabilité des entreprises et pour le calcul de la TVA)
- en emploi (utilisé par l'ONSS et l'INASTI).

¹ L'indicateur est partiel vu que le nombre d'emploi par unité de valeur ajoutée est variable, en particulier en fonction de l'intensité de l'utilisation de machines dans l'industrie.

Certaines données d'imports/exports sont exprimées en tonnage mais n'ont pas été repris ici par souci de cohérence.

Les tonnages pourraient être réévalués sur base de ratios « Chiffre d'affaires/tonne », et ce pour chaque étape de la chaîne. Cet exercice n'est pas réalisé car les ratios sont indisponibles pour les agrégats de produits utilisés (Segmentation de produits).

II.2.2. REPRÉSENTATION PAR SECTEUR ET ÉTAPE DE LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT

II.2.2.1. Chiffre d'affaires

Le graphe suivant présente le chiffre d'affaires de chaque secteur d'activité lié à la chaîne d'approvisionnement alimentaire à Bruxelles.

La fiabilité des valeurs est variable, les bâtonnets verts représentent les valeurs fiables, les oranges sont des valeurs indicatives qui présentent un biais limité et les bâtonnets rouges sont des données disponibles mais inutilisables car aberrantes.

Ces valeurs exprimées en chiffre d'affaires sont une indication partielle de l'ampleur des flux de produits manipulés par les acteurs car

- la valeur par tonne diffère entre étape de la chaîne.
- Le chiffre d'affaires peut être réalisé dans le cadre d'activités de support de type R&D, marketing, etc.

De plus, des doubles comptages sont possibles si, par exemple, deux grossistes échangent des produits entre eux.

Les importations et exportations ne tiennent compte que des échanges entre Bruxelles et l'étranger, mais pas entre Bruxelles et les autres régions belges. Aucune donnée disponible n'a permis d'estimer ces échanges.

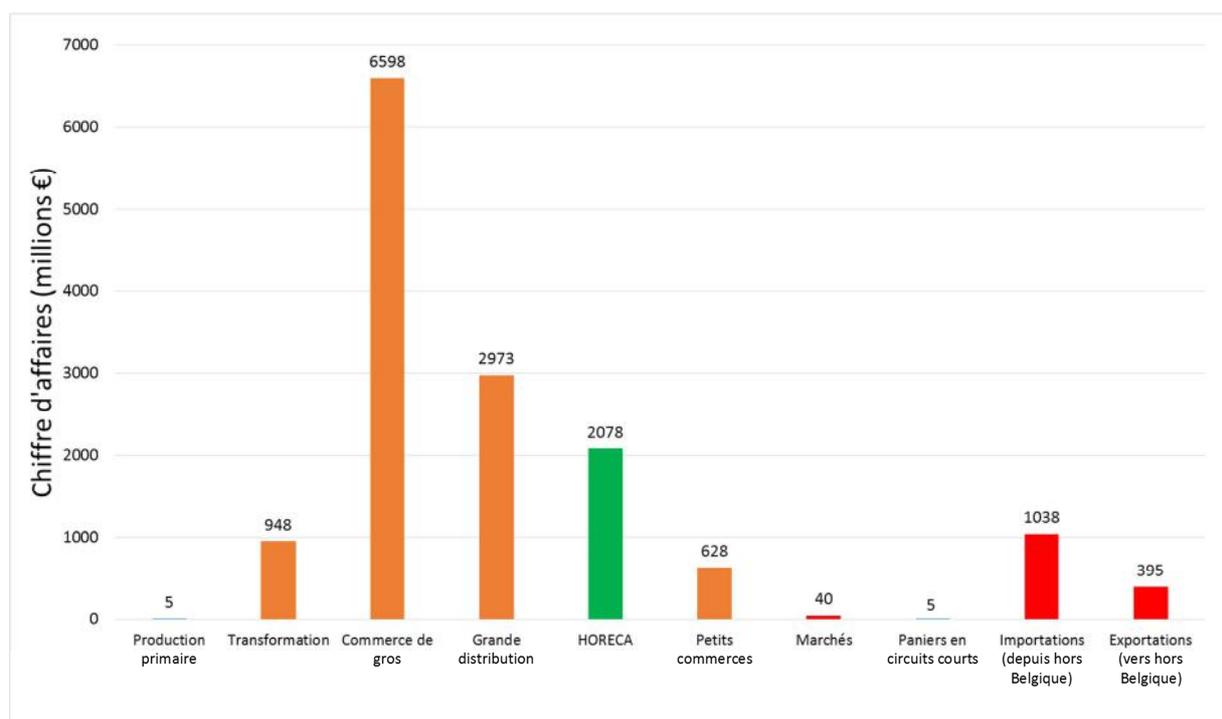


Figure 3: Chiffres d'affaires par secteur d'activité de la chaîne d'approvisionnement alimentaire - Sources: estimations RDC sur base de données Statbel régionalisées 2012 (Transformation, Commerce de gros, Grande distribution, Horeca, Petits commerces et Marchés), de données BNB 2013 (Importations et Exportations) et de données d'entretien (Circuits courts)

II.2.2.2. Emploi

Le graphe suivant présente les emplois en ETP pour les différentes activités de la chaîne d'approvisionnement à Bruxelles.

Les principales données manquantes ou de très faible qualité concernent la production primaire et les circuits courts.

Certaines entreprises sont enregistrées en commerce de gros alors qu'elles font également de la transformation et inversement.

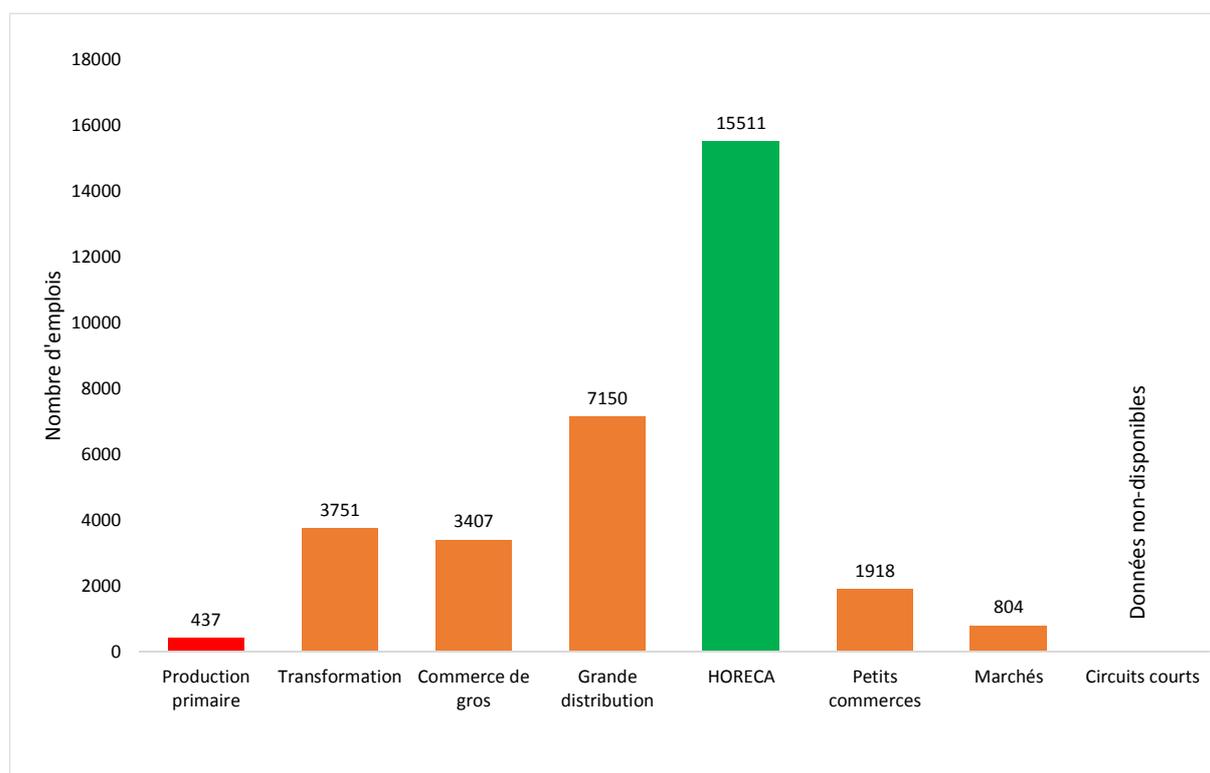


Figure 4 : Nombre d'emplois (en ETP) par secteur d'activité de la chaîne d'approvisionnement alimentaire (Sources : estimations RDC sur base de données ONSS 2012 et INASTI 2012 (tous sauf Marchés) et d'une étude de l'ULB (Marchés)).

II.2.3. REPRÉSENTATION PAR TYPE DE PRODUIT

Les graphes suivants présentent le niveau d'activité à Bruxelles en chiffre d'affaires et en emploi par catégorie de produits lorsque c'est pertinent et que les données sont disponibles.

Par souci de lisibilité, ces graphes n'indiquent pas la qualité des données, développée au chapitre IV.

Les catégories « non spécialisée » et « autres » sont peu indicatives car elles comprennent des types de produits différents en fonction des secteurs.

II.2.3.1. Chiffre d'affaires

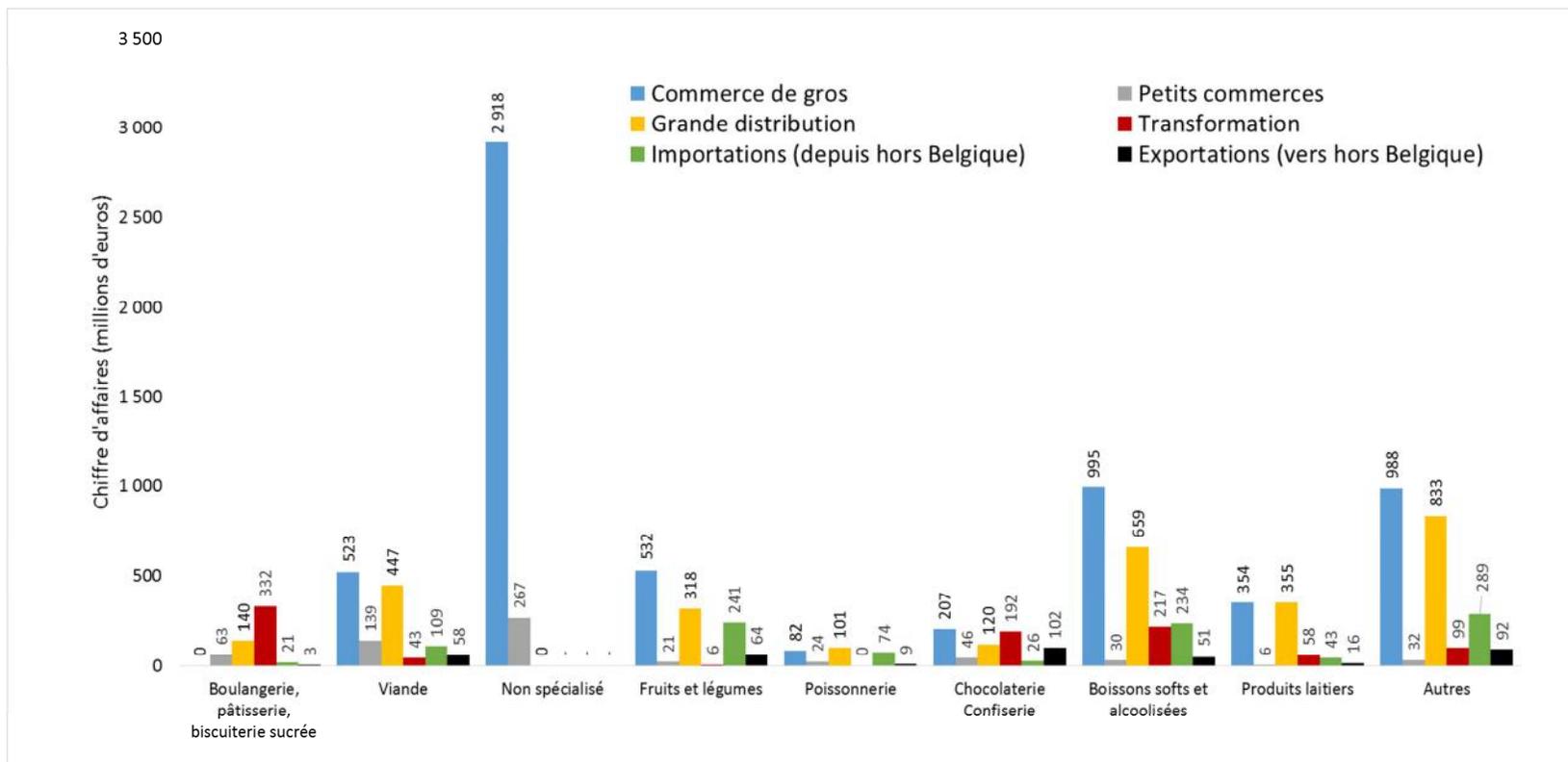


Figure 5: Chiffre d'affaires, importations et exportations par type de produit (Sources : estimations RDC sur base de données Statbel régionalisées 2012, de données BNB 2012, et pour la grande distribution d'une répartition issue de données Nielsen 2012 et EU-HBS, 2012)

II.2.3.2. Emploi

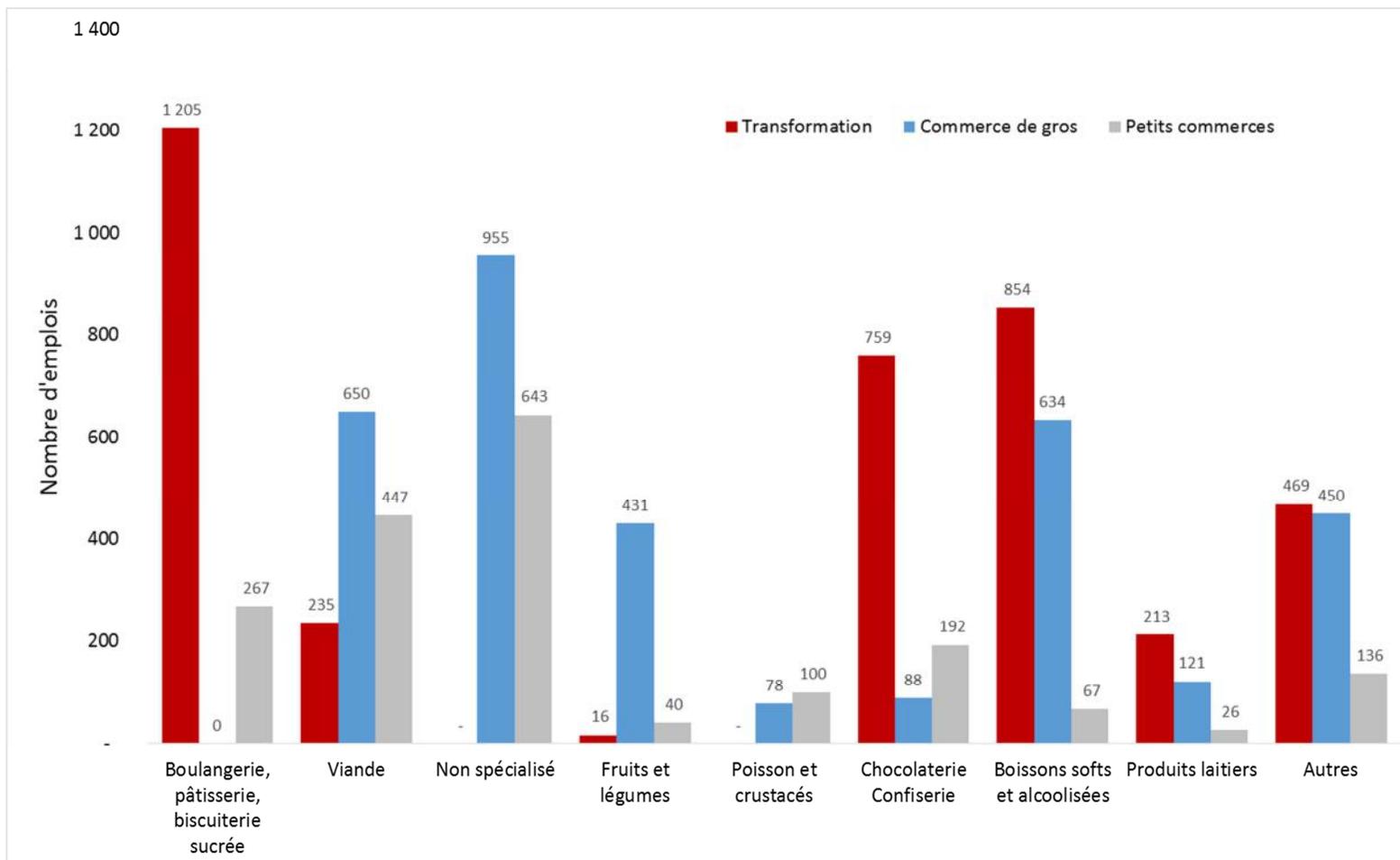


Figure 6: Chiffres d'affaires de la transformation, du commerce de gros et des petits commerce par type de produit (Sources: estimations RDC sur base de données ONSS 2012 et INASTI 2012)

II.2.4. OFFRE ALIMENTAIRE BIO/ LOCALE/ DE SAISON/ ÉQUITABLE/ EN CIRCUITS COURTS/ PRODUITS DE LA MER RESPECTANT DES CRITÈRES DE DURABILITÉ

Cette section vise à présenter les données disponibles permettant de quantifier les produits bio/ locaux/ de saison/ équitables/ en circuits courts/ de la mer respectant des critères de durabilité, distribués à Bruxelles.

Cette section reprend les principales informations quantitatives présentées à la section IV.4 de ce rapport.

II.2.4.1. Alimentation biologique

Le graphe suivant présente le chiffre d'affaires des produits biologiques par circuit de distribution.

La valeur totale est indicative et a été estimée sur base d'entretiens avec des acteurs de l'offre. D'autres valeurs ont été calculées et sont présentées dans le corps de l'étude. La part du bio dans l'ensemble de la consommation se situe entre 1% et 1.5%.

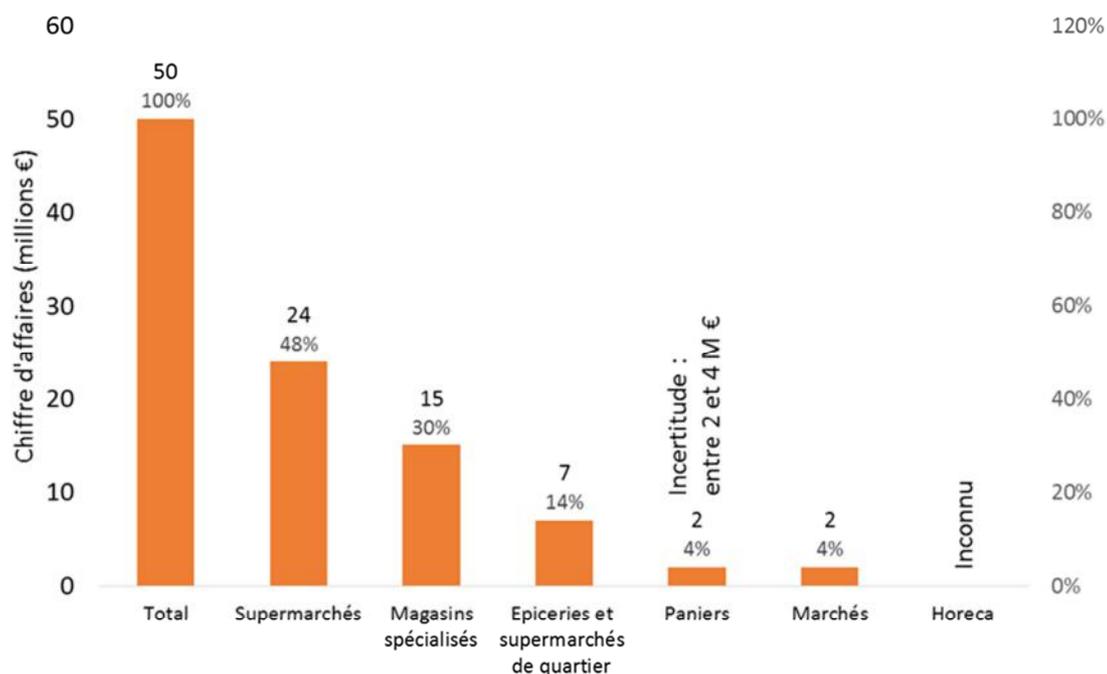


Figure 7: Chiffres d'affaires de l'alimentation biologique par circuit de distribution (Sources : estimations sur base d'entretiens avec des acteurs de l'offre, répartition par circuit issue de l'étude Bioforum)

Le graphe suivant présente la proportion des dépenses en bio par rapport aux dépenses totales pour chaque catégorie de produits pour laquelle cette donnée est disponible.

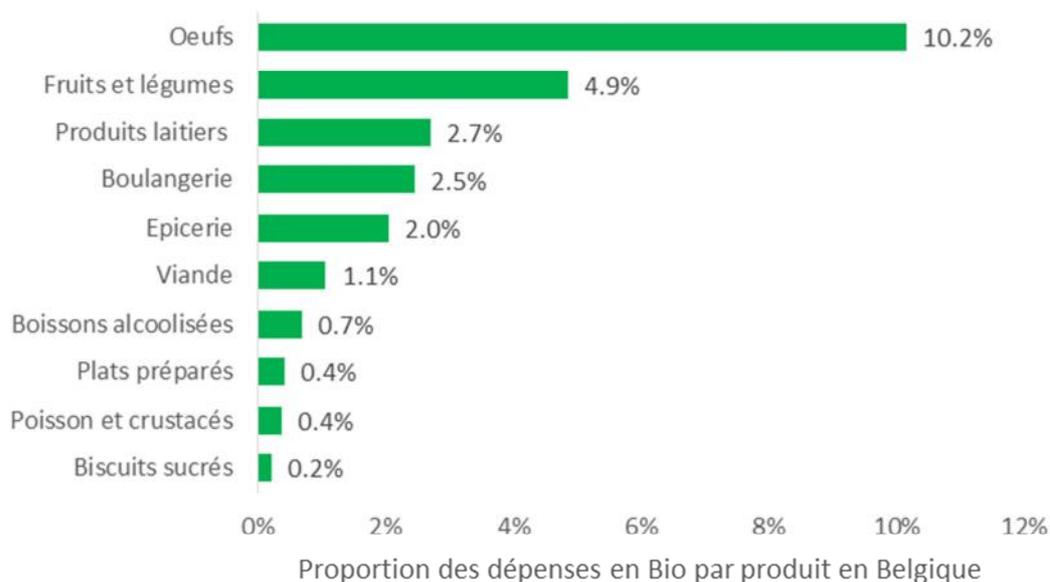


Figure 8: Proportion des dépenses en bio par type de produit en Belgique (Source : répartition RDC des données issues de EU-HBS,2012)

II.2.4.2. Produits locaux d'origine belge

L'objectif de cette partie est de déterminer la part des fruits et légumes, de la viande et des produits laitiers commercialisés en Région Bruxelles-Capitale, tous canaux de distribution confondus, qui sont issus d'une production agricole belge.

L'étude n'a pas permis d'évaluer la proportion de ces produits qui sont issus d'une production agricole belge mais a permis d'identifier certaines valeurs clés, reprises dans le tableau suivant.

Aliment		% provenant de Belgique
Fruits et légumes distribués à Bruxelles, en chiffre d'affaires		70 à 75%
Viande originaire de Belgique	Bœuf, porc, volaille	95%
	Veau	50%
	Agneau	0%

Source : Estimation RDC sur base d'entretiens avec Viangro, les Abattoirs d'Anderlecht et Colruyt. Une approche plus générale consistant à évaluer la part de la valeur ajoutée réalisée en Belgique est suivie à la section IV.2.1.

Vu la faible disponibilité de données, un indicateur de suivi de l'évolution du recours aux produits locaux est proposé à la section II.3.

II.2.4.3. Alimentation de saison

Les produits de saison considérés ici sont ceux qui

- sont produits en Belgique hors serre chauffée et

- qui sont consommés pendant la saison de production (pas de congélation ni d'autre méthode de conservation énergivore).

L'enjeu des produits de saison se concentre essentiellement sur une partie des fruits et légumes.

L'étude n'a pas permis d'identifier de données disponibles permettant de quantifier le recours aux produits de saison.

Afin de pallier ce manque de données, des indicateurs de suivi du recours aux produits de saison sont proposés à la section VII.2.3.5.

II.2.4.4. Alimentation issue du commerce équitable

Le graphe suivant présente le chiffre d'affaires des produits du commerce équitable par type de produits pour les catégories de produits pour lesquelles la donnée est disponible.

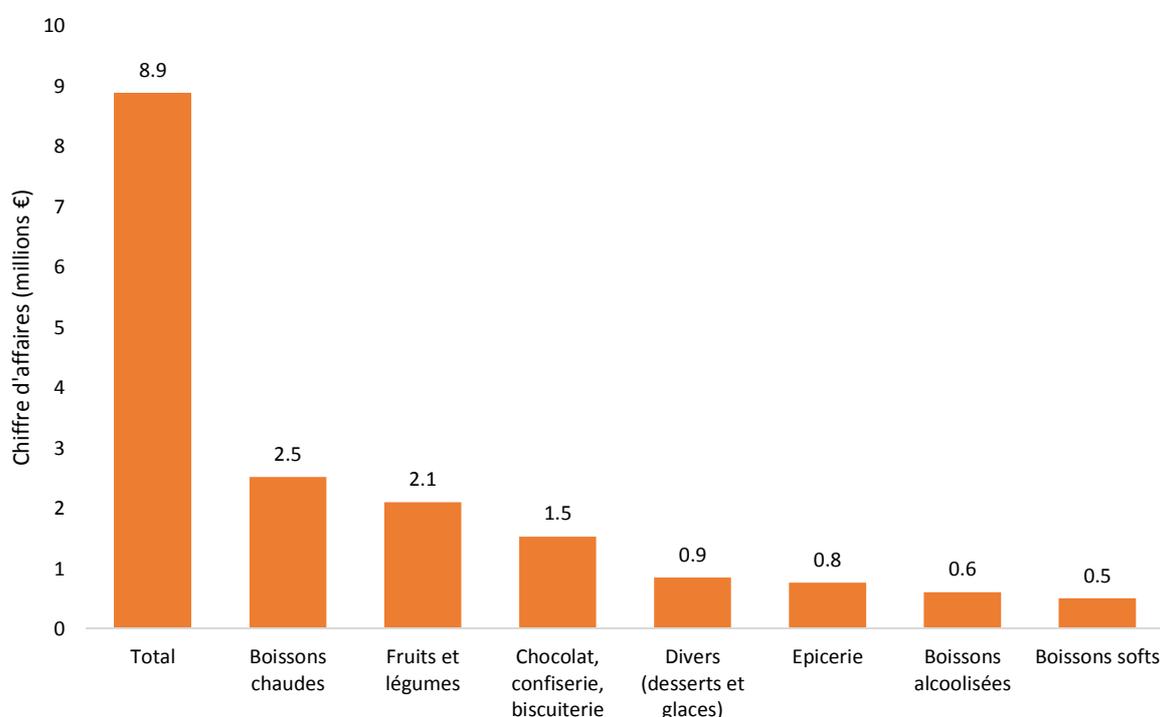


Figure 9: Chiffre d'affaires des produits du commerce équitable par type de produit (Sources : estimation RDC sur base de données CTB 2013 et EU-HBS 2012, répartition sur base de données Havelaar 2013)

Le graphe suivant présente le chiffre d'affaires des produits du commerce équitable par circuit de distribution.

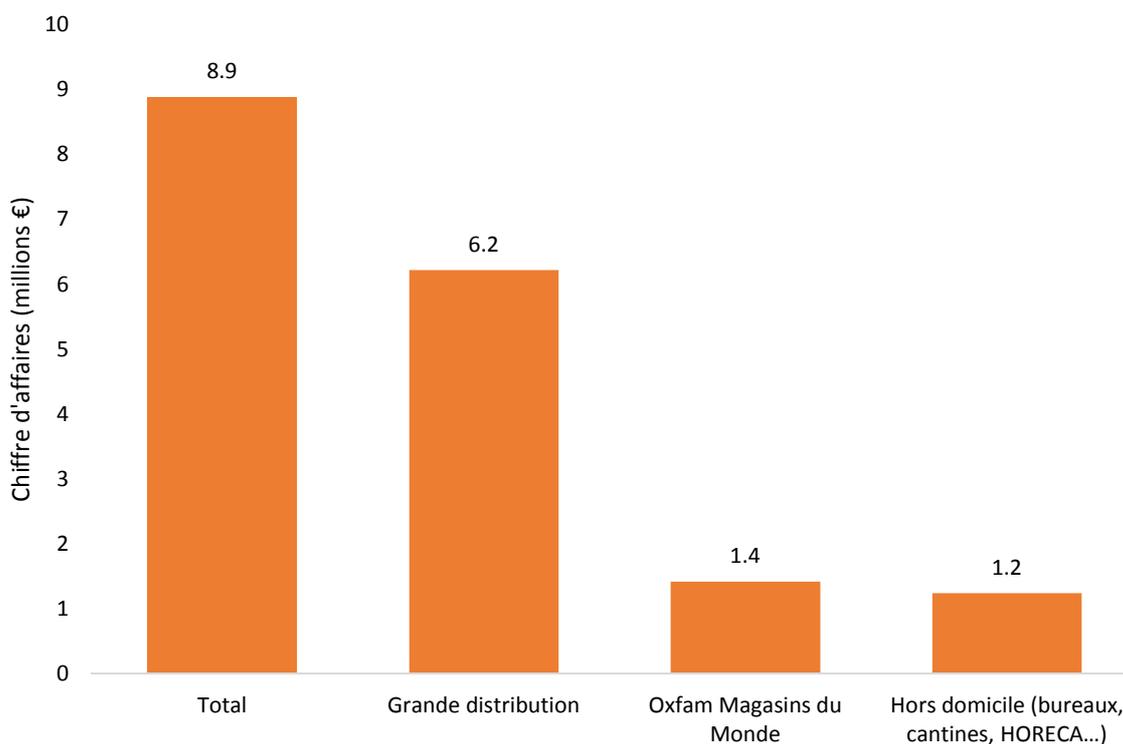


Figure 10: Chiffre d'affaires des produits du commerce équitable par circuit de distribution (Sources: estimation RDC sur base de données CTB 2013 et EU-HBS 2012, répartition sur base de données Max Havelaar 2011)

II.2.4.5. Produits distribués en circuits courts

La définition des circuits courts utilisée par le portail de l'agriculture wallonne est la suivante : *Le circuit court est un mode de commercialisation de produits agricoles et horticoles, qu'ils soient bruts ou transformés, dans lequel au maximum un intermédiaire intervient entre le producteur et le consommateur.*

Cette étude distingue les produits

- Distribués en paniers : GASAP, paniers multi-produits, etc.

Une estimation du chiffre d'affaires lié à la distribution de paniers à Bruxelles a été réalisée. Le chiffre d'affaires total estimé à **5 millions d'euros²**.

- Distribués hors paniers : Il s'agit des produits agricoles distribués par tous les acteurs de la distribution et qui respecte la définition des circuits courts.

En l'absence de données disponibles permettant d'évaluer la proportion de produits en circuits courts parmi tous les produits agricoles distribués, des chiffres clés ont été collectés :

- 750 références produits seraient livrées directement par les producteurs dans les magasins Delhaize ce qui concerne 150 producteurs³. Les

² Source : Estimation RDC sur base d'entretiens avec des distributeurs de paniers, les GASAP et Coduco.

supermarchés Carrefour ont un projet de développement de rayons dédiés aux producteurs locaux, ce qui représenterait 5000 producteurs⁴.

- On estime qu'environ 7 % des fruits et légumes vendus à Mabru le sont directement par le producteur, ce qui représenterait près de 30 millions d'EUR de chiffre d'affaires (estimation RDC sur base de données Mabru 2009-2010). Mabru fournissant en grande partie l'Horeca, les marchés et les épicerie, on peut parler de produits distribués en circuits courts.

II.2.4.6. Produits de la mer respectant des critères de durabilité

L'étude n'a pas permis d'évaluer la proportion de produits de la mer respectant des critères de durabilité déterminés par un label au sein de l'offre totale de produits de la mer, mais a permis d'identifier des valeurs clés, présentées dans le tableau suivant.

Label	Importance relative par rapport au total de la catégorie, pour la Belgique	
MSC, pour les produits de la mer issus d'une pêcherie durable	Poisson frais	<5%
	Poisson surgelé	~20%
	Poisson à température (surtout séché)	<5%
ASC, pour les produits d'élevage	Seulement pour le Pangasius, les scampi et le saumon d'Atlantique	<1% de ces produits
Global GAP, pour les produits d'élevage. Il s'agit d'un label B to B invisible pour le consommateur final	Saumon d'élevage	80%
	Autres	Pas d'information

Vu la faible disponibilité de données, des méthodes permettant d'évaluer la part des produits de la mer respectant des critères de durabilité et d'en suivre l'évolution dans le temps sont proposées à la section II.3.

II.2.5. INVENDUS

Le graphe suivant présente les estimations de tonnages d'invendus par circuit de distribution et par type d'issue :

- Quantités données
- Quantités traités comme déchets
- Quantités valorisées en tant que déchet en interne (Ex : Méthanisation).

³ Communiqué de presse de Delhaize du 24/04/2014

⁴ Source : http://corporate.carrefour.eu/Press_Detail.cfm?pID=220&lang=FR

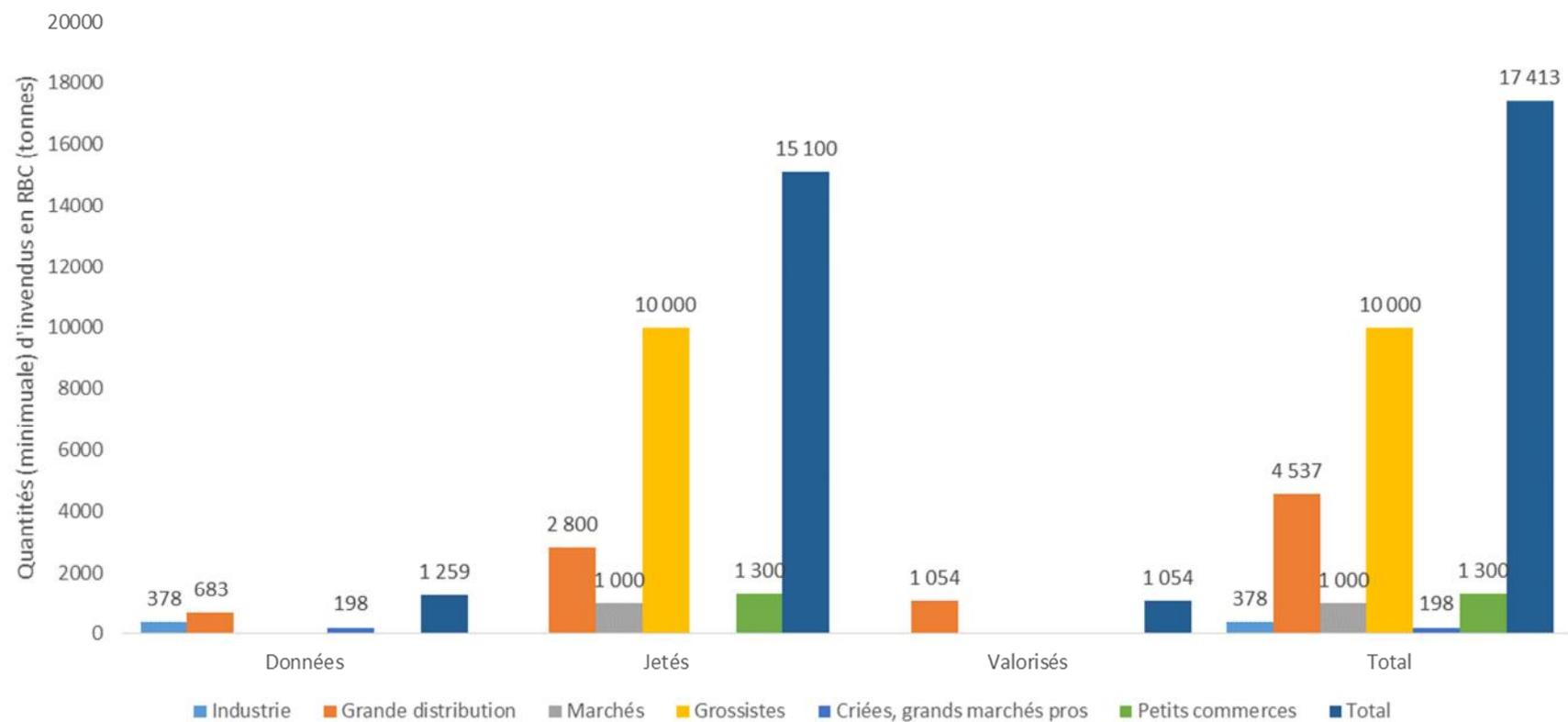


Figure 11: Quantités estimées d'inendus en RBC, par type de fin de vie et secteur de l'offre alimentaire. (Sources: Colruyt group, Banque alimentaire de Bruxelles-Brabant, Rapport RDC 2006)

II.3. Enseignements de l'étude et évaluations complémentaires à mener

Les travaux entamés par la présente étude visent principalement deux objectifs :

- Réaliser une photographie de l'offre alimentaire à Bruxelles, en particulier des grandeurs en termes de quantités offertes, de flux, d'activité (emploi)
- Pouvoir suivre l'évolution dans le temps du développement de l'offre alimentaire bio/ locale/ de saison/ équitables/ produits de la mer durables/ en circuits courts, notamment en vue d'évaluer les politiques définies dans le cadre de l'Alliance Emploi-Environnement.

Le suivi de l'évolution peut être réalisé sur base d'une photographie de l'offre répétée dans le temps.

La présente étude a permis de

- rassembler les données disponibles en vue de réaliser une photographie de l'offre alimentaire et d'identifier les données manquantes.
- constater que la photographie de l'offre alimentaire pour la partie bio/ locale/etc. réalisée sur base des données disponibles est imprécise. En effet, une grande partie des données émane d'entretiens et les données n'offrent pas une vision complète pour l'alimentation de saison, locale et en circuits courts.

Les évaluations complémentaires suivantes sont donc proposées, permettant d'atteindre les objectifs :

- L'estimation des valeurs manquantes prioritaires en vue de compléter la photographie de l'offre alimentaire à Bruxelles. Les valeurs prioritaires ont été définies en collaboration avec le groupe de travail associé à l'étude.
- Dans le cas où l'estimation des valeurs manquantes en vue de compléter la photographie apparaît difficile ou relativement coûteuse, un ou plusieurs indicateurs sont proposés. Ces indicateurs permettant de suivre l'évolution dans le temps de l'offre bio/ locale/etc. sans pour autant donner une vision complète en valeurs absolues.

Les valeurs et indicateurs proposés sont synthétisés dans le tableau suivant. Une discussion de chacune des propositions est disponible à la section VII.2.3.

Valeurs recherchées	Estimation des quantités totales	Indicateur
Import/export entre RBC et l'extérieur	Enquête auprès des distributeurs, producteurs et transformateurs	Taux d'importation au niveau national
Production primaire à Bruxelles	Enquête auprès des producteurs	Nombre d'emplois ONSS et INASTI
Chiffre d'affaires sur les marchés	Enquête auprès d'un échantillon d'échoppes + actualisation du recensement ULB	<ul style="list-style-type: none"> Chiffre d'affaires Statbel (dont la valeur absolue est jugée non-fiable) Nombre d'ambulants enregistrés au SPF Economie Recettes communales liées à la mise à disposition de l'espace
Produits de la mer durables	Enquête auprès des organismes de labels après une avoir défini clairement le périmètre	Recensement des références labellisées dans un échantillon de grandes surfaces
Produits de saison	Evaluation basée sur l'indicateur	<ul style="list-style-type: none"> Quantités consommées en saison et hors saison pour 10 fruits et légumes typiques Taux d'importation des fruits et légumes au niveau national
Produits locaux	Approche par enquête non recommandée	Taux d'importation au niveau national
Circuits courts : Paniers	Enquête auprès des acteurs de la distribution de paniers	Pas d'indicateur proposé car l'enquête est relativement facile à mettre en œuvre
Circuits courts : Hors paniers	Approche par indicateur compte tenu de la faible efficacité attendue d'une enquête à grande échelle	<p><u>Grande distribution</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Nombre de fournisseurs / nombre de références produits agricoles en grande distribution Part de marché des 3 plus grands fournisseurs du rayon fruits et légumes et produits laitiers. <p><u>Marchés</u></p>

		<ul style="list-style-type: none">• % des échoppes de producteurs vendeurs
Activité de la filière bio à Bruxelles	Adaptation du mode de collecte des données par les organismes certificateurs en vue d'éviter les doubles comptages	Utilisation des chiffres d'affaires disponibles actuellement comme indicateur de suivi temporel

III. Méthodologie générale

III.1. Schéma des données recherchées

III.2. Collecte des données

La méthodologie de collecte de données est la suivante :

- Première étape : Les données statistiques officielles du secteur sont collectées (chiffre d'affaires et emploi pour les activités concernées). Ces données présentent l'avantage d'être officielles et actualisées tous les ans.

Toutefois, des biais existent à l'échelle régionale :

- Les indépendants sont déclarés à leur domicile et pas sur leur lieu d'activité professionnelle effective (qui peuvent être situés dans des régions différentes).

Des biais peuvent exister également au niveau de la segmentation des données :

- Les établissements sont déclarés intégralement sous le code NACE-BEL de leur activité principale, alors qu'ils peuvent exercer d'autres activités par ailleurs. Exemple : L'entreprise Viangro emploie une majorité de ses salariés sur l'activité transformation mais est déclarée sous un code NACE d'une activité de commerce.
 - Les activités fonctionnelles (R&D, administratif, marketing) d'entreprises agro-alimentaires peuvent être déclarées sous le code de l'activité de production alimentaire de l'entreprise. Exemple : L'entreprise Coca-Cola emploie 758 ETP salariés dans la région alors qu'elle n'y produit pas de boissons.
- Deuxième étape : Des études sectorielles sont analysées afin d'obtenir des chiffres plus précis sur certains flux et de segmenter les flux par canal de distribution, catégorie de produit, critère de durabilité... Ces études sont généralement non récurrentes, ce qui limite la possibilité de mise à jour si la méthodologie n'est pas explicite.
 - Troisième étape : Des entretiens téléphoniques ou de visu avec des acteurs de la production, transformation, et distribution sont réalisés. Les données obtenues sont utilisées pour extrapoler certains flux. Lors de ces entretiens, nous avons également collecté des données qualitatives sur les freins et tendances en matière d'alimentation présentant des critères de durabilité.

III.3. Sources de données utilisées

Nom de la source	Donnée	Segmentation	Périmètre géographique	Année
Etape 1 : Données statistiques officielles				
ONSS	Nombre de postes de travail, d'ETP Nombre d'établissements Taille des établissements (en postes de travail)	Segmentation selon les codes d'activité NACE-BEL 2008 (5 chiffres)	Données Bruxelles-Capitale décentralisées : les données d'emploi sont établies au niveau des unités locales d'établissements de travailleurs)	Déclarations à la fin du deuxième et du quatrième trimestre 2012 L'utilisation de deux déclarations permettra de mieux rendre compte de la variation saisonnière de l'emploi.
INASTI	Nombre d'affiliés au statut social des indépendants (indépendants et aidants) Nombre de sociétés affiliées	Nomenclature et code des professions INASTI	Affiliés domiciliés à Bruxelles-Capitale	2012
Statbel	Chiffre d'affaires	Activités économiques NACE 2008 (2-3 chiffres : niveau de détail intermédiaire)	Bruxelles-Capitale, données régionalisées et non agglomérées au niveau des sièges sociaux	2012
Statbel – Enquête agricole de mai	Production agricole	Par exploitation et par produits	Région Bruxelles-Capitale	2010

Banque Nationale de Belgique (Source : Institut des Comptes Nationaux)	Importations et exportations en valeur, en kg, en unités	Division et chapitre du système harmonisé	Importations hors Belgique en provenance d'Europe ou du reste du monde Exportations hors Belgique	2013
EU-HBS Household Budget Survey	Budget alimentaire des ménages par personne	Par produit :EU-HBS, regroupé en catégories Nielsen par RDC Bio/non bio (différenciation sur certains produits seulement)	Belgique	2012
Eurostat	Population (Belgique et Région Bruxelles-Capitale)	Sans objet	Région Bruxelles-Capitale Belgique	2013
Bureau du Plan : Tables Input/Output	Nombre d'emplois par unité de production agricole	Par secteur	Belgique	2005
SPF Economie	Nombre d'ambulants	Alimentaire et non alimentaire compris	Belgique	2014
Etape 2 : Etudes sectorielles				
Nielsen	Répartition du chiffre d'affaires par catégorie de produit en alimentation générale	Nielsen	Agglomération bruxelloise (plus grande que la région)	2012
Bio bestedingen 2012, VLAM (Source : GfK Panelservices Benelux)	Répartition du chiffre d'affaires par canal de distribution	Catégories GfK	Belgique	2012
	Répartition du chiffre d'affaires par catégorie de produit (incomplet)	Sélection VLAM de catégories issues de l'étude GfK	Belgique	2012
EU-HBS	Dépenses bio par personne	EU-HBS	Belgique	2012

UBI France Bruxelles Présentation du marché belge des vins, Jean-Charles HIRONDEL	Chiffre d'affaires du vin biologique	Sans objet	Belgique	2010
	Consommation de vin à Bruxelles		Bruxelles	
Etude ULB Wayens, B. et Delvaux, E. (2013), <i>Les marchés bruxellois: importance, évolution et spécificités</i> , ULB et Facultés Saint Louis.	Nombre d'échoppes sur les marchés Répartition des échoppes par type de produit commercialisé Part des échoppes commercialisant du bio	Segmentation par produit propre à l'étude	Bruxelles	2013, sur base d'un relevé 2012
Communiqué de presse Max Havelaar	Répartition des ventes de produits équitables par circuit de distribution	Répartition propre à l'étude	Belgique	2011
Etude Bioforum	Données de consommation alimentaire Bio	Répartition propre à l'étude	Belgique	2012
Communiqués de presse Delhaize et Carrefour	Données sur les produits locaux et distribués en circuits courts	Répartition propre à l'étude	Belgique	2012 et 2014

Etape 3 : Entretien avec les acteurs

	Production	Transformation	Distribution intermédiaire	Distribution finale	Autres	Commerce équitable	Alimentation biologique
--	------------	----------------	----------------------------	---------------------	--------	--------------------	-------------------------

Réalisé	Marco Volpe	Viangro FEVIA Abattoirs d'Anderlecht	Océans Marrée Restofrais Mabru Centre Européen des Fruits et Légumes Port de Bruxelles Marine Harvest Pieters	ETS Charve La ferme Nos Pilifs Reason2.be Topino E-Farmz La ruche qui dit oui Les paniers verts L'heureux Nouveau Le Marché des Tanneurs Colruyt Sodexo Lidl Comeos GASAP	Banque alimentaire de Bruxelles- Brabant SPF Economie Statbel Nielsen Coduco Port de Bruxelles GFK MSC Apaq-W	CTB- Trade for development BFTF (Fédération belge du commerce équitable Ethiquable Oxfam Max Havelaar	Biofresh Vajra Interbio GPFL Nature et progrès Certicys
Pas de participation ou pas de données	-	-	Biosano Lima DELI XL Makro	Grande distribution Delhaize Carrefour Restauration collective Aramark Compass	-	-	-

III.4. Notation de la qualité de la donnée

Une note globale de qualité de la donnée est attribuée à l'appréciation de RDC. Un niveau de 3 notes est choisi :

- **Note 0 : Donnée inutilisable.** Des biais importants sont présents, dus par exemple à une régionalisation de mauvaise qualité ou à une segmentation inadaptée. Cette donnée doit être produite par un autre moyen.
- **Note + : Donnée fiable à améliorer.** La donnée peut être utilisée, mais elle est imprécise. L'amélioration de cette donnée peut passer par la confrontation avec d'autres sources ou son actualisation. Des pistes d'amélioration seront présentées au cas par cas.
- **Note ++ : Donnée de qualité.** La donnée est très fiable. Un regard critique pourra être porté sur les biais présents mais ils seront considérés inévitables.

Pour attribuer ces notes, les critères suivants sont pris en compte :

- Fiabilité de la source d'information
- Caractère récent de la donnée
- Qualité de la régionalisation
- Qualité de la segmentation

Des explications sont données au cas par cas afin de permettre au lecteur de comprendre les notes attribuées.

III.5. Segmentation par produits

La segmentation par produits retenue dans le cadre de l'étude a été définie en accord avec le groupe de travail sur base

- Des ressemblances des produits en termes de spécificités logistiques et de consommation
- Des données disponibles.

Les catégories de produits retenues sont

- D'une part celles définies par Nielsen (Source : Nielsen Grocery Universe 2013):
 - Epicerie : sucre, pâtes, riz, conserves, confiture, nourriture pour bébé, céréales...
 - Produits frais : soupes, plats préparés, charcuterie, salades... (libre-service)
 - Boissons chaudes : thé, café, cacao en poudre
 - Boissons softs : boissons non alcoolisées, jus, sodas, eaux
 - Boissons alcoolisées : vins, spiritueux, liqueurs, bières

- Produits laitiers : lait, fromage, beurre...
- Biscuits sucrés : biscuits, pâtisserie
- Confiserie : bonbons, chocolat
- Biscuits salés : biscuits apéritifs, chips
- Surgelés : viande, poisson, fruits et légumes surgelés, glaces et sorbets
- A ces catégories de produits sont ajoutées les catégories de produits frais manquantes à savoir :
 - Fruits et légumes
 - Œufs
 - Poissons et crustacés
 - Viande.

La segmentation par produits sera respectée autant que possible dans le cadre de l'étude, compte tenu des données disponibles.

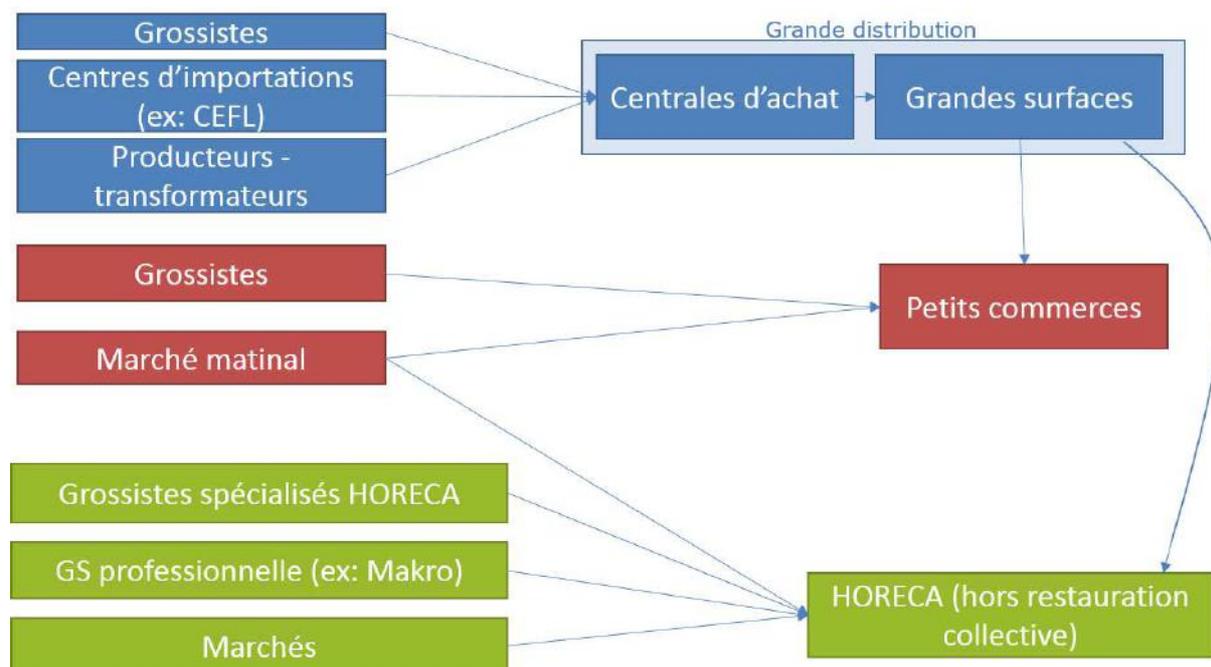
IV. Résultats détaillés, méthodes d'estimation et qualité des données

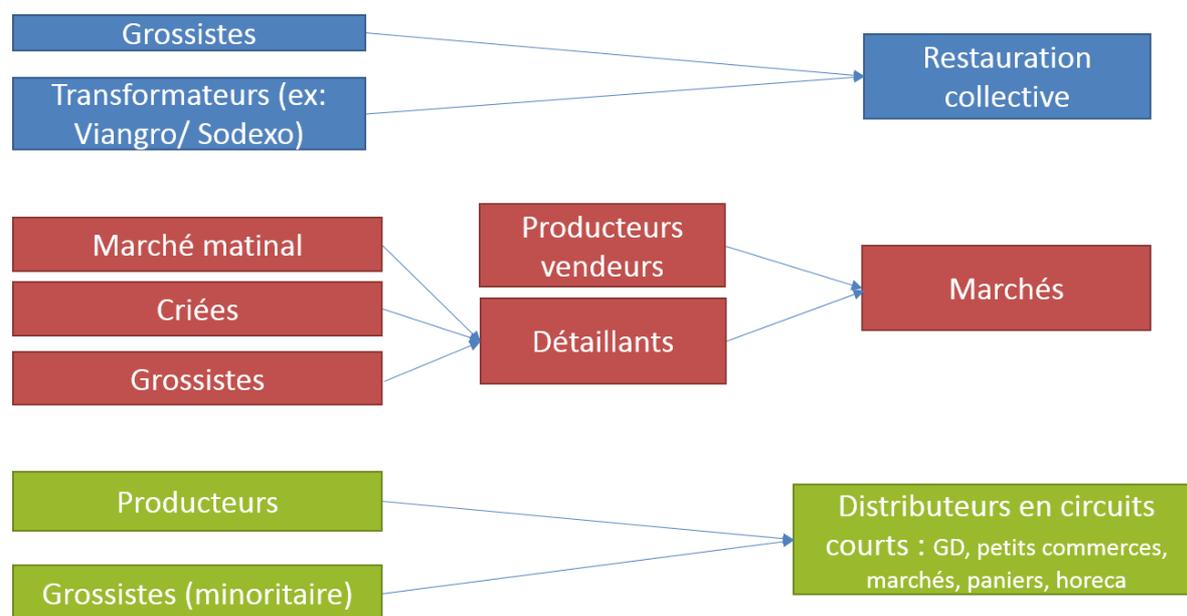
Ce chapitre détaille les résultats quantitatifs pour :

- L'offre intermédiaire
- L'offre finale qui réunit les activités fournissant directement des produits alimentaires au consommateur final
- L'offre alimentaire dite « durable », dont le périmètre est défini plus clairement à la section IV.4.
- Les invendus

Pour chaque partie, le champ de l'étude, les sources de données disponibles et les méthodes d'estimation des résultats sont présentés. Par ailleurs, la qualité de chaque résultat est évaluée et expliquée.

IV.1. Schémas des filières d'approvisionnement





IV.2. L'offre intermédiaire

Les données relatives à l'offre intermédiaire concernent

- Les importations depuis l'extérieur de Bruxelles, pouvant être réalisées par tous les acteurs de l'offre alimentaire
- Les acteurs de la production primaire (agriculture, pêche, chasse)
- Les activités de transformation : les industries alimentaires et de fabrication de boisson
- Le commerce de gros.

IV.2.1. LES IMPORTATIONS

IV.2.1.1. Champ de l'étude

- Importations provenant de l'extérieur de la Belgique
- Importations provenant de Flandre et de Wallonie

IV.2.1.2. Données sources

Les seules données disponibles à notre connaissance concernent les importations provenant de l'extérieur de la Belgique.

Les importations en provenance des autres régions Belges n'ont pas pu être estimées.

Type de données	Source de données	Remarques
Volumes importés par la Région Bruxelles-Capitale (selon le concept national)		
Volumes importés en €	Banque Nationale de Belgique, 2013	Ces données sont disponibles.
Volumes importés en unités physiques		La déclaration au poids n'est pas obligatoire s'il y a déclaration en unités.

		La déclaration en L concerne certains produits, qui sont parfois également déclarés en kg.
Type de produits importés		
Volumes importés par produit (€, kg, unité)	Banque Nationale de Belgique, 2013	Classification du système harmonisé (précision code à 4 chiffres)
Origine du produit		
Volumes importés par origine du produit	Banque Nationale de Belgique, 2013	Deux classes : - intra-communautaire pour les produits provenant de l'Union Européenne - extra-communautaire pour les produits provenant du reste du monde.

IV.2.1.3. Traitement des données

- **Sélection des données pertinentes** : Les catégories de produits retenues sont uniquement celles qui correspondent à un usage alimentaire. Les catégories spécifiques à l'alimentation animale sont écartées. Certains produits ayant potentiellement un usage mixte (céréales) sont conservés.
- **Classification des produits** : Les produits sont classés en grandes catégories
 - Boissons alcoolisées
 - Boissons chaudes : thé, café, maté, cacao en poudre)
 - Boissons softs (y compris jus de fruits)
 - Boulangerie, pâtisserie, biscuits sucrés
 - Fruits et légumes (frais, en conserve ou non spécifié)
 - Poisson et produits de la mer : poisson, crustacés, mollusques et invertébrés aquatiques
 - Produits laitiers : graisses laitières, fromage, lait...
 - Surgelés : fruits, légumes, viande et poisson spécifiquement indiqués comme congelés, glaces de consommation
 - Viande (y compris charcuterie)
 - Œufs
 - Epicerie - céréales, riz et graines. La catégorie épicerie est indiquée car les céréales, le riz et les graines en font partie dans la classification Nielsen fréquemment utilisée dans cette étude.
 - Epicerie-graisses : graisses non-laitières, huiles végétales
 - Confiserie, chocolat, sucre, miel

- Divers: tous les produits alimentaires non-classifiés ci-dessus ex : épices, plats préparés...

IV.2.1.4. Résultats

Les importations de produits alimentaires de la Région Bruxelles-Capitale s'élèvent à **1.038 milliards d'euros**. 962 millions d'euros proviennent de l'Union Européenne et 76 millions sont des importations extra-communautaires.

IV.2.1.4.1. Origine des produits

93% de la valeur des importations provient de l'Union Européenne.

Les produits qui proviennent presque dans l'ensemble de l'Union Européenne sont les produits laitiers (99.98%), les surgelés (99.82%), la viande (99.46%) et les boissons softs dont les eaux (99.13%).

Les produits pour lesquels la part de produits non-européens est plus importante sont les graisses dont les fruits et légumes (81.81% de produits européens), les huiles et graisses (85.64%) et les boissons chaudes (86.93%).

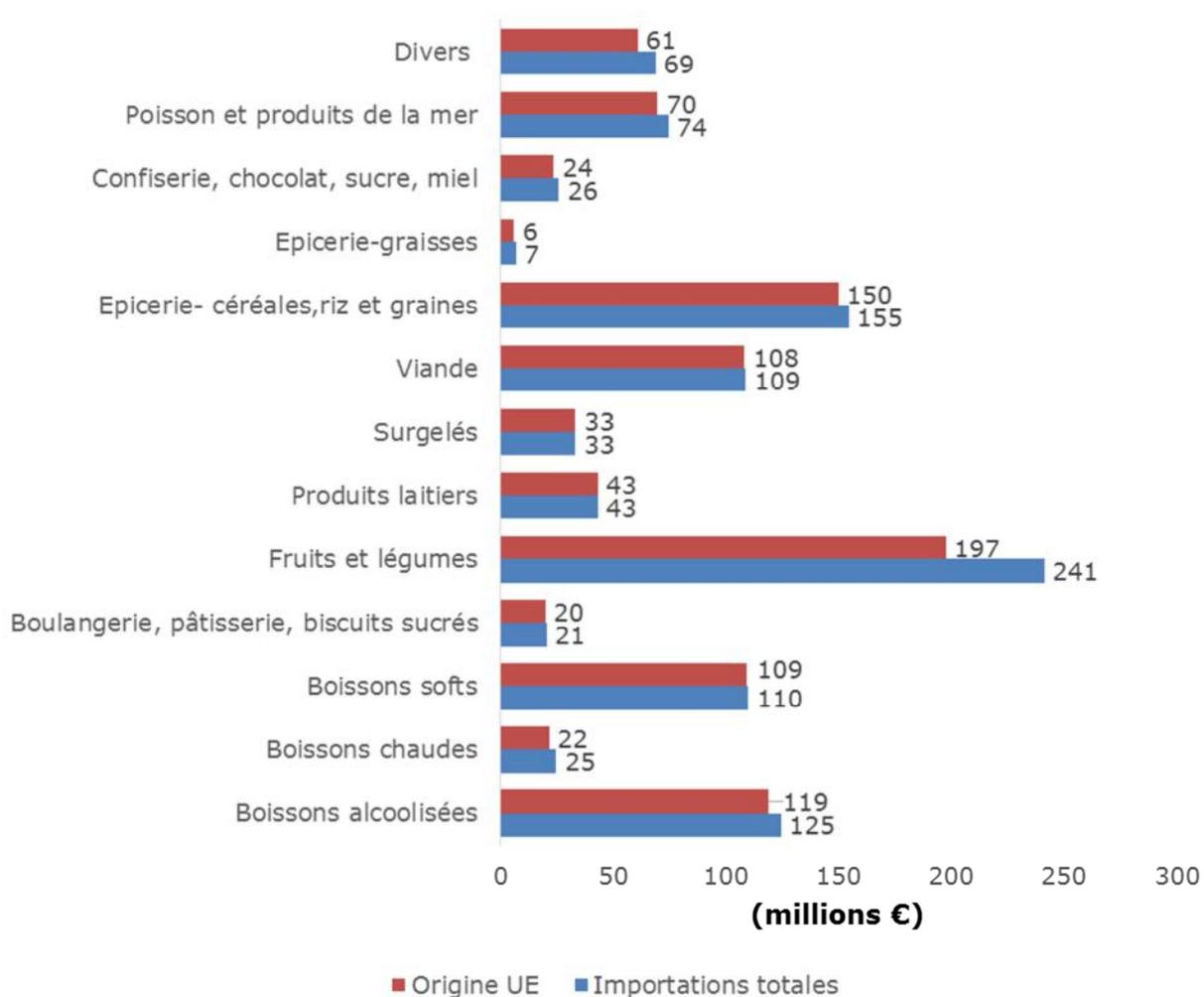


Figure 12: Importations par catégorie de produit et par origine (Source : Classification RDC sur base de BNB, données 2013)

IV.2.1.4.2. Catégories de produits importés

Les plus gros flux alimentaires importés sont les fruits et légumes (23%), les céréales, riz et graines (15%), les boissons alcoolisées (12%), les boissons softs (11%) et la viande (10%).

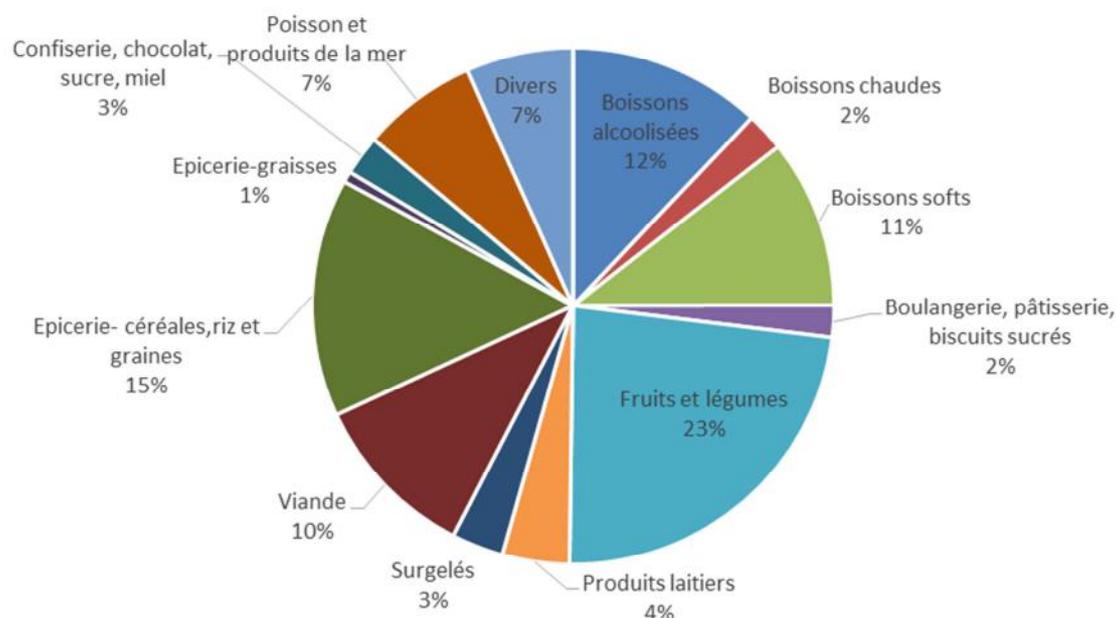


Figure 13: Répartition des importations par catégorie de produit (Source : Classification RDC sur base de BNB, 2013)

Les plus gros flux importés en provenance de l'UE sont les fruits et légumes (21%), les céréales, riz et graines (16%), les boissons alcoolisées (12%), les boissons softs (11%) et la viande (11%).

Les plus gros flux importés en provenance hors UE sont les fruits et légumes (58%), suivis des divers (dont épices, œufs) (11%), des céréales, riz et graines (7%), des boissons alcoolisées (7%) et du poisson et des produits de la mer (7%).

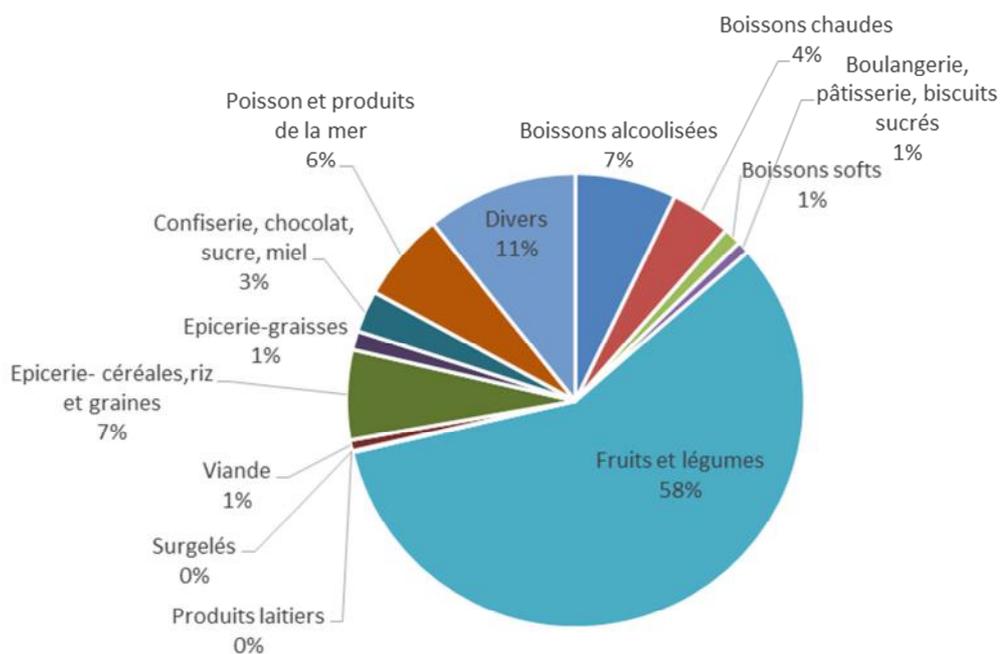


Figure 14: Répartition par produit des importations alimentaires de la Région Bruxelles-Capitale d'origine extra-communautaire (Source: Classification RDC sur base de BNB, 2013)

IV.2.1.5. Note de la qualité des données

Donnée obtenue	Note finale	Explications
Importations depuis la Wallonie et la Flandre		
Volume des importations	0	Données non disponibles.
Importations depuis hors Belgique		
Volume global importé en €	++	La donnée est fiable.
Volume global importé en kg	0	La déclaration au poids n'est pas obligatoire pour les produits qui peuvent être déclarés en unités.
Volumes importés en L	0	La déclaration en unités n'est pas systématique pour les liquides et peut se faire au poids à la place.
Volumes importés par produit (€)	++	La donnée est fiable. Attention, la classification disponible ne correspond pas toujours à la classification retenue dans cette étude et peut générer des biais (ex : caractère surgelé pas précisé pour les tous les types de fruits et légumes notamment).
Volumes importés d'origine européenne (hors Wallonie et Flandre)	+	La donnée disponible ne représente pas exactement l'origine des produits au sens du lieu de sa production ou transformation. Les produits importés d'Europe peuvent être fabriqués en dehors de l'Europe (grossistes).
Volume importés d'origine extra-communautaire	++	La donnée est jugée représentative en tant que minimum d'importations d'origine extra-européenne. En effet, même si les produits importés d'origine extra-communautaires peuvent être fabriqués en Europe, cet aller-retour est jugé peu probable.
Prix au kg à l'importation par catégorie de produit	0	Lorsque la déclaration par unité est autorisée, la déclaration au kg n'est pas obligatoire et ne permet pas de garantir la fiabilité du calcul du prix au kg. C'est le cas des boissons alcoolisées, softs, des fruits et légumes des céréales, riz et graines, des produits divers européens et des confiseries, chocolat sucre et miel extra-européens
	++	Pour tous les autres cas, la déclaration au poids est obligatoire. Le résultat est jugé fiable.

IV.2.2. LA PRODUCTION PRIMAIRE ET L'INDUSTRIE ALIMENTAIRE

IV.2.2.1. Champ de l'étude

Les activités de production primaire considérées dans ce chapitre sont toutes les activités de l'agriculture et de la pêche en région Bruxelles-Capitale (catégories NACE-BEL 2008 01 et 03).

Les activités de l'industrie alimentaire considérées sont toutes les activités des catégories NACE-BEL 2008 10 et 11, soit les industries alimentaires et de fabrication de boissons. La fabrication d'alimentation animale pour animaux de compagnie n'est pas dans le champ de l'étude, mais elle n'est pas représentée dans la région.

IV.2.2.2. Données sources

Type de données	Source de données	Remarques
Nombre d'établissements et effectif dans la production/transformation en RBC		
Nombre d'établissements	ONSS, 2012	Catégories exclues comprises dans les catégories NACE 01 et 03 et représentées à Bruxelles: <ul style="list-style-type: none"> • Culture de fleurs • Culture du tabac Catégories incluses pouvant être liées à des activités non-alimentaires: <ul style="list-style-type: none"> • Elevage de chevaux et autres équidés • Culture et élevage associés • Elevage d'autres animaux
Effectif (postes de travail et ETP)		
Nombre d'indépendants	INASTI, 2012	Catégories exclues : <ul style="list-style-type: none"> • Horticulteurs • Exploitation des forêts Catégories incluses : <ul style="list-style-type: none"> • Industrie alimentaire • Administrateurs de l'agriculture et de la pêche • Diverses activités agricoles • Cultivateurs, métayers • Viticulteurs • Maraîchers • Pêche en eau douce • Pêche maritime
Nombre d'exploitations	Enquête agricole Statbel 2010	Les données ne concernent que l'agriculture, dont en partie de la production non-alimentaire (culture ornementale, par exemple). Les dernières données spécifiques à la RBC sont disponibles pour 2010. L'enquête ne sera pas renouvelée pour Bruxelles. La main d'œuvre distingue les emplois à temps pleins et partiels.
Main d'œuvre		
Chiffre d'affaires des activités de production/transformation en RBC		
Chiffre d'affaires global	Statbel, 2012	Le chiffre d'affaires est régionalisé par Statbel par répartition en fonction des emplois (utilisation des données ONSS). Les chiffres d'affaires réalisés dans des établissements de Flandre ou de Wallonie mais déclarés dans un siège social situé à Bruxelles ne sont ainsi pas pris en compte.

		<p>Les données les plus précises disponibles ont été utilisées (NACE 4 chiffres). Le chiffre d'affaires de certaines activités est confidentiel. Dans ce cas le niveau de détail des codes NACE-BEL 2008 inférieur a été utilisé.</p> <p>Le chiffre d'affaires de la catégorie 11. Fabrication de boissons est confidentiel.</p>
Surface exploitée et nombre d'animaux recensés en agriculture (unités physiques)		
Surface exploitée et nombre d'animaux recensés	Enquête agricole Statbel 2010	<p>Les dernières données spécifiques à la RBC sont disponibles pour 2010. L'enquête ne sera pas renouvelée pour Bruxelles.</p> <p>Il s'agit d'indicateurs d'activité et non de quantités produites.</p> <p>Les données concernent les céréales, les cultures industrielles (betteraves), les pommes de terre, les fourrages, les légumes, le bétail, etc.</p>

IV.2.2.3. Traitement des données

Production primaire

- Les sources ONSS et INASTI ne permettent pas d'évaluer le nombre d'emplois de manière satisfaisante car les données apparaissent aberrantes : les emplois catégorisés dans la section « autres » représentent environ 85% du total et le total est jugé largement trop élevé (plus de 400 emplois).
- L'enquête agricole de mai de Statbel permet d'estimer
 - Le nombre d'exploitations
 - le nombre d'ETP liés à l'activité agricole en RBC pour 2010. Les employés à temps partiels sont supposés employés à mi-temps.
 - la production en surface agricole et en animaux.
- Statbel ne fournit pas de chiffre d'affaires pour l'agriculture parce que le fonctionnement de la TVA pour l'agriculture ne permet pas de le calculer (régime majoritairement forfaitaire). Par contre, la valeur de la production agricole belge est disponible dans les tables input/output pour 2005. Cette valeur, combinée aux données de l'enquête agricole, permet de calculer un ratio de chiffre d'affaire par unité de main d'œuvre, qui nous permet d'estimer une valeur de production pour l'agriculture en RBC.

Transformation

- Les catégories NACE des industries alimentaires et de fabrication de boissons sont regroupées dans cette étude en fonction du type de produit qu'elles transforment, selon des critères de segmentation proches de ceux de Nielsen. Cette approche a pour objectif de garder une cohérence tout au long de l'étude dans la segmentation par produits choisie. Des différences de segmentation peuvent donc exister avec d'autres études sectorielles. Pour de plus amples détails sur la segmentation choisie, le lecteur peut se référer à l'annexe VIII.1.1 p 142.

- Le nombre d'indépendants dans l'industrie alimentaire par sous-secteur de l'industrie n'étant pas disponible, les proportions d'ETP dans les différentes industries sont appliquées au nombre total d'indépendants afin de les répartir par sous-secteur.
 - L'emploi total est la somme des emplois indépendants et des emplois salariés.
 - Le chiffre d'affaires par catégorie de produit commercialisé est calculé selon la méthode suivante :
 - Si les chiffres d'affaires de l'ensemble des codes NACE correspondant à la catégorie de produits⁵ sont disponibles (Source : Statbel), ils sont repris sans traitement. (en vert sur le graphe)
 - Si le chiffre d'affaires d'au moins un des codes NACE composant la catégorie de produit n'est pas disponible, trois cas se présentent :
 - 1 : Les chiffres d'affaires de toutes les catégories comprises dans le code NACE du niveau de détail inférieur sont inconnus.

Dans ce cas, le chiffre d'affaires de chaque catégorie est estimé à partir du chiffre d'affaires/ETP de la catégorie d'activité de code NACE du niveau inférieur et du nombre d'ETP correspondant à l'activité considérée (données ONSS 2012).
 - 2 : Certains chiffres d'affaires de catégories comprises dans le code NACE de niveau de détail inférieur sont connus.

Les chiffres d'affaires connus sont utilisés tels quels et les CA inconnus sont estimés sur base du ratio CA/ETP des catégories restantes.
 - 3 : Dans le cas de la fabrication de boissons (code 11), aucun chiffre d'affaires n'est disponible pour des raisons de confidentialité. Le ratio CA/ETP des industries alimentaires (code 10) est utilisé pour l'estimer
- Les chiffres d'affaires estimés sont représentés en orange sur le graphique.

IV.2.2.4. Résultats

IV.2.2.4.1. Emploi et nombre d'établissements

Production primaire

Le graphe suivant présente les nombres d'exploitations et la main d'œuvre pour l'agriculture en RBC en 2010.

⁵ Par exemple, la catégorie de produits « Viande » est composée d'un ensemble de codes NACE plus précis.

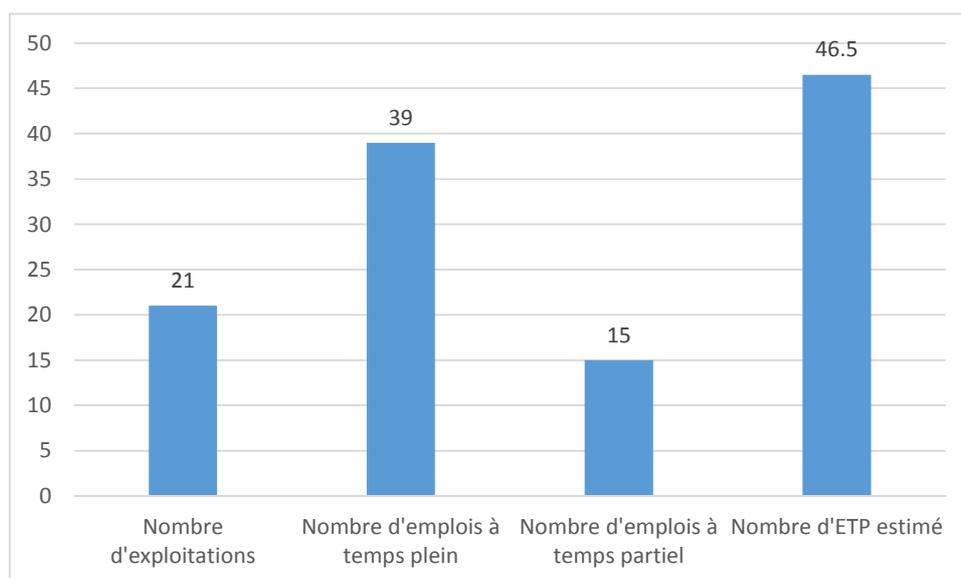


Figure 15 : Nombre d'exploitations et main d'œuvre pour l'agriculture en RBC en 2010 (Enquête agricole de mai – Statbel)

Transformation

La transformation alimentaire à Bruxelles représente 326 établissements et 3751 emplois, dont 3380 ETP salariés.

Les graphiques suivantes reprennent le nombre d'emplois (total et salarié) et le nombre d'établissements du secteur de l'industrie alimentaire.

Les catégories d'industrie employant le plus⁶ dans la région sont la boulangerie-pâtisserie biscuiterie (32%), la production de boissons softs (23%)⁷ et la chocolaterie et confiserie (20%).

Les catégories d'industrie dénombrant le plus d'établissements sont la boulangerie-pâtisserie biscuiterie (69%), la chocolaterie et confiserie (12%) et les industries de transformation de viande (8%).

⁶ Classification valable pour l'emploi salarié et étendue par hypothèse à l'emploi total. En effet, l'emploi indépendant est réparti par catégorie de produit transformé au prorata de l'emploi salarié dans ces mêmes catégories.

⁷ Il faut noter que l'emploi en production de boissons softs est largement imputable à un établissement à Bruxelles : la société Coca-Cola. Le nombre important d'employés dans l'activité de fabrication de boissons est à relativiser Coca-Cola ne réalise pas de production à Bruxelles mais des activités supports comme les activités d'innovation (160 collaborateurs Source : cocalcolabelgium.be, 2013) et les activités commerciales (nombre d'emploi non évalué).

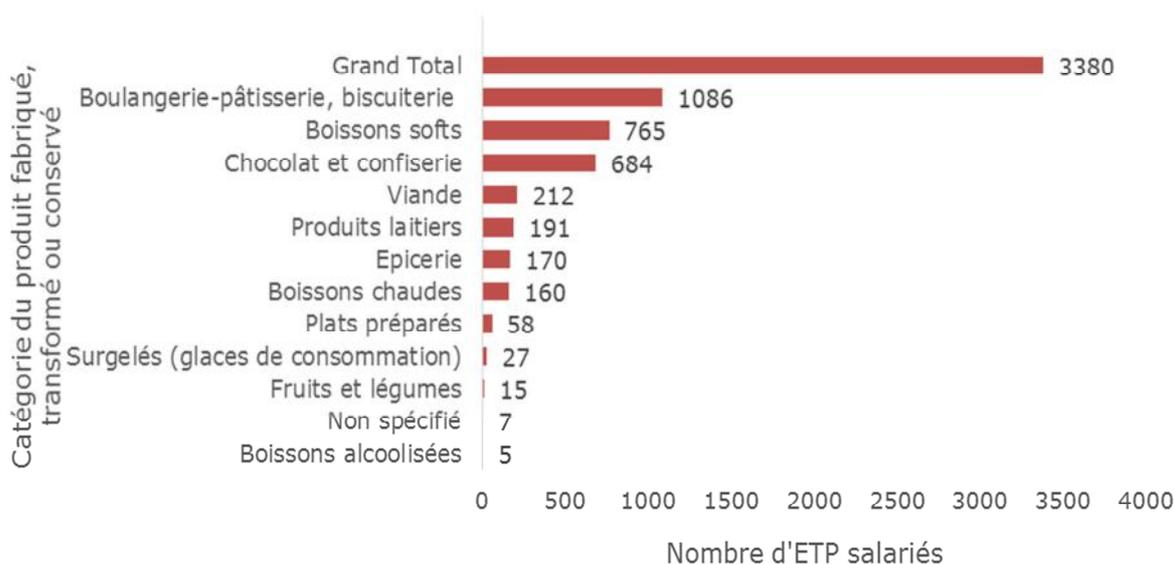


Figure 16: Nombre d'équivalents temps plein (emploi salarié) dans le secteur de la transformation alimentaire (Source: ONSS, 2012)

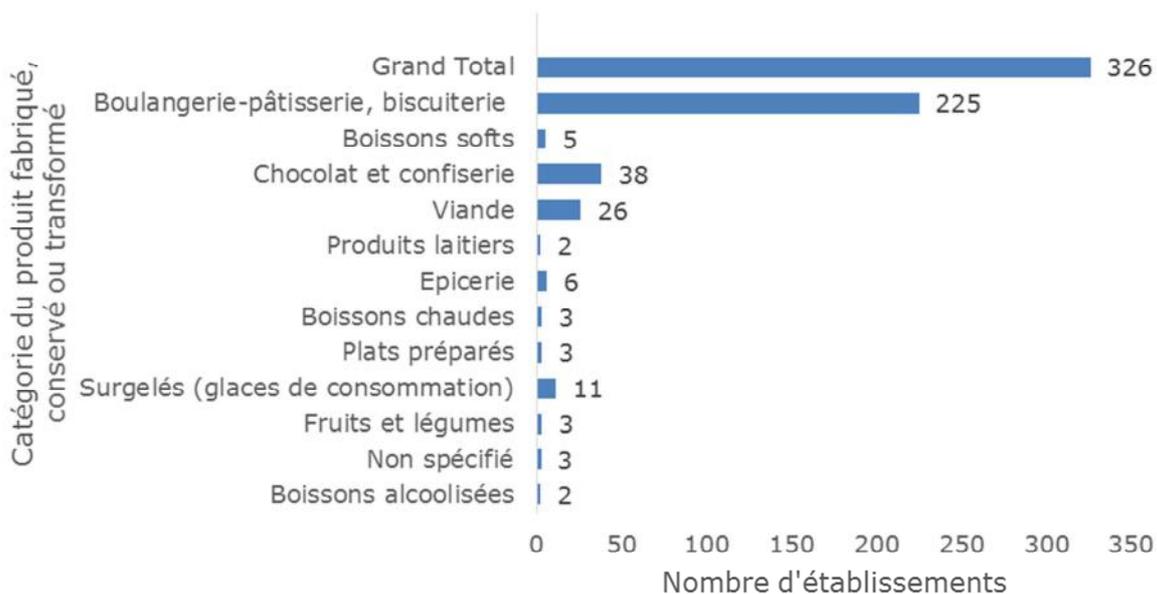


Figure 17: Nombre d'établissements dans le secteur de la transformation alimentaire (Source : ONSS, 2012)

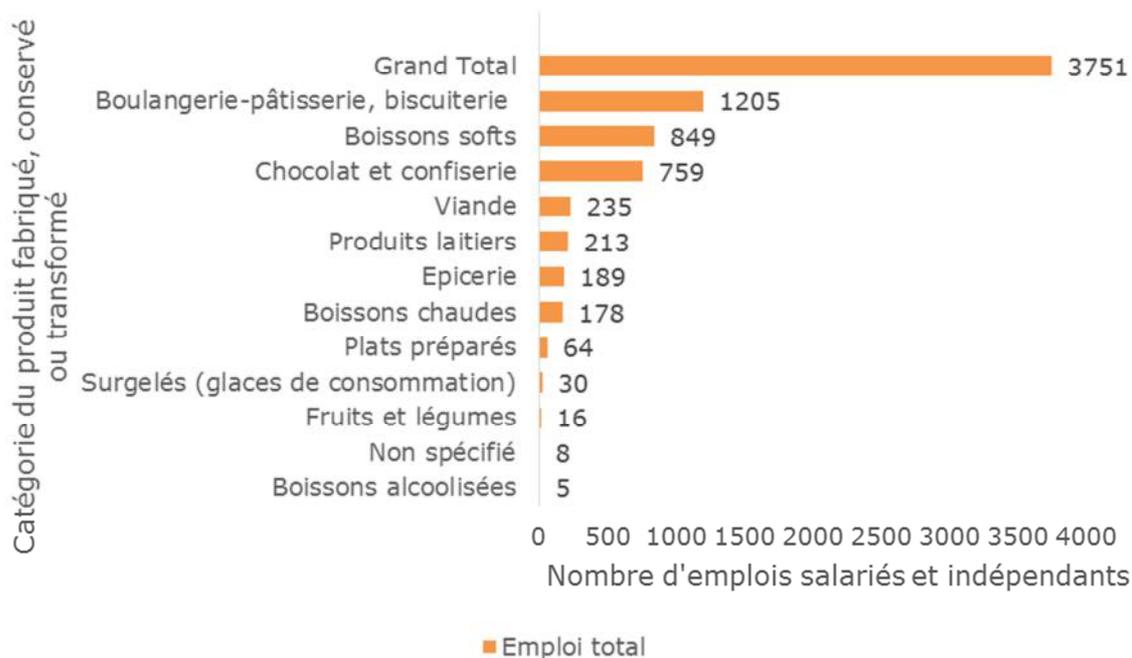


Figure 18: Emploi total dans l'industrie alimentaire (Source: traitement RDC sur base de données ONSS et INASTI, 2012)

IV.2.2.4.2. Chiffre d'affaires et volumes

Production primaire : Chiffre d'affaire et volume exprimé en unités physiques

Le chiffre d'affaires de l'agriculture en RBC est estimé à **environ 5 millions d'euros**.

Des données permettent par ailleurs de quantifier l'activité en unités physiques.

Le graphe suivant présente le nombre d'hectares utilisé pour l'agriculture, hors jachères et superficies toujours couvertes d'herbe.

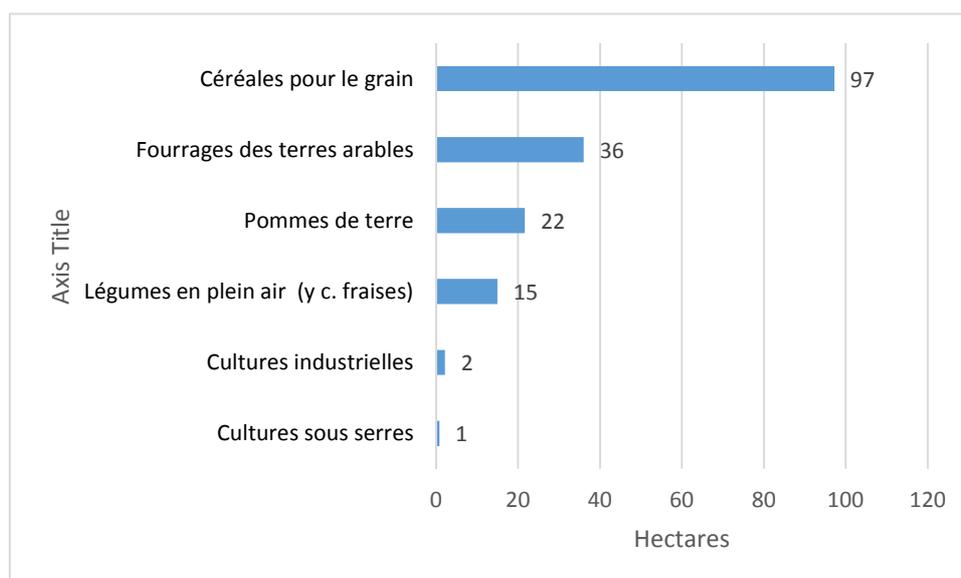


Figure 19 : Surface utilisée pour l'agriculture, hors jachères et superficies toujours couvertes d'herbe en RBC en 2010 (Enquête agricole de mai – Statbel)

Le graphe suivant présente le nombre d'animaux d'élevage recensés.

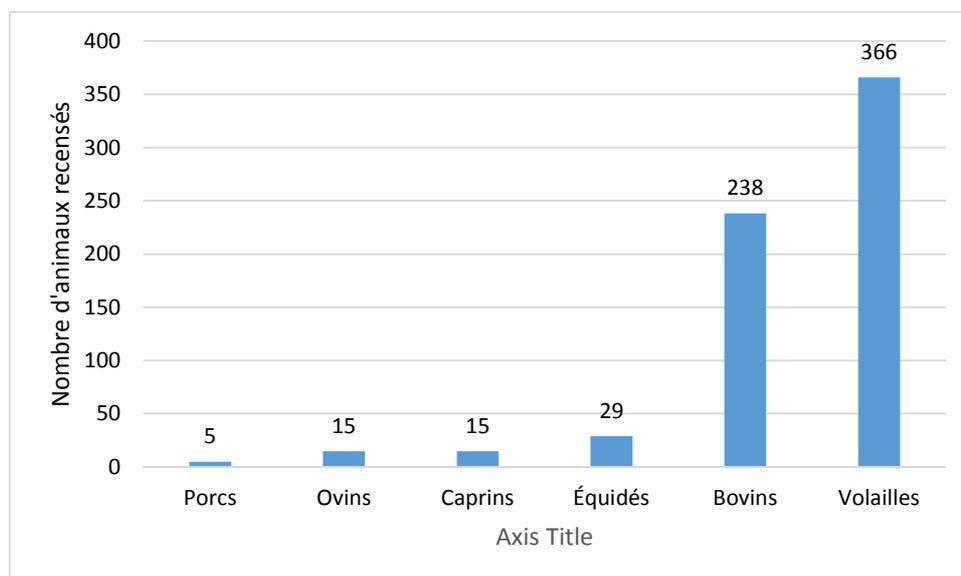


Figure 20 : Nombre d'animaux d'élevage recensés en RBC en 2010 (Enquête agricole de mai – Statbel)

Ces données ne tiennent pas compte de certaines filières existantes, comme celle du miel.

.

Transformation : Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires estimé de 948 millions d'euros.

Les bâtonnets jaunes représentent des valeurs renseignées telles quelles par Statbel et les bâtonnets bleus représentent les valeurs estimées.

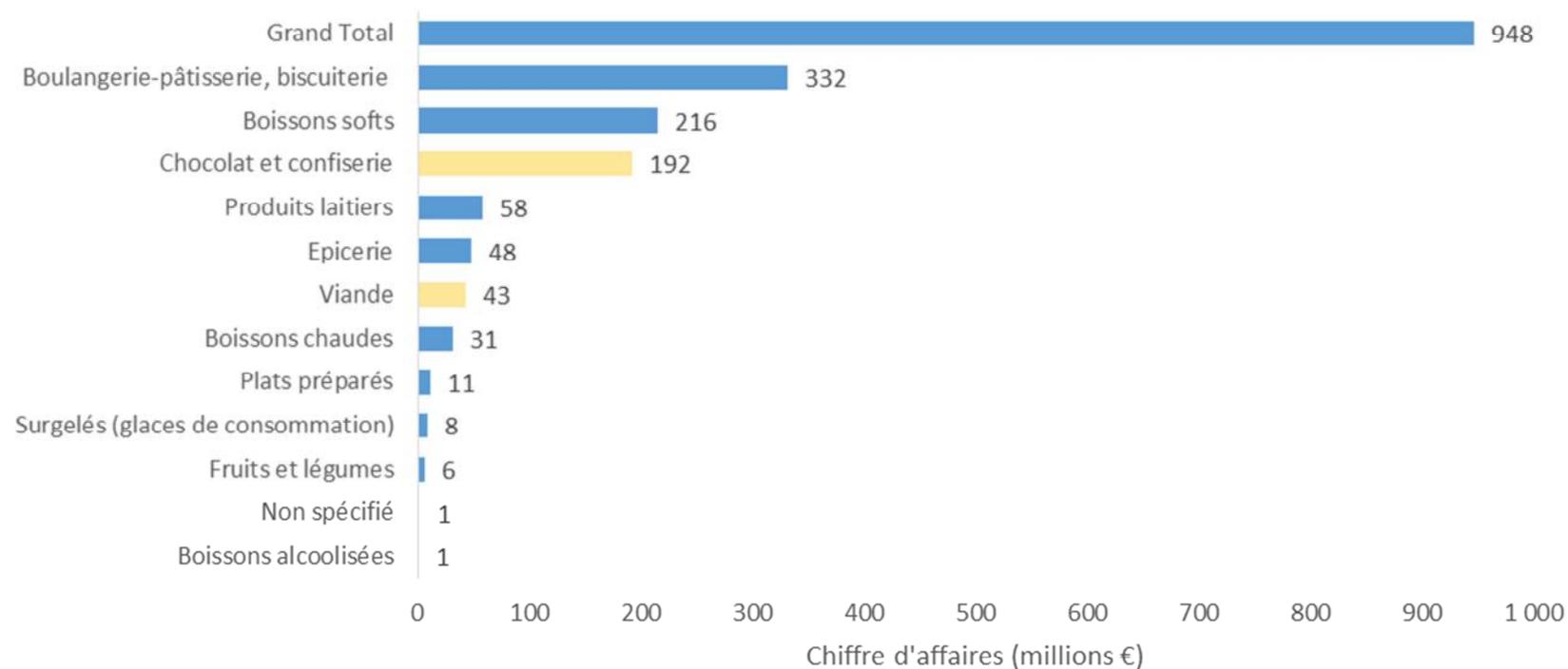


Figure 21: Chiffre d'affaires des industries alimentaires par catégorie de produit transformé (Source: Extrapolation RDC sur base de données Statbel, ONSS)

IV.2.2.5. Note de la qualité des données

Donnée obtenue	Note finale	Explications
Emploi salarié en production primaire (culture et élevage)	+	La donnée est fiable mais ancienne (2010) et ne sera pas renouvelée.
Nombre d'établissements (culture et élevage)	+	
Activité agricole en unités physiques	+	
Chiffre d'affaires en culture et élevage	+	Donnée indicative car calculée sur base de données anciennes et d'hypothèses.
Emploi salarié en industrie alimentaire par catégorie de produit	++	Donnée fiable
Emploi indépendant en industrie alimentaire	+	<p>Le détail du nombre d'emplois par catégorie de produit transformé n'est pas disponible ce qui peut induire des biais :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des sous-secteurs peuvent être compris sans être souhaités (production d'alimentation animale, par exemple) • La répartition des emplois indépendants par catégorie de produit transformé peut être très différente de celle des ETP car les entreprises possédant beaucoup de salariés emploient probablement moins d'indépendants que les petites.
Emploi total en industrie alimentaire	+	<ul style="list-style-type: none"> • Il existe un biais possible lié aux biais de l'emploi indépendant (explications ci-dessus). • Les codes NACE ne reflètent pas toujours fidèlement l'activité effective de l'établissement. Par exemple, Viangro est enregistrée en commerce de gros, ce qui correspond à une partie des activités de Viangro mais pas à toutes.
Chiffre d'affaires total	+	<p>Les limites à l'utilisation de la donnée sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Certains établissements ne manipulent pas de produits sur place • Le CA de la fabrication de boissons est estimé sur base de l'emploi du secteur et d'un ratio CA/emploi issu des industries alimentaires.
Chiffre d'affaires de l'industrie alimentaire par catégorie de produit transformé	+	<p>Le chiffre d'affaires calculé suppose une répartition uniforme du chiffre d'affaires par ETP dans une catégorie d'activité donnée.</p> <p>Les données marquées en vert sur le graphique sont plus fiables car elles ont été reprises sans traitement.</p>

IV.2.3. L'OFFRE EN COMMERCE DE GROS

IV.2.3.1. Champ de l'étude

Dans cette partie sont considérées les activités

- de commerce de gros et
- d'intermédiaires de commerce spécialisés
 - en produits alimentaires
 - en produits contribuant directement à la production agricole.

Les codes NACE-BEL d'activité retenus et exclus, ainsi que la segmentation par catégorie de produits retenue est disponible en annexe VIII.2.

IV.2.3.2. Données sources

Type de données	Source de données	Remarques
Nombre, typologie d'acteurs et effectifs dans le commerce de gros en RBC		
Nombre d'établissements	ONSS, 2012	Catégories incluses présentes en RBC pouvant présenter une part non alimentaire : <ul style="list-style-type: none"> • Intermédiaires du commerce en denrées, boissons, tabac • Commerce de gros d'animaux vivants, sauf bétail⁸ • Commerce de gros de céréales et de semences
Effectif (postes de travail et ETP)		Catégories exclues présentes en RBC pouvant présenter une activité agricole : <ul style="list-style-type: none"> • Intermédiaires du commerce en matières premières agricoles, animaux vivants, matières premières textiles et produits semi-finis • Commerce de gros d'engrais et de produits phytosanitaires
Chiffre d'affaires du commerce de gros en RBC		
Chiffre d'affaires global	Statbel, 2012	Le chiffre d'affaires est régionalisé par Statbel par répartition en fonction des emplois (utilisation des données ONSS). Les chiffres d'affaires réalisés dans des établissements de Flandre ou de Wallonie mais déclarés dans un siège social situé à Bruxelles ne sont ainsi pas pris en compte. Les données les plus précises disponibles ont été utilisées (NACE 4 chiffres). Le chiffre d'affaires de certaines activités est confidentiel. Dans ce cas le niveau de détail des codes NACE-BEL 2008 inférieur a été utilisé.

IV.2.3.3. Traitement des données

- **Emploi** : Les données d'emploi des activités de commerce de gros sélectionnées sont agglomérées selon la segmentation par catégorie de produit retenue.
- Le chiffre d'affaires par catégorie de produit commercialisé est calculé selon la méthode suivante :

⁸ Cette catégorie comprend les lapins, mais aussi les animaux de compagnie

- Si tous les chiffres d'affaires compris dans la catégorie de produit sont disponibles (Source : Statbel), ils sont repris sans traitement. (en vert sur le graphe)
- Si au moins un chiffre d'affaires compris dans la catégorie de produit n'est pas disponible, deux cas se présentent :
 - Premier cas : Les chiffres d'affaires de toutes les catégories comprises dans le code NACE supérieur sont inconnus. Dans ce cas, le chiffre d'affaires de chaque catégorie est calculé à partir du chiffre d'affaires/ETP de la catégorie d'activité de code NACE supérieur et du nombre d'ETP correspondant à l'activité considérée (données ONSS 2012).
 - Deuxième cas : Certains chiffres d'affaires de catégories comprises dans le code NACE supérieur sont connus. Dans ce cas, le chiffre d'affaires de répartition inconnue est calculé (en retirant les données connues) et le nombre d'ETP correspondant permet de calculer un CA/ETP. Ce dernier est utilisé pour calculer les chiffres d'affaires inconnus.
 - Les chiffres d'affaires estimés sont représentés en orange sur le graphique.

IV.2.3.4. Résultats

IV.2.3.4.1. Nombre d'établissements

Le graphique suivant présente le nombre d'établissements de commerce de gros en RBC par catégorie de produits.

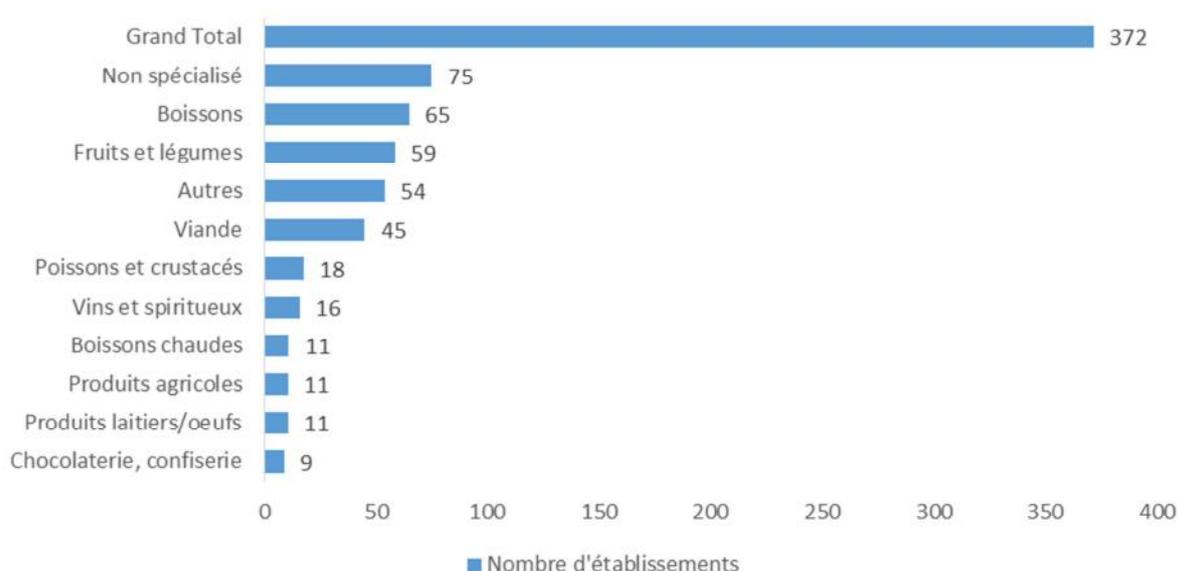


Figure 22: Nombre d'établissements de commerce de gros par type de produits vendus (Source : ONSS 2012, données décentralisées)

Le commerce de gros alimentaire comprend 372 établissements en Région Bruxelles-capitale. Les établissements non spécialisés sont les plus nombreux (20%) suivis du commerce de boissons, assortiment général (17%) et du commerce de fruits et légumes (16%).

IV.2.3.4.2. Emploi sur le marché de gros

Le graphique suivant présente le nombre d'emplois salariés (en ETP) liés aux activités de commerce de gros en RBC, par catégorie de produits.

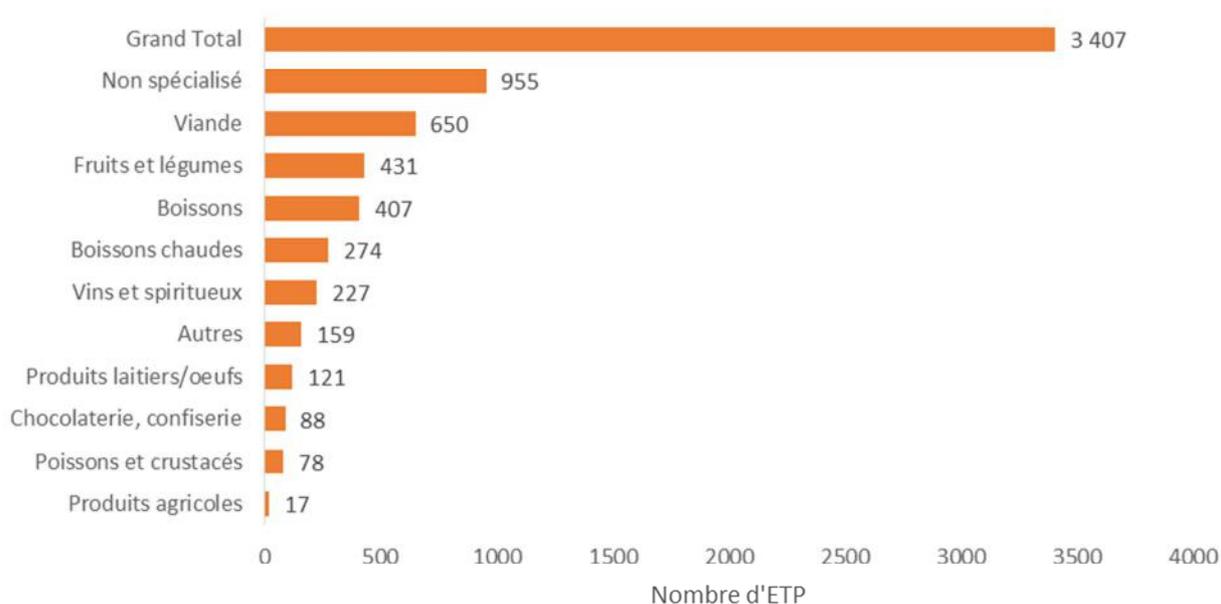


Figure 23: Nombre d'équivalents temps plein dans le commerce de gros par type de produits vendus (Source : ONSS 2012, données décentralisées)

Le commerce de gros alimentaire représente 3407 ETP à Bruxelles-Capitale. Les établissements employant le plus sont les établissements du commerce de gros non spécialisés (28%), suivis par le commerce de gros de viande (19%), et par le commerce de gros de fruits et légumes (13%).

IV.2.3.4.3. Chiffre d'affaires du marché de gros

Le chiffre d'affaires du commerce de gros compris dans le champ de l'étude est estimé à 6.6 milliards d'euros.

Le graphique suivant présente le chiffre d'affaires du commerce de gros réparti par catégorie de produit.

Les bâtonnets jaunes représentent des valeurs renseignées telles qu'elles par Statbel et les bâtonnets bleus représentent les valeurs estimées.

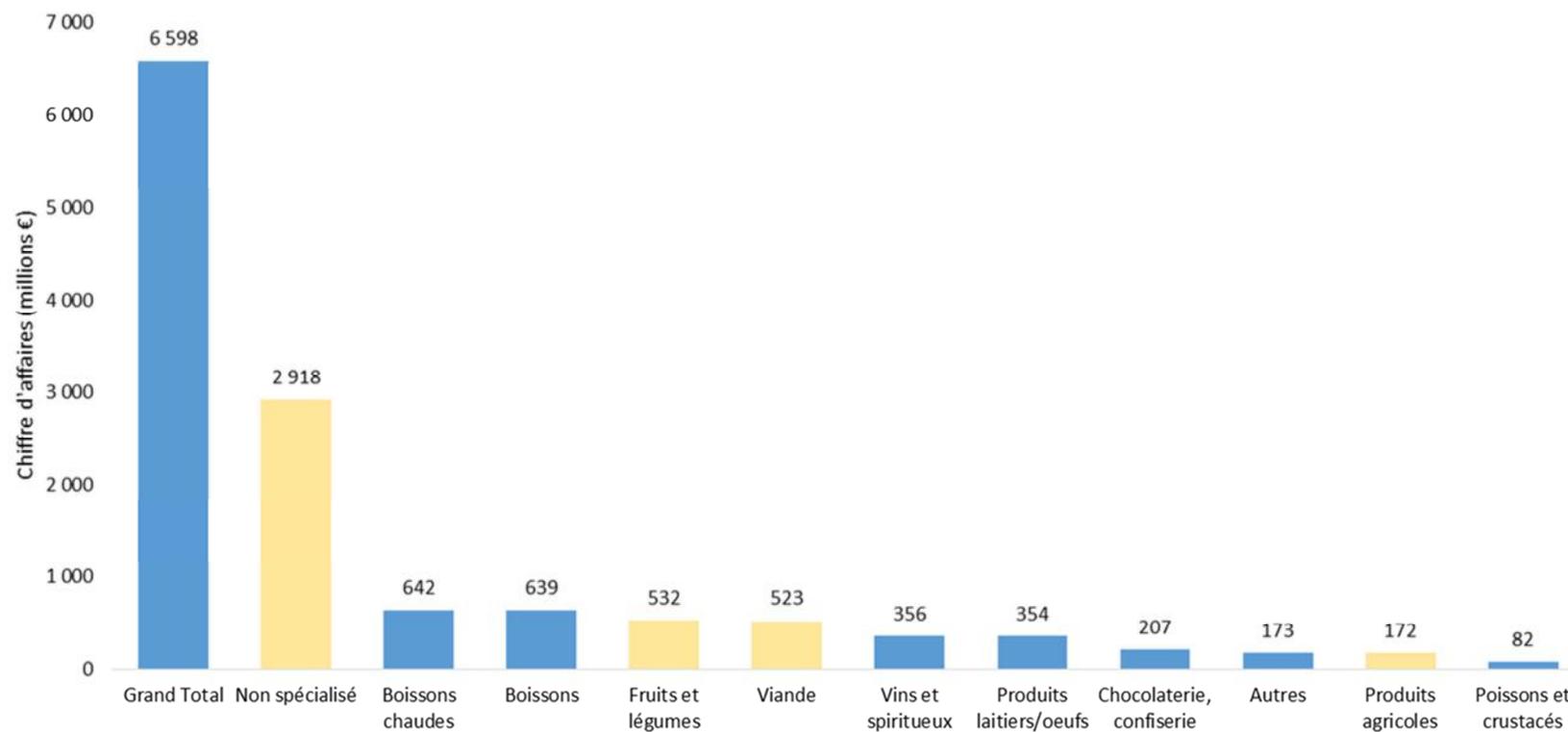


Figure 24: Chiffre d'affaires par catégorie de produit dans le commerce de gros (Source: Extrapolation RDC sur base de données ONSS, Statbel)

IV.2.3.5. Note de la qualité des données

Type de données	Note finale	Explications
Nombre d'établissements	++	Donnée fiable.
Emploi	++	La donnée est fiable. Les emplois indépendants dans le commerce de gros ne sont pas disponibles spécifiquement pour le commerce de gros alimentaire.
Chiffre d'affaires global	+	La valeur est fiable mais son utilisation est délicate car il y a une incertitude sur le type d'entreprises qui sont enregistrées sous ce code NACE. En particulier, un test de cohérence présenté ci-dessous montre que la valeur pour les fruits et légumes est aberrante.
Chiffre d'affaires par catégorie de produit	+	Pour les raisons présentées ci-dessus, cette donnée ne peut être utilisée qu'à titre indicatif. De plus, la répartition du chiffre d'affaires est effectuée grâce au nombre d'ETP pour certaines catégories, ce qui suppose une répartition de chiffre d'affaires par ETP uniforme.

Test de cohérence du CA du commerce de gros

Afin de vérifier la qualité de la donnée du chiffre d'affaires du commerce de gros, le CA donné pour les fruits et légumes a été comparé à des données estimées sur base d'entretiens avec des acteurs (Mabru et le Centre Européen des Fruits et Légumes)

- Les quantités de fruits et légumes négociées par an à Mabru et au CEFL sont estimées à partir des données reçues⁹.
- Pour obtenir le chiffre d'affaires, un prix de vente grossiste à 1.50€ le kilogramme a été pris par hypothèse.¹⁰

Le CA de ces deux acteurs est estimé à 1.3 milliards d'EUR pour les fruits et légumes (ordre de grandeur), soit plus de deux fois supérieur à la valeur renseignée par Statbel.

⁹ Nous avons fait l'hypothèse que les fruits et légumes représentaient 56% du volume transitant par Mabru sur base d'une allocation de la superficie occupée par les vendeurs (environ 9 000 tonnes/semaines). 600 000 tonnes de fruits et légumes transitent annuellement par la CEFL. Les surfaces occupées sont basées sur des données Mabru 2009-2010.

¹⁰ Le prix moyen des fruits et légumes frais importés par les établissements de la Région Bruxelles-Capitale est de 1.27€. (Source : calcul RDC à partir de données BNB) 1.50€ est donc une estimation en tenant compte de la marge du grossiste.

IV.3. L'offre finale et les exportations

L'offre alimentaire finale réunit les activités qui fournissent les produits alimentaires au consommateur final, à savoir :

- La grande distribution
- Les petits commerces
- L'HORECA (hôtellerie, restauration, cafés), qui comprend la restauration collective
- Les marchés
- Les autres canaux de distribution en circuit court

Les exportations sont les exportations depuis Bruxelles vers

- Le reste de la Belgique
- L'extérieur de la Belgique.

IV.3.1. L'OFFRE EN GRANDE DISTRIBUTION

IV.3.1.1. Champ de l'étude

La grande distribution correspond dans toute cette partie aux codes NACE 47.113-47.115 Commerce de détail en magasin non spécialisé à prédominance alimentaire (surface supérieure à 100 m²) qui comprend¹¹:

- « le commerce de détail d'une large gamme de produits, avec toutefois une prédominance des produits alimentaires, des boissons et du tabac
- les activités des grandes surfaces qui — en sus des produits alimentaires, des boissons et du tabac qui représentent le plus gros des ventes — proposent également diverses autres lignes de produits tels que articles d'habillement, meubles, petits appareils, articles de quincaillerie, produits cosmétiques, etc. ».

Les catégories de produits sont celles définies à la section III.5.

- Des informations sur la répartition par taille de surface commerciale sont données en annexe (VIII.3.1.1.1).

¹¹ Source : Eurostat, 2008

IV.3.1.2. Données sources

Tableau 1: Données sources utilisées pour étudier la grande distribution

Type de données	Source de données	Remarques
Nombre, typologie d'acteurs et effectifs dans la grande distribution		
Nombre d'ETP en RBC	ONSS, 2012	Sans objet
Nombre d'établissements en RBC		
Nombre de magasins en agglomération bruxelloise	Grocery Universe ,2012	Le panel des enseignes de F1 (hypermarchés) étudiées est limité. L'agglomération bruxelloise telle que définie par Nielsen est plus grande que la RBC (elle comprend 15 communes limitrophes appartenant à la Flandre).
Chiffre d'affaires de l'alimentation générale en Belgique et à Bruxelles		
Chiffre d'affaires de l'alimentation générale à Bruxelles	Grocery Universe Nielsen, 2012	Nielsen donne des chiffres pour l'agglomération bruxelloise, qui est plus grande que la RBC (elle comprend 15 communes limitrophes appartenant à la Flandre). Ce chiffre d'affaires ne comprend pas certains produits frais (ex :viande, fruits et légumes...)
Chiffre d'affaires de la grande distribution à Bruxelles	Statbel 2012	Le chiffre d'affaires du commerce de détail non spécialisé à prédominance alimentaire est disponible. Il comprend les activités non alimentaires des grandes surfaces. Il comprend les activités des épicerie de moins de 100 m ² , non comprises dans la grande distribution.
Par catégorie de produit	Nielsen, 2012	La répartition par catégorie de produit est une donnée pour la Belgique entière. Les catégories de produits ne comprennent que le libre-service (sont exclus fruits et légumes, produits à la coupe...). Des données réparties par catégories de produit pour la région bruxelloise sont disponibles (payantes).
Par taille de magasin (surface)	Grocery Universe Nielsen, 2012	La taille de magasin définie par Nielsen diffère de celle souhaitée pour cette étude : <ul style="list-style-type: none"> • F1 : sélection d'enseignes, panel limité • F2> 400 m² et quelques enseignes • F3 surface <400m² non F1 ou F2, magasins de nuit... (comprenant les épicerie) • HD : hard discount
Dépenses des ménages en produits frais (non compris dans Nielsen)		

Dépenses des ménages par catégories de produits	Enquête sur le budget des ménages EU-HBS, 2012	<p>Les données sont disponibles en détail pour la Belgique et non pour la Région Bruxelles-Capitale.</p> <p>Il s'agit d'une approche par la demande, issue d'une enquête sur un panel de consommateurs.</p> <p>Les dépenses ne sont pas spécifiquement effectuées en grande distribution, mais tous canaux confondus.</p>
---	--	---

IV.3.1.3. Traitement des données

- **Nombre et type d'établissement :** Les données sont moyennées entre les trimestres 2 et 4. Les données sont reprises graphiquement sans extrapolation¹².

- **Chiffre d'affaires de la grande distribution**

Le chiffre d'affaires de Statbel ne peut pas être directement utilisé car il contient une partie de non-alimentaire. Le chiffre d'affaire de Nielsen ne peut pas non-plus être utilisé directement car il ne contient pas les produits frais et n'est pas disponible pour le territoire de la RBC.

Par conséquent, le CA total est estimé à partir des données Nielsen pour la Belgique, auxquelles ont été apportées les modifications suivantes :

- La valeur est modifiée pour retirer l'alimentation animale et les produits de beauté (2.5% du CA).
 - La valeur est ramenée à la RBC sur base du ratio de CA Stabel pour la Belgique et pour Bruxelles.
 - Les produits frais sont ajoutés sur base d'une exploitation de l'enquête sur le budget des ménages¹³ et d'hypothèses sur la part de produits frais vendus dans les différents canaux de distribution. En effet, l'enquête sur le budget des ménages concerne tous les canaux de distribution et la proportion de ventes de produits frais dans le CA diffère entre canal de distribution.
 - Le CA des épiceries (<100 m²) est retranché pour correspondre au découpage par canal retenu dans l'étude.
- **Emploi dans la grande distribution :** Le CA par emploi calculé sur base des données Statbel est utilisé pour extrapoler le nombre d'emploi en grande distribution lié aux produits alimentaire, sur base d'un postulat de CA/emploi identique.

¹² Un établissement de plus de 2500 m² employant 0.16 ETP est écarté.

¹³ Les dépenses par catégorie sont regroupées en catégories Nielsen, et en catégories frais suivantes : Viande, Fruits et légumes, Œufs, Poisson et crustacés (Traitement RDC).

IV.3.1.4. Résultats

IV.3.1.4.1. Nombre d'établissements et emploi en grande distribution

La grande distribution en Région Bruxelles Capitale représente 7150 ETP.

Le nombre d'emplois en grande distribution par type d'établissement est détaillé en annexe VIII.3 p 147.

IV.3.1.4.2. Chiffre d'affaires et répartition par produit

Le chiffre d'affaires 2012 de l'alimentation générale est de 2.97 milliards d'euros en Région Bruxelles-Capitale.

Le graphe suivant présente comment se répartit ce chiffre d'affaires entre catégorie de produits, en valeur et en %.

.

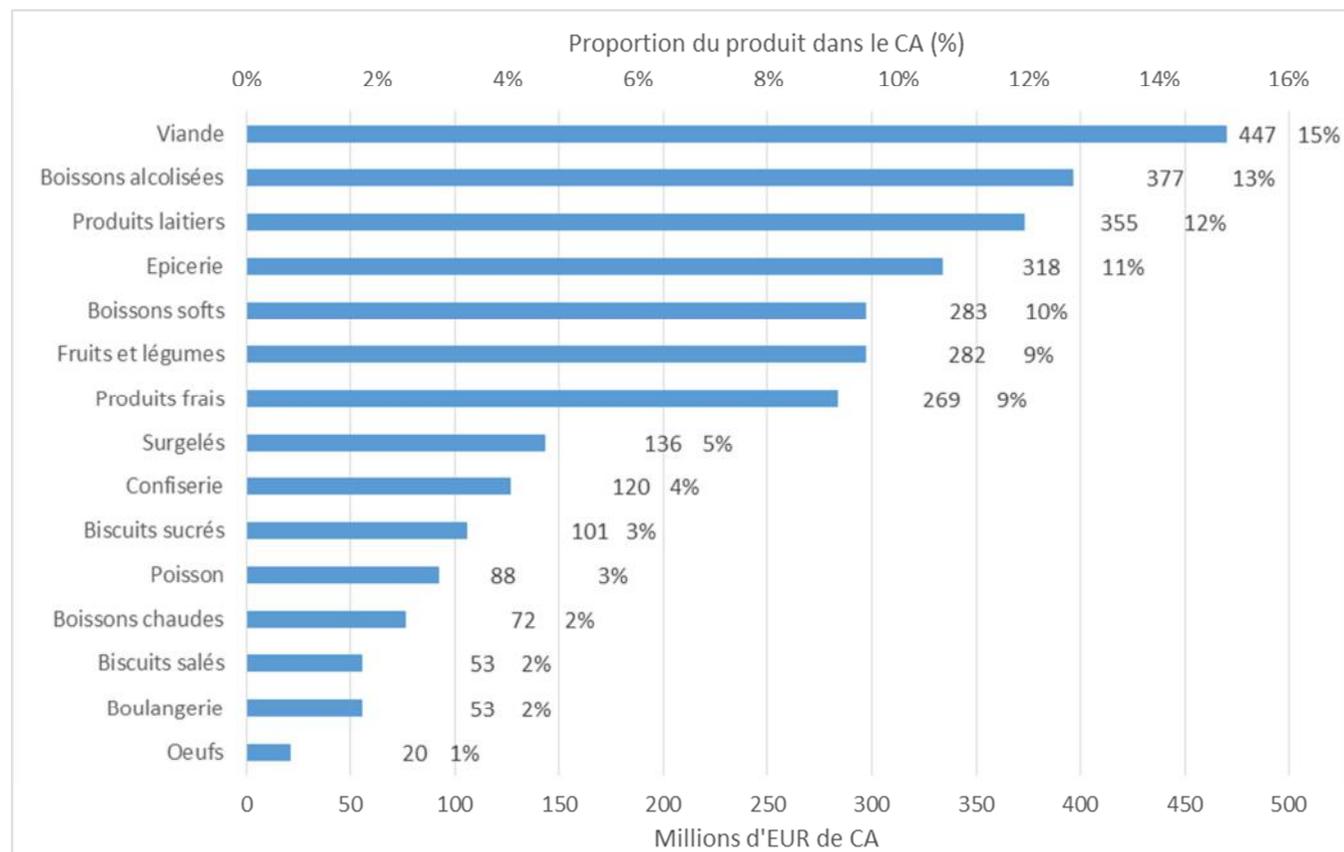


Figure 25: Chiffre d'affaires de l'alimentaire en grande distribution en RBC par catégorie de produit

IV.3.1.5. Note de la qualité des données

Donnée obtenue	Note finale	Explications
Emploi dans la grande distribution par type d'établissement	+	Le nombre d'emplois lié aux produits alimentaires est une estimation tributaire de la qualité de l'estimation du chiffre d'affaires.
Nombre d'établissements dans la grande distribution par type d'établissement	++	Sans objet
Chiffre d'affaires de la grande distribution	+	Il s'agit d'une estimation dont le calcul fait en partie appel à des hypothèses, notamment en termes de part de produits frais dans chaque canal de distribution et de chiffre d'affaires des épiceries. Le sens du biais éventuel n'est pas être identifié.
Chiffre d'affaires de la grande distribution par catégorie de produits	+	Le chiffre d'affaires par catégorie de produit est imprécis car : <ul style="list-style-type: none"> • Le chiffre d'affaires des catégories non alimentaires est compris bien qu'il n'apparaisse pas comme catégorie de produit. • Le part du chiffre d'affaires réalisée en produits frais est surestimée car elle inclue d'autres canaux de distribution dans lesquels les produits frais sont surreprésentés (petits commerces, marchés...). • Une approche par la demande est utilisée pour évaluer la part des produits frais.
Chiffre d'affaires de la grande distribution par type d'établissement	+	Des biais existent au niveau de la répartition par type d'établissement. Par exemple, la catégorie F1 comprend de nombreux supermarchés (surface de vente moyenne en Belgique= 2028 m ²)

IV.3.2. L'OFFRE EN PETITS COMMERCES

IV.3.2.1. Champ de l'étude

Les petits commerces considérés dans cette étude sont listés dans le tableau suivant :

Catégorie de petit commerce	Code NACE-BEL 2008	Catégories d'activité	Remarques
Epicerie	47112	Commerce de détail en magasin non spécialisé à prédominance alimentaire (surface inférieures à 100 m ²).	Sans objet
Primeur	47210	Commerce de détail de fruits et légumes en magasin spécialisé.	Sans objet
Boucherie-charcuterie	47221 47222	Commerce de détail de viandes et de produits à base de viande en magasin spécialisé, sauf viande de gibier et de volaille Commerce de détail de viande de gibier et de volaille en magasin spécialisé.	Sans objet
Poissonnerie	47230	Commerce de détail de poissons, crustacés et mollusques en magasin spécialisé	Sans objet
Dépôt de pain	47241	Commerce de détail de pain et de pâtisserie en magasin spécialisé (dépôt)	Les boulangeries fabriquant leur pain et leurs pâtisseries sont comptées dans l'offre intermédiaire.
Chocolaterie, confiserie	47242	Commerce de chocolat et de confiserie en magasin spécialisé	Sans objet
Caves, boissons	47251 47252	Commerce de vins et spiritueux en magasin spécialisé Commerce de détail de boissons en magasin spécialisé, assortiment général	Sans objet
Crèmerie	47291	Commerce de détail de produits laitiers et d'œufs en magasin spécialisé	Sans objet
Autres	47299	Autres commerces de détail en magasin spécialisé n.c.a.	Sans objet

IV.3.2.2. Données sources

Tableau 2: Petits commerces

Type de données	Source de données	Remarques
Nombre, typologie d'acteurs et effectifs dans les petits commerces en RBC		
Nombre d'établissements	ONSS, 2012	Les données d'emploi indépendant ne sont pas disponibles pour le commerce de détail spécifiquement alimentaire mais pour la catégorie d'un niveau de détail inférieur.
Tailles d'établissements (effectifs, catégorie de surface)		
Effectifs		
Chiffre d'affaires		
Chiffres d'affaires des petits commerces dont les épiceries	Statbel, 2012	Les données disponibles ne correspondent pas à la segmentation de produit retenue dans l'étude. Les valeurs pour certains produits ont donc du être estimées sur base de ratios CA/ETP. Le graphe Figure 26 précise quelles données sont issues d'estimation.

IV.3.2.3. Traitement des données

- **Emploi et nombre d'établissements** : Les données des catégories sélectionnées sont moyennées entre les trimestres 2 et 4 afin d'approcher la valeur annuelle car les données annuelles ne sont pas disponibles.
- Le chiffre d'affaires par catégorie de produit commercialisé dans les petits commerces spécialisés est calculé selon la méthode suivante :
 - Si tous les chiffres d'affaires compris dans la catégorie de produit sont disponibles (Source : Statbel), ils sont repris sans traitement
 - Si au moins un chiffre d'affaires compris dans la catégorie de produit n'est pas disponible, les CA manquants sont estimés sur base du ratio CA/ETP jugé le plus proche et les CA connus sont conservés tels quels.
- Le chiffre d'affaires des épiceries est calculé à partir du CA/ETP de la catégorie commerce de détail non spécialisé (grande distribution et épiceries). Ainsi, le chiffre d'affaires ajouté au secteur « petits commerces » est identique à celui retiré pour obtenir le chiffre du secteur « grande distribution », ce qui permet d'éviter un éventuel double comptage.

IV.3.2.4. Résultats

IV.3.2.4.1. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires des petits commerces en Région Bruxelles-Capitale s'élève à 628 millions d'euros. (Source : extrapolation RDC sur base de données Statbel et ONSS)

Le graphique suivant reprend le chiffre d'affaires des petits commerces et sa répartition par catégorie de commerce.

Les bâtonnets jaunes représentent des valeurs renseignées telles qu'elles par Statbel et les bâtonnets bleus représentent les valeurs estimées.

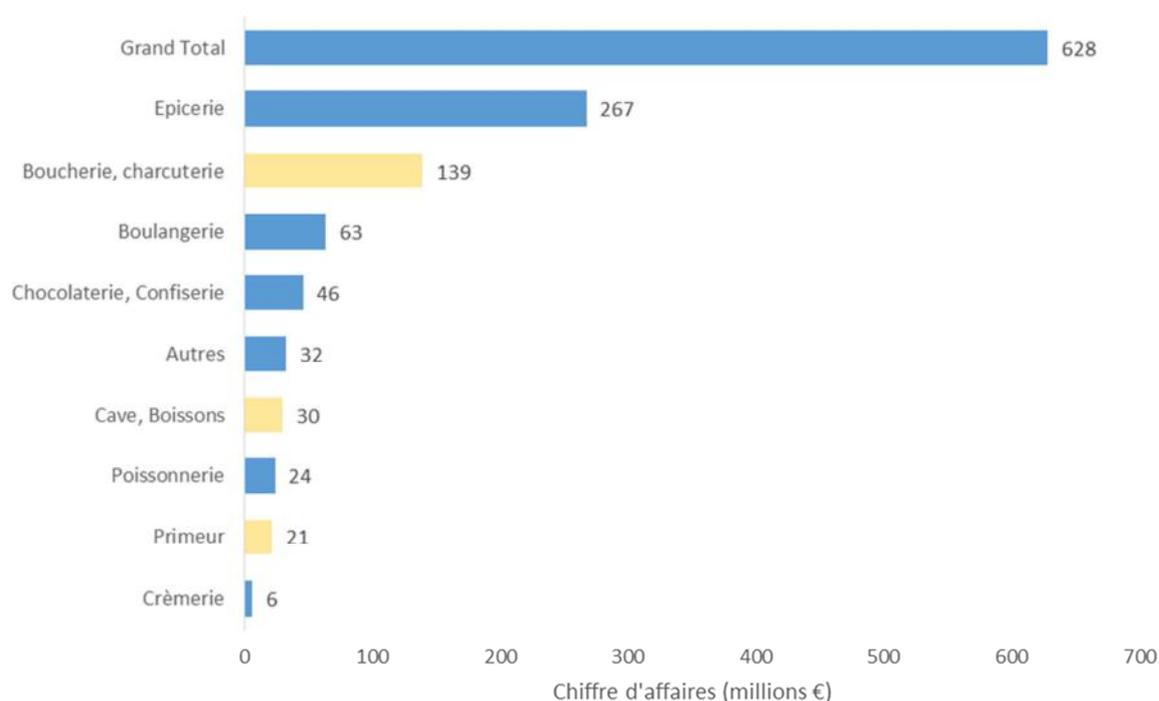


Figure 26: Chiffre d'affaires des petits commerces par catégorie de commerce
(Source: extrapolation RDC sur base de ONSS, Statbel, 2012)

IV.3.2.4.2. Emploi et nombre d'établissements

La région de Bruxelles-Capitale compte 910 petits commerces, qui emploient 1918 ETP (Source : ONSS, 2012).

Les données d'emploi et le nombre d'établissements de la catégorie petits commerces sont détaillés en annexe VIII.4 p 149.

IV.3.2.5. Note de la qualité des données

Donnée obtenue	Note finale	Explications
Emploi dans les petits commerces	+	Le nombre d'indépendants chez les petits commerces est potentiellement non négligeable. Or, il n'existe pas de données spécifiques du commerce de détail alimentaire auprès de l'INASTI.
Nombre d'établissements	++	La donnée est fiable si l'on considère que le nombre d'établissements sans aucun salarié est négligeable.
Chiffre d'affaires des petits commerces	+	Le chiffre d'affaires des épiceries, estimé à partir du ratio CA/ETP du secteur du commerce de détail non spécialisé, qui comprend la grande distribution, est peu fiable mais peut être utilisé à titre indicatif. Comme il est ajouté au chiffre d'affaires des petits commerces, il rend le chiffre d'affaires total peu fiable.
Chiffre d'affaires par catégorie de commerce	+	Le chiffre d'affaires est seulement indicatif car le ratio chiffre d'affaires/ETP dépend de la nature du produit commercialisé et du degré de transformation du produit sur place (boucherie), ce qui n'est pas reflété par la valeur estimée.

IV.3.3. L'OFFRE EN HORECA

IV.3.3.1. Champ de l'étude

Le secteur HORECA comprend les activités suivantes :

- Restauration : à service complet et à service restreint (catégorie NACE-BEL 56.1)
- Hôtellerie : hôtels et hébergement similaire, hébergement touristique (catégorie NACE-BEL 55)
- Traiteurs : services des traiteurs (catégorie NACE-BEL 56.210)
- Restauration collective : autres services de restauration (catégorie NACE-BEL 56.290). Cela comprend les cantines et la restauration collective sous contrat.
- Débits de boissons : cafés et bars, discothèques, dancings et similaires (catégorie NACE-BEL 56.3)

IV.3.3.2. Données sources

Type de données	Source de données	Remarques
Nombre, typologie d'acteurs et effectifs dans l'HORECA en RBC		
Nombre d'établissements	ONSS, 2012	Sans objet
Emploi salarié		
Emploi indépendant	INASTI, 2012	Seul le chiffre total pour l'HORECA est disponible.
Chiffre d'affaires de l'HORECA en RBC		
Chiffre d'affaires global et par catégorie d'établissements	Statbel, 2012	Le chiffre d'affaires de l'hôtellerie et des discothèques comprend des activités non alimentaires (ventes d'entrées, hébergement).

IV.3.3.3. Traitement des données

- **Nombre d'établissements** : Les données ONSS sont reprises graphiquement
- **Emploi** :
 - L'emploi salarié est moyenné sur les trimestres 2 et 4. Cela permet de tenir compte de la saisonnalité du secteur.
 - L'emploi indépendant est réparti entre les différentes activités du secteur HORECA en utilisant les ratios d'ETP salariés.
 - 10% des emplois de l'activité hôtellerie sont retenus par hypothèse comme emplois liés à une activité alimentaire (Hypothèse RDC).
- **Chiffre d'affaires**
 - Les données Statbel sont reprises pour les catégories restauration, traiteurs, restauration collective et débits de boissons.
 - 10% du chiffre d'affaires de l'hôtellerie est retenu comme étant lié à une activité alimentaire (Hypothèse RDC).

IV.3.3.4. Résultats

IV.3.3.4.1. Nombre et type d'établissements

Le secteur HORECA en Région Bruxelles-Capitale compte 3 047 établissements en 2012. Selon les données reprises dans le graphique ci-dessous, les établissements les plus représentés sont les restaurants (72%) et les débits de boissons (17%).

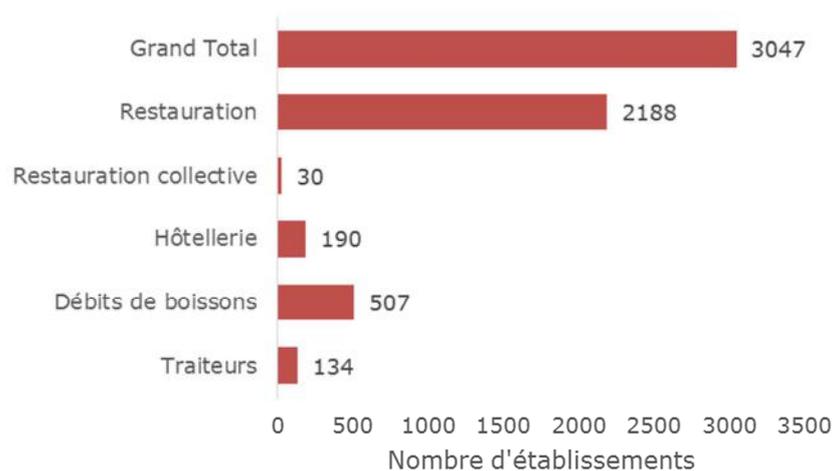


Figure 27: Nombre d'établissement du secteur HORECA par type d'activité (Source: ONSS, 2012)

IV.3.3.4.2. Emploi dans le secteur HORECA

Le secteur HORECA emploie 15 511 ETP, dont 13 847 salariés. Selon les résultats repris dans le graphique ci-dessous, les activités qui emploient le plus sont la restauration (51%) et la restauration collective (36%).

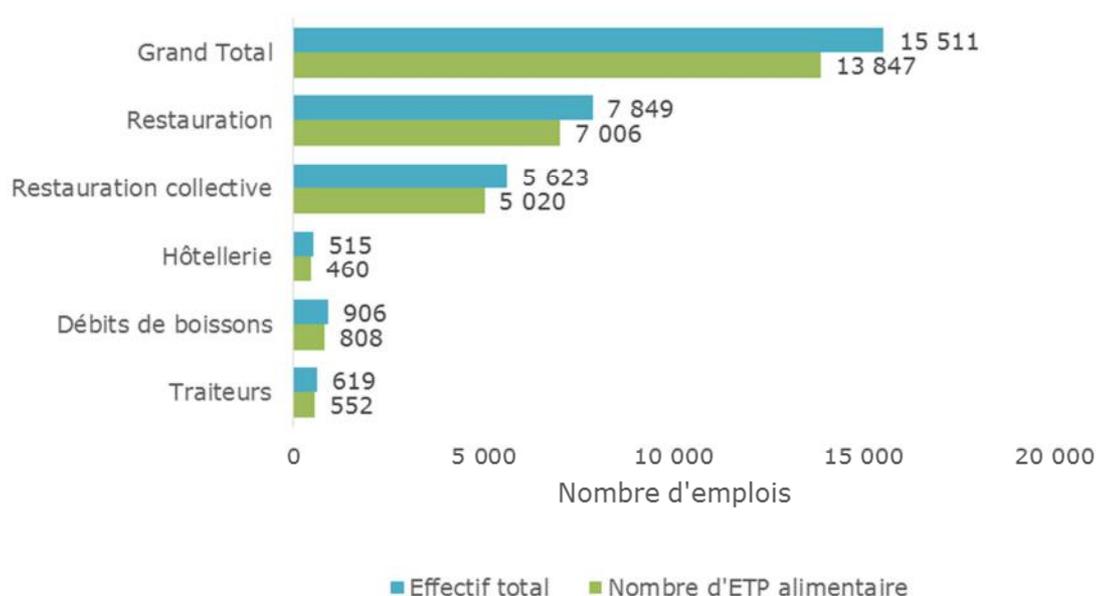


Figure 28: Emploi total et salarié dans le secteur HORECA par type d'activité (Sources: ONSS et INASTI, 2012)

IV.3.3.4.3. Chiffre d'affaires du secteur HORECA

Le chiffre d'affaires du secteur HORECA en région bruxelloise est de **2.08 milliards d'euros en 2012**. Les activités générant le plus de chiffre d'affaires sont la restauration (56%), la restauration collective (27%) et les débits de boissons (8%).

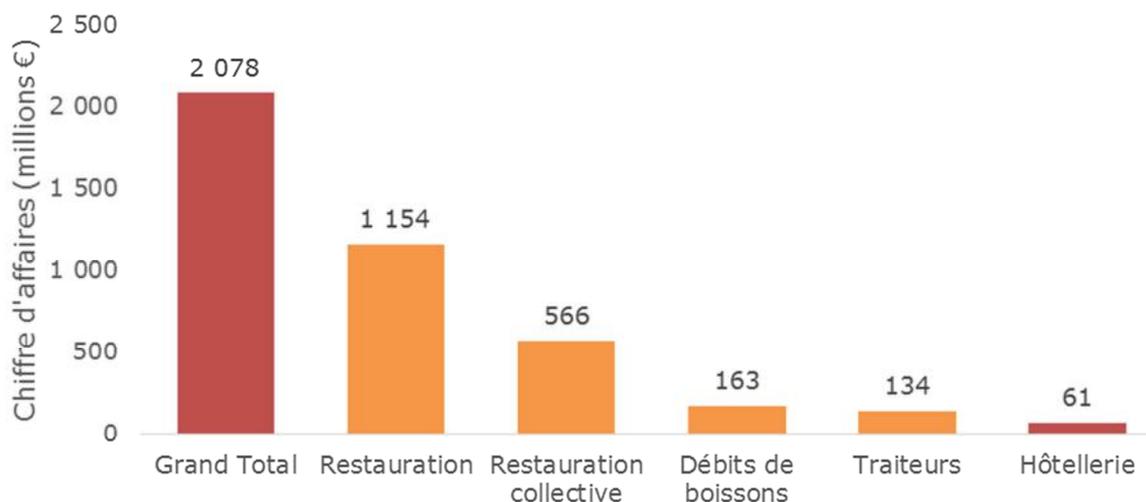


Figure 29: Chiffre d'affaires du secteur HORECA par type d'activité (Source : Statbel, 2012 répartition RDC pour les activités traiteurs et restauration collective sur base de ONSS)

IV.3.3.5. Note de la qualité des données

Donnée obtenue	Note finale	Explications
Nombre d'établissements	++	Données fiables.
Emploi salarié dans l'HORECA par type d'activité	++	Données fiables.
Emploi indépendant dans l'HORECA hors traiteurs et restauration collective	++	Données fiables.
Emploi indépendant traiteurs et restauration collective	+	L'emploi total indépendant pour ces deux activités est jugé fiable mais sa répartition grâce au ratio des ETP salariés est imprécise. En effet, la taille des entreprises de restauration collective est supposée plus grande que les autres catégories (ex : traiteurs) et comprend probablement une part plus petite d'indépendants, ce qui n'est pas pris en compte par l'estimation.
Chiffre d'affaires total	++	Les entrées de discothèques sont comprises dans ce chiffre. L'estimation de la part du chiffre d'affaires alimentaire en hôtellerie est imprécise.
Chiffre d'affaires par type d'activité	++	Les données sont fiables pour toutes les activités sauf l'hôtellerie. Le chiffre d'affaires des débits de boissons comprend les ventes d'entrées en discothèques.
Chiffre d'affaires par emploi restauration et débits de boissons	++	Données fiables.

IV.3.4. L'OFFRE SUR LES MARCHÉS

IV.3.4.1. Champ de l'étude

L'objectif de cette partie est d'étudier l'offre alimentaire sur les éventaires et marchés présents dans la région bruxelloise, qu'ils soient communaux ou privés (ex : marché des abattoirs d'Anderlecht).

IV.3.4.2. Données sources

Type de données	Données sources	Remarques
Nombre de marchés		
Nombre de marchés communaux	Estimation Ets. Charve, 2014	Données d'expert de la principale société de gestion des marchés communaux de la région. Les marchés privés tels que le marché des abattoirs d'Anderlecht ne sont pas considérés dans cette estimation.
Nombre de marchés et de sites de marché	Etude ULB 2013 sur base de relevés 2012 ¹⁴	Les marchés communaux et les marchés privés sont comptabilisés.
Emploi alimentaire sur les marchés		
Emploi salarié	ONSS, 2012	Sans objet
Emploi indépendant	INASTI, 2012	Ces chiffres sous-estiment probablement l'emploi indépendant sur les marchés de la RBC puisque : <ul style="list-style-type: none"> - Les producteurs-vendeurs peuvent être déclarés sous un statut agricole. - Pour les indépendants, le domicile peut différer du lieu d'activité. La part de l'activité alimentaire n'est pas renseignée.
Nombre d'ambulants en Belgique	Estimation Ets.Charve, 2014	La part de l'activité alimentaire n'est pas renseignée.
Nombre d'ambulants en Belgique	SPF Economie, 2014	La statistique recense le nombre d'ambulants enregistrés au 1 ^{er} avril 2014, date de mise en œuvre de l'obligation d'enregistrement pour les ambulants. Il est très probable qu'un nombre important d'ambulants ne soient pas encore enregistrés à cette date.
Nombre d'échoppes sur les marchés en RBC et part d'échoppes exerçant une activité alimentaire	Etude ULB 2013 sur base de relevés 2012	Cette valeur est supérieure au nombre d'ambulants sur les marchés renseignés par les Ets. Charve car elle tient compte des marchés privés en plus des marchés communaux.

¹⁴ Wayens, B. et Delvaux, E. (2013), *Les marchés bruxellois: importance, évolution et spécificités*, ULB et Facultés Saint Louis.

Chiffre d'affaires alimentaire		
Chiffre d'affaires du commerce de détail alimentaire sur éventaires et marchés	Données Statbel régionalisées, 2012 (obtenues sur demande)	La catégorie NACE-BEL 2008 considérée est 47810.
Produits vendus		
Nombre d'échoppes par type de produit vendu	Etude ULB 2013 sur base de relevés 2012	La répartition du nombre d'échoppes par type de produits vendu est différente de la répartition du chiffre d'affaires par produit. Cette deuxième donnée n'est pas renseignée dans l'étude. La part d'échoppes bio est renseignée.
Alimentation biologique	Estimation Ets Charve	L'estimation donnée ne considère que les distributeurs certifiés bio. La valeur ne contient pas les producteurs-vendeurs bio. Les données concernent uniquement les fruits et légumes.

IV.3.4.3. Traitement des données

- **Nombre de marchés et de sites de marché hebdomadaires :** Les valeurs fournies par les Ets Charve et par l'étude ULB sont reprises telles quelles.
- **Nombre d'échoppes alimentaires :** La valeur fournie par l'étude ULB est multipliée par 38%, la part des échoppes alimentaires selon cette même source.
- **Estimation du nombre d'emplois sur les marchés :**
 - **Nombre d'ambulants :**
 - Le nombre d'ambulants renseigné par le SPF Economie pour la Belgique est rapporté à la Région Bruxelles-Capitale par un ratio de 10% (par hypothèse). La part d'ambulants actifs en alimentaire est considérée égale à 38% (Source : étude ULB).
 - Cette valeur est comparée avec les estimations des Ets Charve (rapportées au commerce alimentaire en RBC par les mêmes ratios de 10% et 38%).
 - La donnée INASTI est modifiée pour tenir compte des 30% d'ambulants exerçant à Bruxelles mais domiciliés en dehors de la région (Source : Ets Charve). Les ambulants domiciliés en région bruxelloise ne sont pas considérés comme actifs en dehors de la région (par hypothèse). La part d'ambulants actifs en alimentaire est considérée égale à 38% (Source : étude ULB).
 - **Nombre de salariés :** La valeur renseignée par l'ONSS pour l'activité de commerce de détail alimentaire sur éventaire et marchés est reprise sans traitement.

- **Estimation du nombre d'ETP sur les marchés :**
 - Le nombre d'actifs (salariés et patron) par échoppe est compris entre 2 et 4 (sur base d'entretiens). Il est considéré par hypothèse égal à 2.5 en moyenne.
 - Le nombre de jours de travail est égal au nombre d'actifs par échoppes multiplié par le nombre d'échoppes à l'année.
 - Le nombre d'ETP est calculé à partir du nombre de jours de travail, en considérant 231 jours de travail par an et par personne.
- **Chiffre d'affaires alimentaire sur éventaires et marchés :** Le chiffre renseigné par Statbel est repris sans traitement.
- **Proportion de distributeurs de fruits et légumes vendant des produits bio :** Les chiffres sont repris sans traitement.

IV.3.4.4. Résultats

IV.3.4.4.1. Nombre de marchés et d'échoppes

Selon l'étude ULB¹⁵, il y a 46 sites de marché et 64 marchés hebdomadaires (nombre de sites x jours de présences) en région Bruxelles-Capitale (relevé 2012). Ces valeurs comprennent les marchés privés et les marchés communaux. Le nombre de marchés communaux hebdomadaires en RBC a été évalué à environ 40 (Source : Ets Charve).

Le nombre d'échoppes en alimentaire (échoppes x jours de présence) est évalué à 1429 par semaine (Source : étude ULB).

IV.3.4.4.2. Emploi sur les marchés

La meilleure estimation du nombre d'ETP travaillant dans les échoppes des marchés est d'environ 800 ETP, sur base du nombre d'échoppes (Source : Etude ULB) et d'une moyenne de 2.5 personnes par échoppe.

D'autres données informent sur l'emploi dans les marchés (Nombres d'ambulants du SPF Economie et d'après les Ets. Charve, INASTI, ONSS) mais ne permettent soit pas d'estimer le nombre d'ETP, soit sont jugées peu fiables.

IV.3.4.4.3. Chiffre d'affaires

Selon Statbel, le commerce de détail alimentaire sur éventaires et marchés a généré 14.7 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2012 (Source : Statbel données régionalisées, 2012). Pour un nombre d'ETP estimé à 804, le chiffre d'affaires annuel par ETP est d'environ 18 000 €, ce qui est trop faible et montre que le chiffre d'affaires renseigné par Statbel est une sous-estimation de la valeur recherchée. Elle est cependant retenue comme minorant.

La répartition du chiffre d'affaires par type de produit est estimée sur base de la répartition des échoppes. Le graphe suivant présente le chiffre d'affaires minimum réparti par type de produit.

¹⁵ Wayens, B. et Delvaux, E. (2013), *Les marchés bruxellois: importance, évolution et spécificités*, ULB et Facultés Saint Louis.

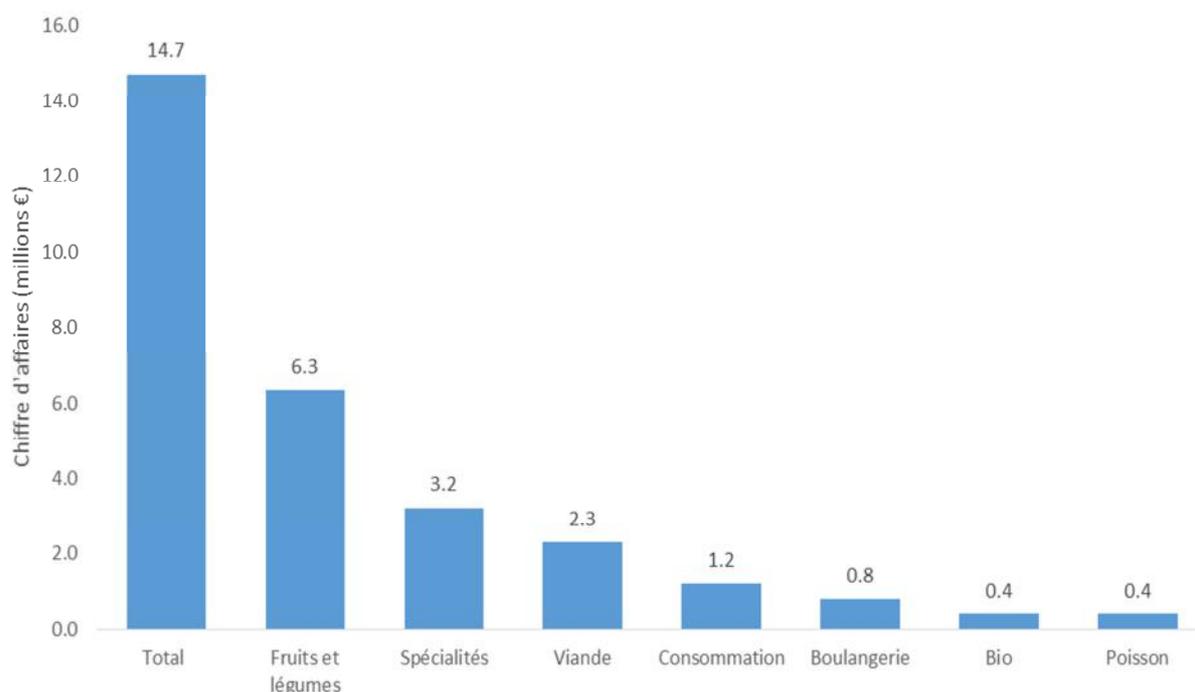


Figure 30: Répartition du chiffre d'affaires alimentaire sur les marchés en RBC en fonction du type de produit vendu- Valeurs minimales (Source : Traitement RDC sur base de données Statbel 2012 et de l'étude ULB)

L'alimentation biologique représente 3% des stands sur les marchés (Source : étude ULB).

La proportion de distributeurs de fruits et légumes qui sont certifiés bio est quant à elle estimée à 5-10% (Source : Ets Charve). Ce dernier chiffre ne prend pas en compte les producteurs-vendeurs bio non certifiés en tant que distributeurs.

IV.3.4.5. Note de la qualité des données

Donnée obtenue	Note finale	Explications
Nombre de marchés (source étude ULB)	++	Cette donnée est fiable. Il n'est pas anticipé qu'elle sera actualisée régulièrement.
Nombre estimé d'ETP	+	Cette valeur est indicative.
Chiffre d'affaires des marchés	0	La valeur est aberrante aux vues d'un test de cohérence effectué à partir du nombre d'ETP estimé. Il est possible qu'une partie du chiffre d'affaires réalisé sur les marchés en RBC soit déclaré sur d'autres activités (agriculture par exemple) et/ou sur d'autres régions.
Répartition du chiffre d'affaires par produit vendu, et alimentation biologique	+	La donnée de chiffre d'affaires total était aberrante, les chiffres d'affaires par catégorie de produit ne peuvent être considérés qu'en tant que valeurs minimales. La répartition du chiffre d'affaires est faite selon la répartition des nombre d'échoppes, ce qui induit un biais puisque la valeur des produits commercialisés est différente selon les produits.
Alimentation biologique sur les marchés (Source : Ets Charve)	0	Les producteurs biologiques ne sont pas considérés ici. La plupart des catégories de produits sont manquantes. Les fruits et légumes ne sont pas représentatifs.

IV.3.5. LES EXPORTATIONS

IV.3.5.1. Champ de l'étude

- Exportations vers le reste de la Belgique (Wallonie, Flandre)
- Exportations de Bruxelles vers l'extérieur de la Belgique

IV.3.5.2. Données sources

Les seules données disponibles à notre connaissance concernent les exportations à destination de l'extérieur de la Belgique.

Les exportations à destination des autres régions Belges n'ont pas pu être estimées.

Idem Importations : Voir paragraphe IV.2.1.2 Données sources.

IV.3.5.3. Traitement des données

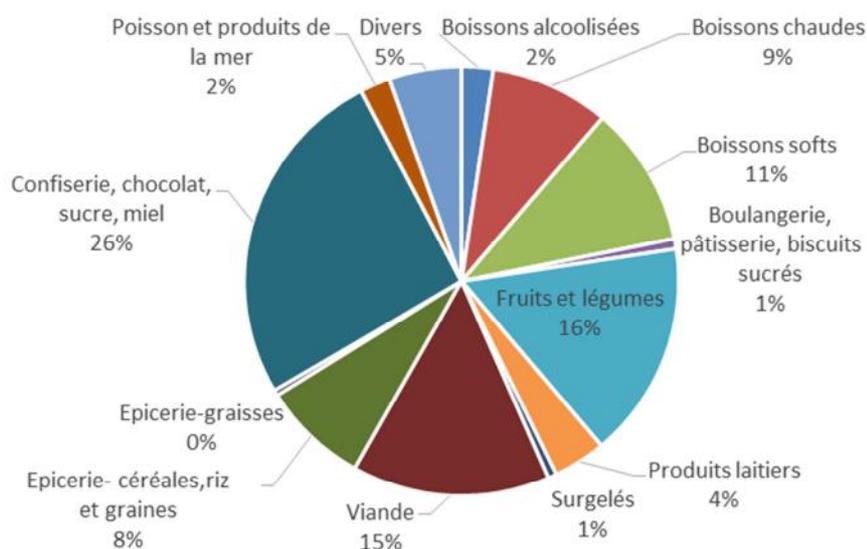
Idem Importations : Cf. paragraphe IV.2.1.3 Traitement des données ci-dessus¹⁶

IV.3.5.4. Résultats

Les exportations de produits alimentaires de la Région Bruxelles-Capitale s'élèvent à **395 millions d'euros**.

IV.3.5.4.1. Catégories de produits exportés

Les catégories de produits les plus exportées sont les produits de confiserie, chocolaterie, le sucre et le miel (26%), les fruits et légumes (16%), la viande (15%), les boissons softs (11%) et les boissons chaudes (9%).



¹⁶ Les exportations de vermouths à destination de l'Union Européenne ne sont pas prises en compte ici car des retours différés de ces produits ont été identifiés dans la partie importations. La catégorie n'est pas prise en compte, ni côté import, ni côté export. Au niveau des exportations, elle représente un flux de 63 300€, négligeable par rapport au total des exportations.

Figure 31: Répartition des exportations par catégorie de produit

IV.3.5.5. Note de la qualité des données

Donnée obtenue	Note finale	Explications
Volume global importé en €	++	Possible biais dû au commerce de céréales pour l'alimentation animale
Volume global importé en kg	0	La déclaration au poids n'est pas obligatoire pour ceux qui déclarent en unités
Volumes importés en L	0	La déclaration en unités n'est pas systématique pour les liquides mais peut se faire au poids
Volumes importés par produit (€)	++	Il y a des biais dans la classification (caractère surgelé pas toujours précisé...)
Prix au kg à l'importation par catégorie de produit	0	Donnée non fiable si a déclaration au kg n'est pas obligatoire. Cas des boissons alcoolisées, softs, des fruits et légumes des céréales, riz et graines vers l'extra-européen, des produits divers vers l'Union Européenne.
	++	Tous les autres cas

IV.4. L'alimentation bio/ locale/ de saison/ équitable/ en circuits courts/ produits de la mer respectant des critères de durabilité

IV.4.1. CHAMP DE L'ÉTUDE : PÉRIMÈTRE DE L'ALIMENTATION CONSIDÉRÉE

Un des objectifs de l'étude est d'identifier, dans la mesure des données disponibles, les flux d'alimentation dite « durable » dans en RBC. Par ailleurs, l'étude n'a pas vocation à statuer sur le degré de durabilité des flux alimentaires, ce qui demanderait une analyse environnementale, économique et sociale de l'ensemble des flux.

Par conséquent, le choix a été fait d'identifier les flux alimentaires qui satisfont à un ensemble de critères définis, en lien avec la notion de durabilité. Ces critères sont définis pour les besoins de l'étude, en collaboration avec le groupe de travail qui accompagne celle-ci.

Les flux alimentaires distingués dans le cadre de l'étude sont les produits

- biologiques
- issus du commerce équitable
- de la mer respectant des critères de « durabilité » établis
- de saison
- locaux, c'est-à-dire produits ou transformés en Belgique.
- suivant une logistique en circuit court

Les flux identifiés peuvent respecter une ou plusieurs de ces caractéristiques.

Les flux peuvent être identifiés

- par leur label, c'est le cas pour les produits bio, issus du commerce équitable et issus de la « pêche durable » et certains produits locaux
- comme tels, comme les produits locaux et ceux de saison.

Notes :

- Tous les flux exclus du champ de l'étude pour ce chapitre ne sont pas pour autant jugés non-durables ou moins durables que les flux inclus dans le champ.
- L'étude ne permet pas de mettre en évidence les démarches de diminution des impacts environnementaux liés à une grande quantité de produits, sans qu'aucun des produits ne puisse individuellement satisfaire les critères définis.
- Certains flux alimentaires labellisés et réunissant des critères de durabilité ne sont pas pris en compte, notamment par manque de données disponibles. En voici quelques exemples :

- FairWild : bonnes pratiques agricoles (environnementales, sociales) pour les activités de cueillette sauvage à destination alimentaire, cosmétique et médical.
- Naturland: produits issus d'une agriculture biologique, sans OGM et relations commerciales équitables avec les producteurs.
- Rainforest Alliance : bonnes pratiques agricoles (environnementales) vers une minimisation de l'impact environnemental, mais agriculture non biologique, bonnes conditions sociales
- Utz certified : bonnes pratiques sociales et environnementales pour les producteurs de café, accessible aux exploitations trop grandes pour être certifiées Fair Trade.

IV.4.2. L'OFFRE ALIMENTAIRE DE PRODUITS BIOLOGIQUES

IV.4.2.1. Contexte

L'appellation biologique est encadrée par une réglementation européenne déclinée en deux règlements (CE) n°834/2007 (CE) n°889/2008 relatifs à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques. Cette législation encadre toutes les activités de production, transformation, distribution, importation et exportation, contrôle et étiquetage de produits biologiques.

Tous les produits alimentaires biologiques commercialisés en Europe doivent respecter la réglementation européenne. L'utilisation du label biologique européen est obligatoire pour tous les produits alimentaires emballés dénommés « bio » ou « biologiques », et ce même si un label national ou privé est déjà apposé sur le produit.

Le label bio belge est Biogarantie®. Il s'agit d'un label privé encadré par l'ASBL Bioforum. Pour la restauration et les services de catering, des secteurs non-couverts par la réglementation européenne, l'indication « biologique » ou « bio » est strictement encadrée en Belgique par un cahier des charges, associé au label Biogarantie.

Il existe en Belgique trois organismes certificateurs reconnus, pouvant délivrer les labels européens et Biogarantie (Source : Portail de l'Agriculture Wallonne):

- Certisys
- Integra
- Quality Partner.

IV.4.2.2. Champ de l'étude

Tous les produits alimentaires certifiés biologiques en Belgique sont étudiés dans cette partie, boissons comprises. Les produits biologiques non alimentaires tels que les produits d'entretien sont écartés de l'étude.

La quantification concerne en particulier l'offre finale, même si des informations sont données sur le nombre de producteurs et préparateurs certifiés bio.

IV.4.2.3. Sources de données

Type de données	Source de données	Remarques
Nombre d'opérateurs certifiés biologiques en RBC		
Nombre d'opérateurs certifiés bio par type d'activité	Région RBC - Irisnet.be, 2014	Un opérateur peut être certifié pour plusieurs types d'activités différents. Certains opérateurs actifs sur le marché du bio ne sont pas certifiés car ils sont exemptés de certification : Il s'agit des opérateurs qui revendent des produits bio préemballés et des opérateurs qui revendent des produits bio non-préemballés pour un chiffre d'achat inférieur à 5000 € ¹⁷ .

¹⁷ Règlement (CE) n° 834/2007 du Conseil du 28 juin 2007.

Demande alimentaire biologique en Belgique		
Par canal de distribution	Gfk Panelservices Benelux, via l'étude VLAM Marketingdienst, Biobarometer 2013 (données 2012)	La segmentation en canaux de distribution est la suivante : <ul style="list-style-type: none"> • Marchés • Supérette • Supermarché • Hard Discount • Magasins spécialisés • Vente directe
Par catégorie de produits		Des catégories de produits sont manquantes (vin, chocolat, café...)
Dépenses alimentaires totales et biologiques par personne et par produit, en Belgique	Enquête sur le budget des ménages EU-HBS, 2012	EU-HBS : la distinction bio/conventionnel n'est faite que sur certaines catégories de produits (75% des dépenses du marché conventionnel). Les boissons softs et alcoolisées, les confiseries, le chocolat, le café... ne sont pas considérées. La distinction bio/non bio n'est disponible que pour la Belgique entière.
Régionalisation des dépenses alimentaires des ménages		
Dépenses alimentaires par habitant en RBC et en Belgique	Enquête sur le budget des ménages EU-HBS, 2012	Sans objet.
Population 2013, RBC et Belgique	Eurostat, 2013	Ces valeurs sont utilisées pour calculer la dépense totale des habitants bruxellois. L'estimation ne prend donc pas en compte les dépenses à Bruxelles des non-Bruxellois.
Chiffre d'affaires du vin biologique		
Chiffre d'affaires des vins et des vins bio	Présentation du marché belge des vins, Jean-Charles HIRONDEL, Ubi France Bruxelles, 2010	Les données sont issues d'une estimation d'Ubi-France après étude du marché et enquête auprès des distributeurs.
Chiffre d'affaires du bio en RBC		
Chiffre d'affaires de l'alimentation biologique dans la grande distribution	Nielsen	Les données sont payantes. Elles n'ont pas été achetées. Les chiffres d'affaires de la viande, des fruits et légumes frais et du poisson ne sont pas disponibles chez Nielsen.
Chiffre d'affaires biologique des opérateurs certifiés biologiques dans la région	Données 2012 déconfidentiales obtenues sur demande auprès de Bruxelles Economie	La répartition par produit n'est pas disponible. Les données ne tiennent compte que des opérateurs certifiés, alors que beaucoup d'opérateurs actifs dans le bio sont exemptés de certification.
Chiffre d'affaires et parts de marché des grossistes bio	Estimation RDC sur base d'entretiens	Ces données sont confidentielles et ne sont pas explicitées dans ce rapport. Les résultats de l'extrapolation réalisée sont présentés.
Produits vendus		
Part de	Wayens, B. et Delvaux,	La donnée disponible est la part d'échoppes bio

l'alimentation biologique sur les marchés	E. (2013), <i>Les marchés bruxellois: importance, évolution et spécificités</i> , ULB et Facultés Saint Louis.	par rapport au nombre d'échoppes alimentaires. Il ne s'agit pas d'une part de chiffre d'affaires.
---	--	---

Les ventes de produits biologiques de la distribution finale n'ont pas pu être obtenues pour les raisons suivantes. Elles ont donc été estimées (Cf. Section IV.4.2.4).

- Dans la grande distribution, le souci de confidentialité et la multiplicité des marques et des enseignes attachées à chaque groupe rend difficile l'obtention d'une donnée (les groupes contactés ne nous l'ont pas fourni). Cette donnée est disponible auprès de Nielsen pour 30 catégories de produits, ne comprenant pas certains produits frais (viande, poisson, fruits et légumes, œufs). Il s'agit d'une donnée payante.
- Le nombre d'enseignes de magasins bio spécialisés est important et certaines sont rattachées à des grands groupes qui ne nous ont pas fourni la donnée.

Au niveau de l'offre intermédiaire, les données obtenues sont difficilement exploitables pour les raisons suivantes :

- Les groupes de la grande distribution, qui représentent la majeure partie de l'offre biologique, s'approvisionnent principalement auprès de leurs centrales d'achats. Ces groupes ne nous ont pas fournis de données.
- Les grossistes spécialisés bio ont chacun leur modèle économique, qui consiste à choisir :
 - l'assortiment de produits distribués : certains grossistes bio sont spécialisés (produits secs ou frais) alors que d'autres sont généralistes.
 - les canaux de distribution visés : certains grossistes font le choix de distribuer uniquement aux magasins spécialisés, à l'HORECA ou aux marchés, alors que d'autres distribuent également aux centrales d'achat de la grande distribution.

IV.4.2.4. Traitement des données

- Nombre d'opérateurs certifiés bio : Les données sont reprises sans traitement.
- Estimation du chiffre d'affaires total de l'alimentaire bio : Cf. Section Résultats.
- Répartition du chiffre d'affaires par canal de distribution

Le chiffre d'affaires est segmenté par canal de distribution selon la répartition disponible dans l'étude VLAM (Source : Gfk). La catégorie appelée « Grande Distribution » dans cette étude comprend les canaux de distribution Hard Discount, supérettes et supermarchés de l'étude Gfk.

- Répartition du chiffre d'affaires par type de produit

Les dépenses des ménages belges en alimentation biologique par catégorie de produits ont été déterminées via l'enquête EU-HBS. Les catégories de produits spécifiés bio choisies dans l'étude ont été regroupées en catégories qui correspondent à celles de Nielsen, auxquelles les catégories de produits frais manquantes ont été ajoutées (fruits et légumes, viande, poisson et crustacés, œufs). La répartition des dépenses bio par catégorie de produit a été calculée de cette façon, et assimilée à celle du chiffre d'affaires.

- Proportion d'alimentaire biologique par canal de distribution :
 - La part d'alimentation biologique moyenne sur tous les canaux de distribution est reprise sans traitement (Source : Etude VLAM)
 - La part d'alimentation biologique sur les marchés est assimilée à la part d'échoppes bio sur les marchés.
 - Pour la grande distribution, l'estimation est réalisée à partir du chiffre d'affaires bio de la grande distribution issu des données d'entretien (30.4 millions €). Ce chiffre est rapporté au chiffre d'affaires de la grande distribution estimé dans la partie IV.3.1 (3 173 millions €).
- Proportion d'alimentaire biologique par catégorie de produit : Les dépenses alimentaires biologiques renseignées par l'étude EU-HBS sont rapportées aux dépenses alimentaires totales, par catégorie de produit.

IV.4.2.5. Résultats

IV.4.2.5.1. Nombre d'opérateurs certifiés bio en Région Bruxelles-Capitale

Le nombre d'opérateurs certifiés en RBC par type d'activité est présenté ci-dessous, certains opérateurs pouvant être certifiés pour plusieurs activités.

105 opérateurs sont certifiés biologiques en RBC, certains opérateurs étant certifiés dans plusieurs catégories.

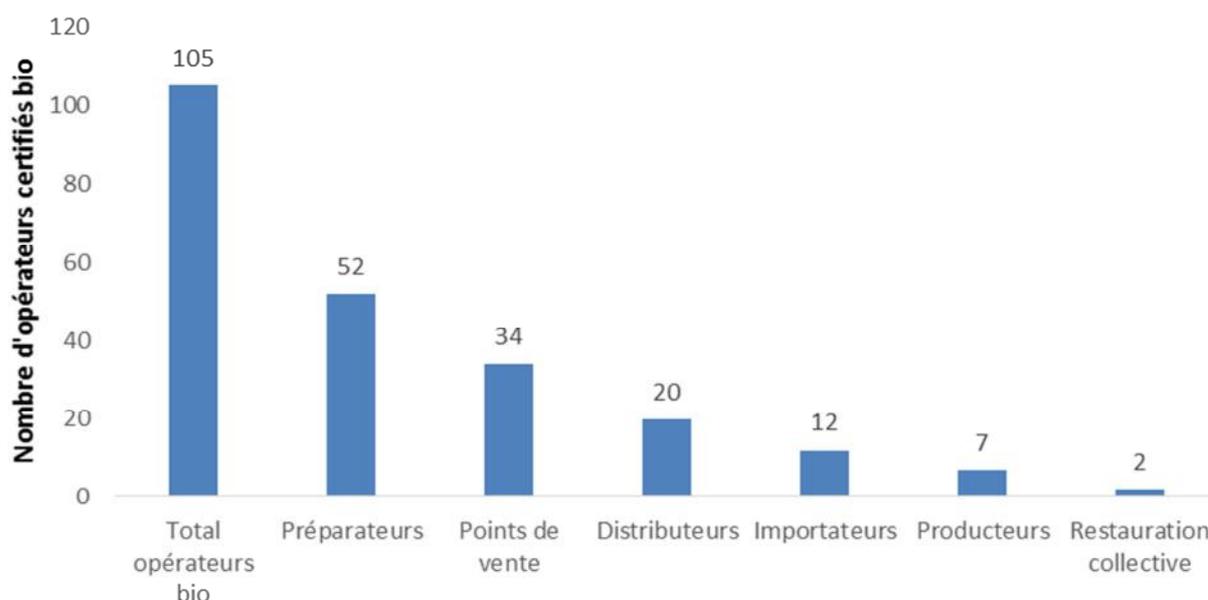


Figure 32 - Nombre d'opérateurs bio certifiés en Région Bruxelles-Capitale
(Source : Région RBC - Irisnet.be, 2014)

IV.4.2.5.2. Chiffre d'affaires total de la distribution finale d'alimentation biologique

Le chiffre d'affaires de la distribution finale d'alimentation biologique a été estimé à travers trois méthodes répondant à plusieurs types de données disponibles.

Les résultats obtenus par chaque méthode sont présentés.

Chiffre d'affaires estimé par l'offre intermédiaire

Le chiffre d'affaires de la distribution finale d'alimentation biologique en Région Bruxelles-Capitale est estimé à 51 millions €.

La méthode d'estimation est la suivante : Le chiffre d'affaires de l'offre finale d'alimentation biologique est calculé à partir des données et hypothèses suivantes :

- Le chiffre d'affaires des grossistes spécialisés bio vers les magasins spécialisés
- Un ratio prix de vente des produits/prix d'achat pour les magasins spécialisés évalué par hypothèse à 130 %
- La part de l'alimentation biologique achetée en magasins spécialisés est reprise depuis l'étude BioWallonie 2013 (Source: Gfk).

Chiffre d'affaires estimé à partir des données d'organismes certificateurs

Le chiffre d'affaires précis des opérateurs certifiés bio est une donnée dont disposent les organismes certificateurs agréés (Certisys, Quality Partner et Integra).

Ces données ne permettent pas en l'état de rendre compte de l'offre alimentaire bio à Bruxelles pour les raisons suivantes

- un nombre important d'opérateurs actifs sur le marché du bio ne sont pas certifiés car ils sont exemptés de certification : Il s'agit
 - des opérateurs qui revendent des produits bio préemballés et
 - des opérateurs qui revendent des produits bio non-préemballés pour un chiffre d'achat inférieur à 5000 €¹⁸.
- L'exploitation des chiffres d'affaires disponibles pour les acteurs certifiés ne permet pas d'éviter les doubles comptages. En effet, les opérateurs peuvent
 - Être certifiés pour plusieurs activités, le chiffre d'affaires pour un même produit pouvant alors être compté plusieurs fois
 - S'échanger des produits entre eux, donnant lieu au même risque de double compte.

Si ces données sont inexploitable en l'état, elles présentent un potentiel d'exploitation

- Soit comme indice d'activité à suivre annuellement pour chaque type d'activité
- Soit en améliorant la spécification des données afin de permettre une exploitation sans double comptes.

Chiffre d'affaires estimé à partir des données de demande

Deux sources de données permettent d'évaluer le chiffre d'affaires de l'alimentation biologique 2013 à partir des dépenses par personne en alimentation biologique :

- Données Gfk Panelservices Benelux concernant les dépenses biologiques en Belgique, renseignées dans l'étude VLAM. L'estimation est de 31 millions d'euros.
- Dépenses alimentaires spécifiquement biologiques disponibles dans l'étude EU-HBS 2012, Belgique. L'estimation est de 36 millions d'euros.

Chiffre d'affaires retenu dans le cadre de l'étude

Le chiffre d'affaires retenu est celui estimé à partir des ventes des grossistes bio, pour les raisons suivantes :

- Cette estimation permet d'éviter le biais dû
 - aux achats à Bruxelles des non-BruxelloisPour illustrer ce biais, on peut comparer

¹⁸ Cf. Règlement (CE) n° 834/2007 du Conseil du 28 juin 2007.

- le chiffre d'affaires de la distribution finale (hors HORECA), estimé via les dépenses alimentaires totales des bruxellois (Source : EU-HBS, 2012) : 2.31 milliards d'euros.
- et le chiffre d'affaires de la grande distribution seule à Bruxelles (Source Statbel), estimé à 2.97 milliards d'euros, alors que le champ est plus restreint.
 - au niveau de consommation de produits bio des Bruxellois pouvant être plus élevé que le niveau moyen en Belgique
- Les estimations par la demande peuvent passer à côté de certains produits bio appartenant à des catégories de produits pour lesquelles la distinction du bio n'est pas opérée

Cependant, l'estimation par l'offre intermédiaire doit être utilisée avec précaution car elle est basée sur des données d'enquête faiblement représentatives. Il s'agit donc d'un ordre de grandeur.

IV.4.2.5.3. Répartition du chiffre d'affaires par canal de distribution et par type de produits

D'après l'enquête Gfk sur les dépenses, le canal de distribution principal pour les produits bio sont les supermarchés classiques et le hard discount (48%), suivi par les magasins spécialisés (magasins bio, *Bio planet*, etc.) (30%) et les épiceries de quartier ou petits supermarchés (14%). Les paniers bio (y compris multi-produits, hors magasins bio) se situent à environ 4% mais une incertitude existe car il s'agit d'une estimation sur base de la vente à la ferme pour la Wallonie, qui est quasi inexistante à Bruxelles. La valeur de 2 M EUR est à confronter aux 4.3 M EUR de CA pour les paniers, qui peuvent contenir des chiffres de certains magasins spécialisés. Les marchés représentent également 4%. Aucune information n'est disponible pour l'Horeca, mis on estime que la proportion en volume de produits est faible.

Le total de 51 M EUR est arrondi pour éviter de donner une illusion de précision.

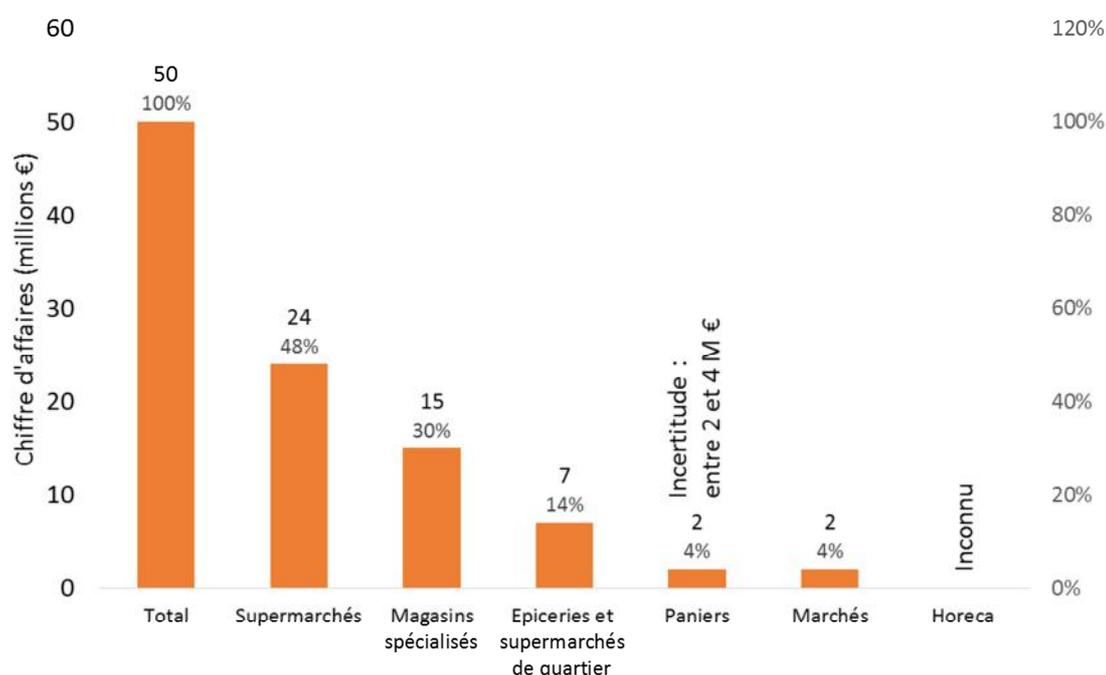


Figure 33: Chiffre d'affaires du bio par canal de distribution (Source : estimation RDC sur base d'entretiens, répartition selon étude BioForum 2013)

Les catégories de produits alimentaires biologiques les plus vendues sont les fruits et légumes (55%), les produits laitiers (19%), l'épicerie et la viande (12% chacun).

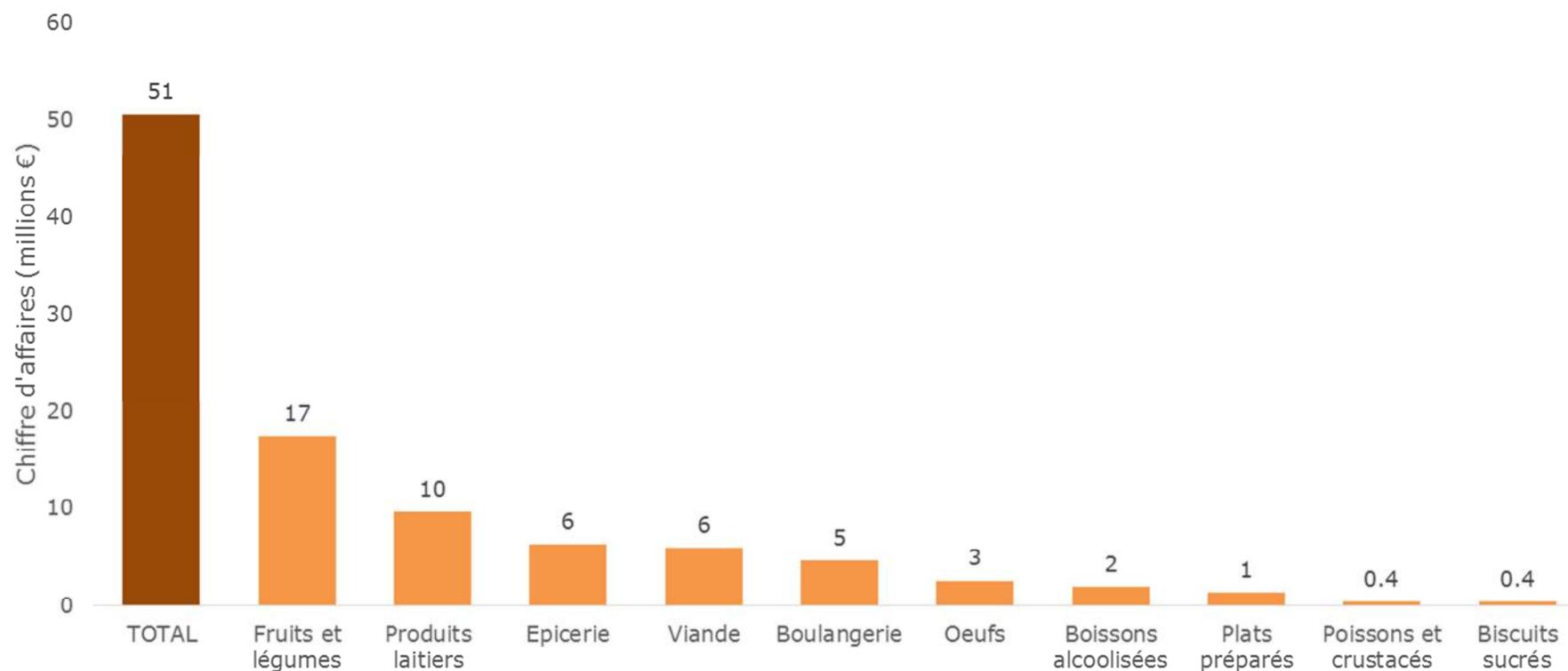


Figure 34: Chiffre d'affaires de l'alimentation biologique par catégorie de produits (Source: estimation RDC sur base d'entretien, répartition sur base de EU-HBS et UBI France)

IV.4.2.5.4. Proportion de l'alimentation biologique par canal de distribution et catégorie de produit

Le graphique ci-dessous présente la part de l'alimentation biologique estimée par canal de distribution (pour la grande distribution, une estimation basse et une estimation haute ont été effectuées). NB : Les valeurs pour la grande distribution sont calculées sur base des données déjà présentées plus haut. Les valeurs pour les marchés et la valeur totale sont issues de sources externes.

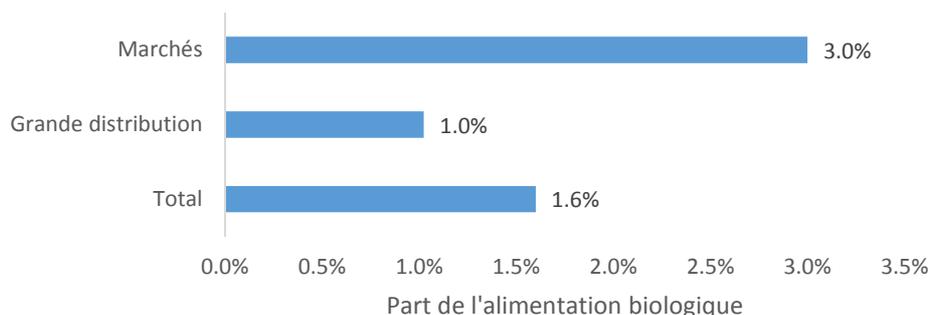


Figure 35: Part de l'alimentation biologique par canal de distribution (calculs RDC sur base des sources suivantes : BioForum (Total), étude ULB (Marchés), entretiens grossistes (Grande distribution)).

Ces valeurs permettent de vérifier les ordres de grandeurs présentés plus haut :

- 3% du CA réalisé sur les marchés représente 400 k€, ce qui est beaucoup plus faible que la valeur estimée plus haut, ce qui est probablement explicable par la faible qualité de l'estimation du CA total réalisé sur les marchés.
- 1.6% de la distribution finale hors HORECA représente 58 millions d'euros, ce qui permet de borner l'ordre de grandeur de 50 millions d'euros estimé sur base des données des grossistes.

Le graphe suivant montre, par catégorie de produit, la part des dépenses de la catégorie qui sont consacrées à des produits bio.

10% des dépenses en œufs sont consacrés à des œufs bio, 5% pour les fruits et légumes, etc.

Nous n'avons pas de données concernant la part du bio dans les catégories boissons softs, boissons chaudes, biscuits salés, surgelés, chocolat et confiserie.

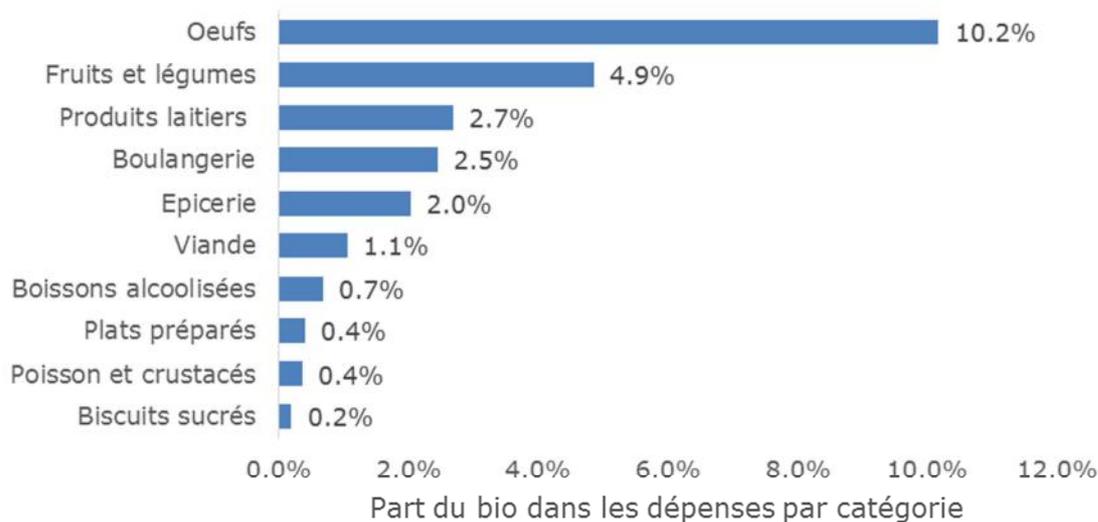


Figure 36 : Part de l'alimentation biologique dans les dépenses par catégorie de produit (Source: traitement RDC à partir de EU-HBS et UBI France)

IV.4.2.6. Note de la qualité des données

Donnée obtenue	Note finale	Explications
Nombre d'opérateurs certifiés bio	++	Donnée fiable
Chiffre d'affaires de l'alimentation biologique (estimation RDC sur base d'entretiens)	+	La valeur est obtenue à partir d'entretiens peu représentatifs. Elle est uniquement indicative.
Chiffre d'affaires de l'alimentation biologique à Bruxelles (estimation RDC sur base de Gfk)	0	Une estimation du chiffre d'affaires considérant un plus grand panel de produits est disponible (sur base de données EU-HBS).
Chiffre d'affaires de l'alimentation biologique à Bruxelles (estimation RDC sur base d'EU-HBS)	+	La valeur obtenue est sous-estimée car <ul style="list-style-type: none"> • Certaines catégories de produits sont manquantes (chocolat, café notamment) • L'approche par la demande ne considère pas les navetteurs consommant dans la région • La demande biologique plus forte à Bruxelles qu'en Belgique n'est pas une donnée prise en compte dans le calcul
Chiffre d'affaires des opérateurs certifiés bio	0	Tous les opérateurs ne sont pas certifiés et il y a un risque de double comptage.
Répartition du chiffre d'affaires par canal de distribution (Source : Gfk)	++	La donnée n'est pas régionale mais cela est acceptable. Les canaux de distribution suivants sont manquants : HORECA, circuits courts hors vente directe.
Répartition du chiffre d'affaires par catégorie de produit (calcul RDC sur base de données EU-HBS)	+	La segmentation bio/non bio n'est effectuée que sur certains produits (surgelés, chocolat et café manquants notamment). L'approche par la demande s'éloigne de l'objectif de l'étude.
Part de l'alimentation biologique par canal de distribution	+	Les valeurs obtenues sont indicatives car : <ul style="list-style-type: none"> • Pour les marchés, il y a un biais entre la part d'échoppes bio et la part de chiffre d'affaires bio • Pour la grande distribution, les ratios sont obtenus à partir d'estimations du chiffre d'affaires jugées indicatives. • Pour la part moyenne, la méthodologie utilisée n'est pas présentée explicitement dans l'étude BioForum.
Part de l'alimentation biologique par catégorie de produit (Source :	+	L'approche est effectuée par la demande. Des catégories de produits sont manquantes (chocolat, café, boissons softs notamment) et les différences entre canaux de distribution ne sont pas mises en évidence.

calcul RDC sur base de données EU-HBS)		
--	--	--

IV.4.3. L'OFFRE ALIMENTAIRE LOCALE D'ORIGINE BELGE

IV.4.3.1. Champ de l'étude

L'origine d'un produit alimentaire peut notamment désigner le lieu de

- la production agricole des ingrédients qui composent le produit alimentaire
- la transformation, si elle existe
- de la dernière commercialisation du produit

Au vu de ces nombreuses définitions, l'origine des produits transformés est particulièrement difficile à identifier. En effet, les ingrédients composant ces produits peuvent présenter différentes origines, elles-mêmes différentes du lieu de la transformation.

Pour cette raison, l'objectif de cette partie est de déterminer la part des fruits et légumes, de la viande et des produits laitiers commercialisés en Région Bruxelles-Capitale qui sont issus d'une production agricole belge.

Une approche plus générale consistant à évaluer la part de la valeur ajoutée réalisée en Belgique est suivie à la section IV.2.1.

IV.4.3.2. Données

IV.4.3.2.1. Epicerie, primeurs et grande distribution

Les estimations suivantes sont disponibles :

- En supposant que 100% des fruits et légumes importés distribués à Bruxelles sont issus du CEFL et que 10% des produits importés par le CEFL sont distribués à Bruxelles, on estime qu'entre 25 et 30% des fruits et légumes sont importés.
- Les régions d'origine de plus de 20 types de fruits et légumes de grande consommation ont été recensées pendant un an dans plusieurs canaux de distribution dans le cadre d'une étude commanditée par l'IBGE. L'étude visait à comparer les prix des produits bio et non-bio, locaux et non-locaux et selon le circuit de distribution.

Le graphe suivant présente les résultats du recensement des origines des fruits et légumes : les pourcentages représentent la part des références de produit originaires de Belgique ou des pays limitrophes. Attention, les proportions ne font pas référence aux volumes totaux de produits.

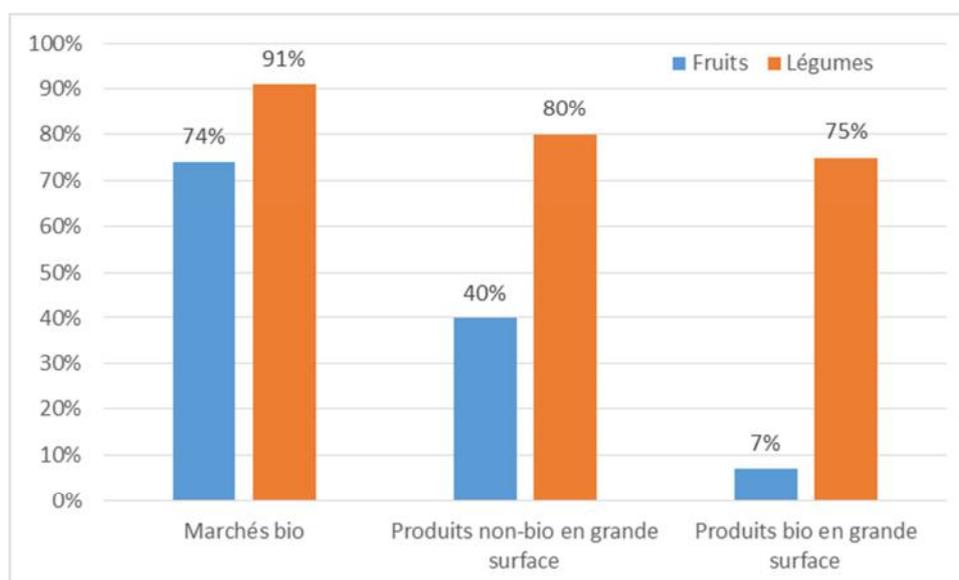


Figure 37 : Estimation de la proportion des types de produits originaires de Belgique ou des pays limitrophes – Source : IBGE sur base de données CODUCO¹⁹

- Delhaize affirme dans un communiqué de presse²⁰ que « 70% de l'assortiment en magasin provient de Belgique ». Le même distributeur indiquait en 2012²¹ que 100% des œufs, 95% du lait, 85% de la viande et 90% des fruits et légumes sont « belges », sans spécifier les unités utilisées ni la signification du terme « belge ».
- Nous n'avons pas d'information sur le développement du projet Carrefour «Des producteurs locaux près de chez vous » à Bruxelles.

IV.4.3.2.2. Logo Agriculture de Wallonie

Le logo « Agriculture de Wallonie » est un logo qui peut être apposé sur les produits composés au moins à 50% de matières premières d'origine wallonne et dont les producteurs, transformateurs sont en wallons et en Wallonie. Le logo a été mis en place par l'Apag-W est actuellement autorisé pour 325 producteurs et concerne environ 1800 produits²².

Le système d'attribution ne permet cependant pas à l'Apag-W de connaître la quantité de produits vendue concernée.

IV.4.3.2.3. Origine de la viande

Estimation de la part d'origine belge de la viande distribuée en Belgique, par type de viande sur base d'entretiens avec Viangro, les Abattoirs d'Anderlecht, Colruyt.

¹⁹ Source : Estimation IBGE sur base de données CODUCO étude Coduco, 2013, *Vergelijkende studie biomanden*, commanditée par l'IBGE.

²⁰ Delhaize, 21 mai 2014.

²¹ Delhaize, Communiqué de presse du 19 juin 2012.

²² Sur base d'un entretien avec l'Apag-W.

Les données sont les suivantes :

- La viande de bœuf, la volaille et le porc est estimée originaire de Belgique à 95%
- Le veau est d'origine belge à environ 50%
- L'agneau est d'origine belge à environ 0%.

Ces données ne permettent pas d'obtenir une image complète de la proportion d'origine belge des aliments distribués à Bruxelles.

IV.4.3.1. Note de la qualité des données

Les données sont indicatives.

IV.4.4. L'OFFRE EN PRODUITS DE SAISON

IV.4.4.1. Champ de l'étude

Les produits de saison considérés ici sont ceux qui

- sont produits en Belgique hors serre chauffée et
- qui sont consommés pendant la saison de production (pas de congélation ni d'autre méthode de conservation énergivore).

L'enjeu des produits de saison se concentre essentiellement sur une partie des fruits et légumes.

IV.4.4.2. Données sources

L'étude n'a pas permis d'identifier de données disponibles permettant de quantifier le recours aux produits de saison.

Afin de pallier ce manque de données, des indicateurs de suivi du recours aux produits de saison sont proposés à la section VII.2.3.5.

IV.4.5. L'OFFRE ALIMENTAIRE COMMERCE ÉQUITABLE

IV.4.5.1. Champ de l'étude

Les produits concernés sont les produits alimentaires qui sont reconnus comme appartenant au commerce équitable parce qu'ils

- Portent un des labels suivants (selon la liste proposée par la CTB²³, complétée d'un label) :
 - Ecocert Fair Trade,
 - Fair for life,
 - Max Havelaar,
 - Symbole des Producteurs Paysans
- Sont distribués sous une des marques suivantes, qui assure le respect d'un cahier des charges :
 - Oxfam
 - Ethiquable
 - Marques membres de la BFTF (Fédération belge du commerce équitable)
 - Fair trade Original.

Les produits du commerce équitable peuvent être biologiques. Nous tentons d'évaluer les quantités de produits portant ce double label.

²³ Source : Etude de la CTB, *Commerces équitables et durables : tant de labels et de systèmes de garantie, comment s'y retrouver ?*, 2010. Les labels plutôt environnementaux (Rainforest Alliance, label bio européen, Naturland) et les labels concernant seulement quelques produits (Utz Certified pour le café, Fairwild pour la cueillette) n'ont pas été retenus dans cette partie.

IV.4.5.2. Données sources

Type de données	Source de données	Remarques
Chiffre d'affaires du commerce équitable alimentaire		
Chiffre d'affaires du commerce équitable en Belgique	CTB Trade for Development, 2013	<p>Le chiffre d'affaires comprend</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les ventes de produits portant le label Fairtrade/Max Havelaar • Les ventes des membres de la Fédération belge du commerce équitable (BFTF) • Les ventes de produits artisanaux Fair Trade Original <p>Les doubles comptages ont été évités (ex : produits BFTF labellisés Havelaar). Les ventes portant un autre label équitable (Symbole des petits producteurs, Fair for life) étant marginales en 2012, elles n'ont pas été comptabilisées. Certains des produits comptabilisés ne sont pas labellisés, il s'agit de produits BFTF et Fair Trade original qui respectent des critères sans travailler avec un label.</p>
Part de la consommation en région bruxelloise	EU-HBS 2012, Eurostat, 2013	Le ratio est détaillé dans la partie alimentation biologique.
Part du chiffre d'affaires du commerce équitable belge réalisée à Bruxelles.	Ethiquable, Oxfam Flandre	Cette donnée est disponible auprès de certains acteurs de l'équitable. Elle ne peut pas être utilisée car les valeurs obtenues sont non représentatives. La donnée est indisponible chez Max Havelaar.
Part du commerce équitable labellisé Fairtrade/Havelaar	CTB, par mail, donnée 2012	Sans objet
Part alimentaire du commerce équitable	CTB, chiffres 2007 dans l'étude « Le commerce équitable en 2009 »	Les données sont trop anciennes. Elles ne sont pas jugées fiables car le commerce équitable est en forte évolution.
Part alimentaire des produits Max Havelaar et BFTF	Max Havelaar, 2013 BFTF, 2012	Une partie importante des produits BFTF est certifiée Max Havelaar.
Répartition du chiffre d'affaires par canal de distribution		
Répartition du chiffre d'affaires par canal de distribution	Communiqué de presse Max Havelaar, 2011	Sans objet.
Répartition du chiffre d'affaires par canal de distribution	Estimation Max Havelaar, 2014	Notre interlocuteur a estimé la répartition entre retail et consommation hors domicile. La donnée est moins précise que la donnée communiquée officiellement en 2011 puisqu'elle ne fait pas la distinction entre grande distribution et magasins spécialisés. L'estimation donnait cependant une part de la consommation hors domicile plus importante que celle de 2011, ce qui est cohérent avec les tendances décrites au cours des entretiens.

Répartition du chiffre d'affaires par catégorie de produit		
Répartition des ventes labellisées Havelaar par catégorie de produit	Max Havelaar, 2013	Max Havelaar représente 90% des produits équitables belges (Source : CTB, 2012). Cependant, le label ne certifie pas tous les types de produits équitables disponibles sur le marché. Assimiler la répartition des ventes Havelaar à celles du commerce équitable est donc imprécis.
Répartition des ventes équitables non labellisées Havelaar par catégorie de produit	Ethiquable, 2014	Les données fournies par Ethiquable ne sont pas représentatives des produits équitables non labellisés Havelaar.
Part des produits équitables qui sont biologiques		
Part des produits du commerce équitable qui sont biologiques	CTB, par mail	Sans objet

IV.4.5.3. Traitement des données

- Estimation du chiffre d'affaires total en Belgique

Le chiffre d'affaires 2013 du commerce équitable en Belgique est calculé à partir du chiffre d'affaires 2013 des produits Max Havelaar en Belgique et de la part de marché 2012 de Max Havelaar (90%). Source : CTB 2012 et 2013

- Estimation du chiffre d'affaires total à Bruxelles

Le chiffre d'affaires 2013 du commerce équitable en Belgique est rapporté à la région Bruxelles-Capitale via le ratio de 9.48% représentant la part bruxelloise des dépenses alimentaires en Belgique (voir partie IV.4.2 p 85). Cette donnée est vraisemblablement sous-estimée puisque la part du chiffre d'affaires des acteurs spécialisés interrogés réalisée à Bruxelles est supérieure (15 à 60%). Ces acteurs n'étaient cependant pas représentatifs et ces données ne peuvent donc pas être utilisées de façon satisfaisante. La valeur est donc un minimum.

- Chiffre d'affaires alimentaire à Bruxelles

La part alimentaire du commerce équitable est estimée via plusieurs sources car il n'existe pas de données récentes pour la Belgique, dans un marché en évolution²⁴. Elle est d'environ 35% chez les membres de la BFTF (10% du marché) et d'environ 95% pour les produits labellisés Havelaar (90% du marché)²⁵. A partir de ces données, nous avons estimé la part de l'alimentaire dans le commerce équitable à 90%.

- Répartition par catégorie de produits

Le chiffre d'affaires est réparti par catégorie de produits selon les données de Max Havelaar, faute de données sur l'ensemble des produits équitables. Les

²⁴ Les données belges de la CTB datent de 2007, « Le commerce équitable en 2009 »)

²⁵ Les chiffres d'affaires de la BFTF et de Havelaar ne peuvent s'additionner directement, certains produits des membres de la BFTF étant labellisés Havelaar.

catégories de Max Havelaar ont été regroupées afin de correspondre aux catégories retenues dans cette étude. Pour plus de détails, voir en annexe VIII.6 p 153.

- Répartition par canal de distribution

Le chiffre d'affaires est réparti par canal de distribution à partir du communiqué de presse 2011 de Max Havelaar. La part non explicitement attribuée à un canal de distribution est attribuée à la consommation hors domicile.

- Chiffre d'affaires des produits équitables et biologiques

Plus de 50% des produits équitables sont biologiques selon la CTB. La valeur de 50% a été utilisée pour calculer le chiffre d'affaires lié à des produits à la fois biologiques et équitables. La part des produits biologiques qui sont équitables est calculée à partir de ce chiffre d'affaires et du chiffre d'affaires du bio estimé précédemment (51 millions €).

IV.4.5.4. Résultats

IV.4.5.4.1. Chiffre d'affaires du commerce équitable alimentaire

Le chiffre d'affaires 2013 du commerce équitable alimentaire en Région Bruxelles-Capitale est estimé à 8.9 millions d'euros. (Source : estimation RDC sur base de données Havelaar, BFTF, Plateforme pour le commerce équitable)

IV.4.5.4.2. Répartition du chiffre d'affaires par catégorie de produit

Les produits équitables les plus vendus sont les boissons chaudes (café, thé) (28%, 26% pour le café uniquement), les fruits et légumes (24%, 22% pour les bananes uniquement) et le chocolat, les confiseries et biscuits (17%, 13% pour le café uniquement). Les bananes, le café et le chocolat représentent donc à eux-seuls 61% du marché alimentaire commerce équitable²⁶ (Source : Max Havelaar).

²⁶ Cette valeur est surestimée ici car il s'agit de la répartition par produit du label Max Havelaar uniquement.

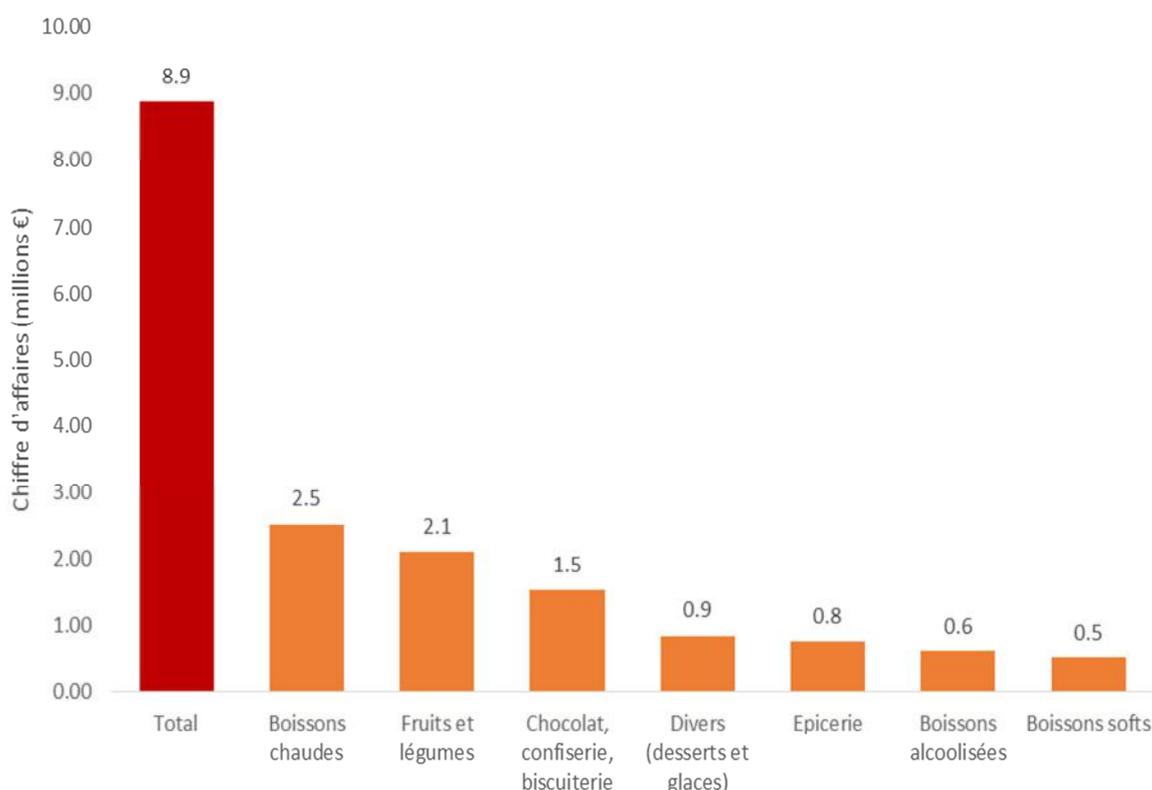


Figure 38: Chiffre d'affaires des produits alimentaires équitables par catégorie de produit (Source: Extrapolation RDC sur base de données Max Havelaar)

IV.4.5.4.3. Répartition du chiffre d'affaires par canal de distribution

Le canal de distribution de produits équitables le plus utilisé est la grande distribution (70%), suivi des magasins spécialisés Oxfam Magasins du Monde (16%²⁷) et de la consommation hors domicile (entreprises, HORECA, cantines...) (14%).

²⁷ Oxfam Magasins du Monde commercialise ses produits à la fois dans ses magasins et aux particuliers, entreprises... Le chiffre d'affaires d'Oxfam estimé ici ne tient compte que de la vente en magasin.

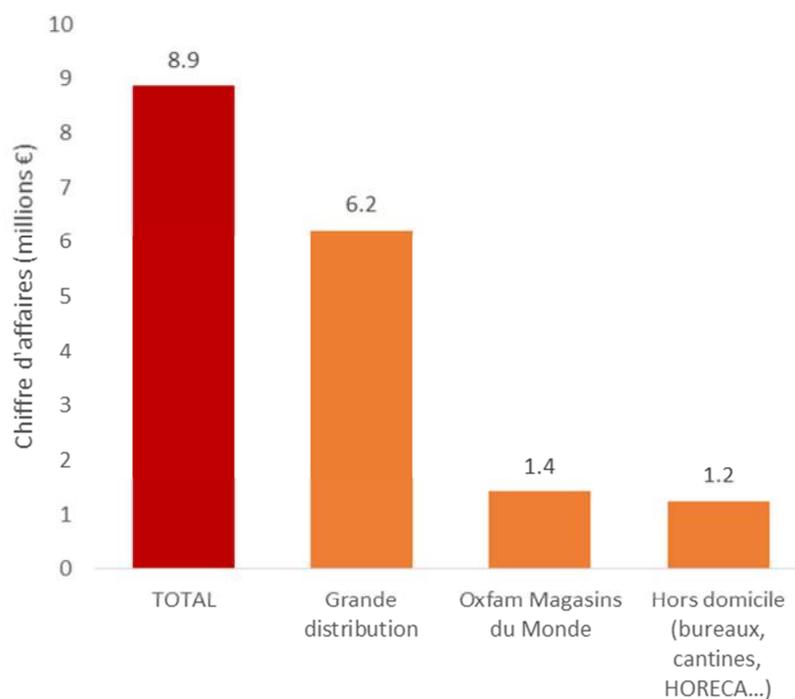


Figure 39: Chiffre d'affaires du commerce équitable alimentaire par canal de distribution (Source: Estimation RDC sur base de données Havelaar, CTB, BFTF)

IV.4.5.4.4. Chiffre d'affaires de l'alimentation biologique et équitable

Le chiffre d'affaires lié à des produits à la fois biologiques et équitables est estimé à 4.4 millions d'euros.

Ces produits représentent 50% du chiffre d'affaires estimé du commerce équitable (par hypothèse, Source : CTB, par mail) et 9% du chiffre d'affaires estimé de l'alimentation biologique (calcul à partir de l'estimation du chiffre d'affaires bio retenue précédemment).

IV.4.5.5. Note de la qualité des données

Donnée obtenue	Note finale	Explications
Chiffre d'affaires du commerce équitable alimentaire	+	<p>L'estimation de la part du chiffre d'affaires du commerce équitable à Bruxelles est sous-estimée pour les raisons suivantes</p> <ul style="list-style-type: none"> • La part des dépenses commerce équitable réalisées à Bruxelles est considérée identique à la part des dépenses alimentaires conventionnelles à Bruxelles. Il n'est donc pas tenu compte du fait que le commerce équitable est relativement plus présent à Bruxelles que dans la Belgique en moyenne. • Le calcul tient compte uniquement des dépenses des habitants. Les navetteurs et touristes consommant sur Bruxelles ne sont pas considérés. • Tous les labels et marques dans le champ de l'étude ne sont pas comptabilisés dans la valeur présentée. (Manquants notamment: Ecocert, Fair for life, Symbole des Producteurs Paysans)
Répartition du chiffre d'affaires par canal de distribution	+	<p>Les canaux de distribution de la consommation hors domicile ne sont pas distingués.</p> <p>La part de la consommation hors domicile a pu augmenter par rapport à la valeur présentée, selon les tendances rapportées au cours de nos entretiens.</p> <p>La donnée n'est pas spécifiquement régionale.</p>
Répartition du chiffre d'affaires par catégorie de produit	+	<p>La donnée est estimée uniquement à partir des produits labellisés Havelaar. Certains produits équitables ne sont pas labellisés par l'organisme Havelaar et ne peuvent donc être représentés ici (notamment parmi les produits disponibles chez Oxfam).</p>
Chiffre d'affaires de produits à la fois biologiques et équitables	+	<p>La donnée est indicative car le chiffre d'affaires du commerce équitable est indicatif.</p>

IV.4.6. L'OFFRE EN PRODUITS DE LA MER RESPECTANT DES CRITÈRES DE DURABILITÉS ÉTABLIS

IV.4.6.1. Champ de l'étude

Dans cette partie sont présentés les résultats obtenus concernant l'offre de produits de la mer sauvages ou d'élevages portant un label de durabilité.

Les produits distingués dans le cadre de cette étude sont :

- Les produits porteurs d'un label visible par le consommateur disponibles à Bruxelles
 - Le label MSC (Marine Stewardship Council) labellise les produits de la mer issus d'une pêche durable. Il concerne uniquement la pêche et pas l'aquaculture. Label créé en 1997 mais disponible pour le poisson frais seulement depuis 2012.
 - Le label ASC (Aquaculture Stewardship Council) labellise le poisson et les produits de la mer d'élevage. Le label ASC a été fondé en 2010.
 - Le label Friends of the sea qui concerne l'aquaculture et la pêche.
 - Le label bio, déjà traité à la section IV.4.2.
- Les produits de l'aquaculture issus d'une chaîne logistique certifiée Global G.A.P. à chaque étape. Cette certification ne permet pas d'apposer de logo sur les produits mais constitue un critère de choix dans la politique d'achat des distributeurs. Il s'agit d'un label « B to B ».
- Les produits de la mer qui respectent des critères de durabilité définis dans cadre d'une démarche propre à l'enseigne. C'est la voie qu'a notamment choisie Colruyt.

IV.4.6.2. Résultats

Des entretiens avec des grossistes (en particulier, Marine Harvest Pieters) ont permis d'obtenir les informations suivantes. Ces données sont issues d'entretien et se rapportent au marché du Benelux sur lequel Marine Harvest Pieters est un acteur majeur, livrant à la fois la grande distribution et l'Horeca.

Label	Importance relative	
MSC	Poisson frais	<5%
	Poisson surgelé	~20%
	Poisson à température (surtout séché)	<5%
ASC	Seulement pour le Pangasius, les scampi et le saumon d'Atlantique	<1% de ces produits
Global GAP	Saumon d'élevage	80%
	Autres	Pas d'information

Des entretiens avec des responsables de la grande distribution indiquent que l'ampleur de l'assortiment de produits de la mer labellisés en grande distribution est très variable en fonction des enseignes, ce qui rend difficile une estimation moyenne en l'absence de données pour toutes les enseignes. Pour les entreprises avec lesquelles des entretiens ont pu être menés, les produits concernés représentent 50 à 100% de l'offre de produits de la mer sauvages (Sources : entretiens avec Colruyt, Lidl, Sodexo). Ces valeurs ne peuvent pas être utilisées pour extrapoler la situation au niveau de Bruxelles.

D'après les informations que nous avons récoltées, le label MSC est le plus répandu parmi les produits de la mer certifiés, les certifications Global G.A.P et ASC étant encore minoritaires. (Source : entretien Sodexo) La création relativement récente de ces certifications, respectivement créées en 2005 et 2010, par rapport au label MSC, fondé en 1997, peut l'expliquer.

IV.4.7. L'OFFRE EN CIRCUITS COURTS

IV.4.7.1. Champ de l'étude

La définition des circuits courts utilisée par le portail de l'agriculture wallonne est la suivante : *Le circuit court est un mode de commercialisation de produits agricoles et horticoles, qu'ils soient bruts ou transformés, dans lequel au maximum un intermédiaire intervient entre le producteur et le consommateur.*

La définition ne précise la notion d'« intermédiaire ». En particulier, s'agit-il

- d'un établissement, c'est-à-dire d'un site géographique par lequel le produit « passe »
- d'une entreprise, qui peut inclure plusieurs sites géographiques, des activités différentes, du transport, etc.

La question se pose en particulier pour les centrales d'achat des enseignes de la grande distribution et les coopératives.

Ce point appelle une clarification sur les objectifs liés aux circuits courts : s'agit-il de diminuer les distances de transport (en vue de diminuer les impacts environnementaux associés), d'améliorer l'information sur la qualité et la provenance du produit pour le consommateur, d'assurer un revenu décent et des bonnes conditions de travail à l'ensemble des acteurs de la chaîne, de créer de l'emploi local... ?

L'approche retenue dans le cadre de la présente étude est d'identifier

- Les flux distribués via les paniers de légumes et les paniers multi-produits. Il s'agit de circuits de distribution récemment mis en place et qui privilégient les circuits courts. Les paniers peuvent être distribués à travers un point de dépôt (privé ou dans une épicerie, par exemple) ou livrés à domicile.
- Les flux de produits agricoles respectant les critères des circuits courts de la définition distribués dans les petits commerces, la grande distribution, l'Horeca et les marchés.

IV.4.7.1.1. Les flux « en paniers »

Les acteurs identifiés ont été regroupés en deux catégories :

- Les acteurs des paniers multi-produits
 - Reason2.be
 - E Farmz
 - La ruche qui dit oui de Forest
 - Topino
 - L'heureux Nouveau
 - D'autres acteurs non-identifiés sont pris en compte à travers un ratio de part de marché
- Les acteurs des paniers bio de fruits et légumes
 - Les GASAP (Groupements d'Achats Solidaires de l'Agriculture Paysanne)
 - La ferme Nos Pilifs, qui propose également des paniers multi-produits
 - Les paniers verts
 - Biobello - Lochting
 - Agricover
 - D'autres acteurs non-identifiés sont pris en compte à travers un ratio de part de marché.

Les parts de marché de ces acteurs ont été estimées sur base d'entretiens et avec Coduco et ont permis d'évaluer le marché total.

Certains acteurs n'ont pas été pris en compte par manque de données, comme les fournisseurs de colis de viande Biovallée, CoproBio et le Bouch'bio. Par ailleurs, certains acteurs comme Coprosain utilisent plusieurs canaux de distribution (ici : épicerie bio, marchés, Efarm) et n'ont pas été spécifiquement pris en compte.

IV.4.7.1.2. Les flux « hors paniers »

Il s'agit de tous les flux respectant les critères des circuits courts.

Etant donné qu'il n'est pas possible de les quantifier de manière exhaustive sur base des données disponibles, les flux en circuits courts hors paniers sont approchés à travers des chiffres clés.

Il s'agit, par exemple des flux

- vendus en circuits courts par des magasins spécialisés
- vendus par les producteurs dans les marchés
- vendus par les producteurs à Mabru
- apportés directement par les producteurs dans les magasins de la grande distribution.

IV.4.7.2. Données sources

Type de données	Source de données	Remarques
Données récoltées en entretien		

Chiffre d'affaires réalisé en RBC	E Farmz La ruche qui dit oui de Forest Reason2.be Topino Le marché des Tanneurs L'heureux Nouveau La ferme Nos Pilifs Les paniers verts Les Gasap	Sans objet
Provenance géographique des produits		Sans objet
Part des produits achetés à des grossistes		Sans objet
Catégories de produits vendues		La donnée n'est pas disponible pour tous les acteurs. La répartition des ventes par catégories de produits sont très différentes en fonction des acteurs.
Part des produits de qualité différenciée (biologique, équitable)		Sans objet
Importance relative des producteurs vendeurs à Mabru	Mabru	Données 2009-2010 Le chiffre d'affaires est alloué sur base de la surface occupée.
Données bibliographiques		
Nombre de familles inscrites en GASAP	Etude <i>Systèmes d'alimentation durable</i> , Juin 2012 ²⁸	Une donnée actualisée est attendue directement auprès des GASAP. Elle n'a pas été reçue à l'heure de la rédaction de ce rapport.
Projet Carrefour Producteurs locaux	Carrefour	Source : http://corporate.carrefour.eu/Press_Detail.cfm?pID=220&lang=FR
Circuits courts chez Delhaize	Delhaize	Communiqués de presse de 2012 et 2014

²⁸ Auteurs : Magali VERDONCK et Michèle TAYMANS du Centre d'études régionales bruxelloises - Facultés Universitaires Saint-Louis, Gauthier CHAPELLE, Gaëtan DARTEVELLE et Caroline ZAOUÏ de Greenloop

IV.4.7.3. Traitement des données

- Chiffre d'affaires des circuits courts multi-produit en RBC
 - Une estimation de la part de marché des acteurs multi-produits en ligne interrogés a été réalisée, puis validée par Coduco.
 - Le chiffre d'affaires des acteurs multi-produits en ligne a été déduit des valeurs obtenues au cours de nos entretiens et de cette part de marché estimée.
- Chiffre d'affaires des acteurs des paniers de fruits et légumes bio
 - Une estimation de la part de marché des acteurs des paniers bio de fruits et légumes interrogés a été réalisée, puis validée par Coduco.
 - Le chiffre d'affaires des acteurs multi-produits en ligne a été déduit des valeurs obtenues au cours de nos entretiens et de cette part de marché estimée.
- Le chiffre d'affaires total des circuits courts est la somme du CA estimé des acteurs multi-produits et du CA estimé des paniers bio de fruits et légumes.
- Proportion du chiffre d'affaires en alimentation biologique : Pour chaque acteur interrogé, le chiffre d'affaires biologique a été obtenu en entretien. La proportion de bio a été estimée à 100% pour les GASAP. Les chiffre d'affaires de produits biologiques total et par type d'acteur ont été évalués via la part de marché des acteurs interrogés.

IV.4.7.4. Résultats

IV.4.7.4.1. Chiffre d'affaires des circuits « en paniers »

Le graphique ci-dessous présente le chiffre d'affaires total (en bleu), et biologique (en orange) des circuits courts en RBC.

Les circuits courts en paniers en RBC réalisent un chiffre d'affaires cumulé de 5 millions d'euros, dont 4 millions pour les produits bio.

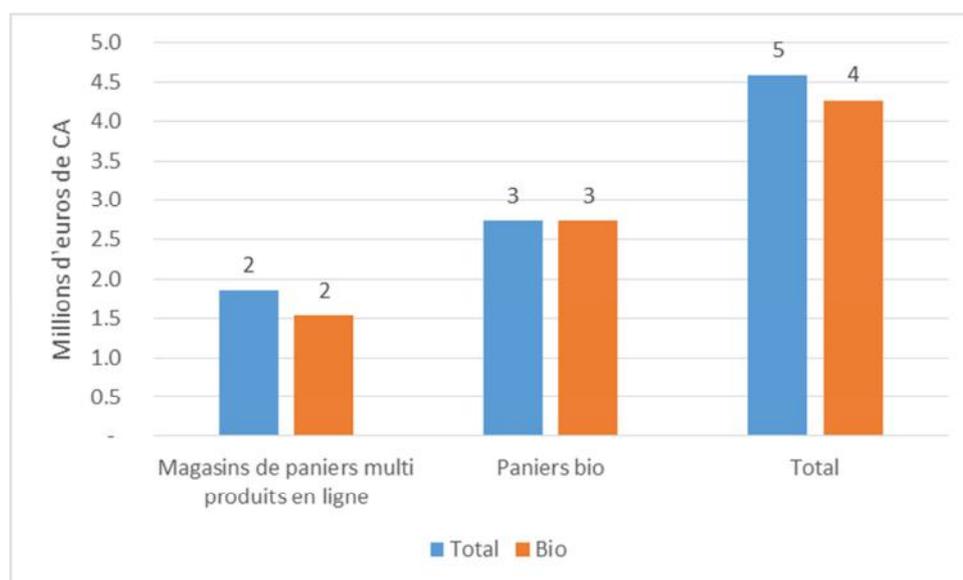


Figure 40: Chiffre d'affaires total et biologique des circuits courts en RBC par type d'acteur (Source : données d'entretien, étude Systèmes d'alimentation durable)

IV.4.7.4.2. Données disponibles concernant les circuits courts « hors paniers »

Note : Seules les données quantitatives disponibles sont présentées.

Projet Carrefour

Le projet consiste à consacrer un rayon aux produits des producteurs locaux de taille « familiale » situés dans les 40 km dans les supermarchés Carrefour. En octobre 2013, le projet s'étendait à 11 magasins et l'objectif communiqué par Carrefour en octobre 2013 était de l'étendre à toutes les provinces de Belgique au printemps 2014, ce qui concernerait environ 5000 producteurs. Nous ne disposons d'aucune information sur le chiffre d'affaires réalisé²⁹.

Supermarchés Delhaize

Delhaize a communiqué sur le nombre de références produit que les producteurs livrent « en direct », qui s'élève à 750 ce qui concerne 150 producteurs³⁰.

Marchés et épiceries

On estime qu'entre 5 et 10% des fruits et légumes vendus à Mabru le sont directement par le producteur (estimation RDC sur base de données fournies par Mabru). Mabru fournissant en grande partie l'Horeca, les marchés et les épiceries, on peut parler de produits distribués en circuits courts.

L'étude de l'ULB ne permet pas d'identifier la part de producteurs vendeurs dans les marchés.

²⁹ Source : http://corporate.carrefour.eu/Press_Detail.cfm?pID=220&lang=FR

³⁰ Communiqué de presse de Delhaize du 24/04/2014

Certains marchés dits « durables » propose en grande partie des produits en circuits courts, comme le marché des Tanneurs (CA confidentiel), le marché du Châtelain, des Chasseurs Ardennais, etc.

IV.4.7.4.3. Description du fonctionnement des circuits courts « en paniers »

Cette partie a pour objectif de décrire le fonctionnement des circuits courts de Bruxelles à partir des données récoltées en entretien.

Les acteurs des circuits courts peuvent être répartis :

- Selon les catégories de produits proposées :
 - ceux qui proposent des paniers bio de fruits et légumes,
 - ceux qui proposent un assortiment large de produits alimentaires.
- Selon le type d'acteur gérant le circuit court:

- Les initiatives des consommateurs : les GASAP

Les acteurs historiques des circuits courts sont les GASAP (Groupements d'Achat Solidaires de l'Agriculture Paysanne). Les GASAP sont des « groupes de citoyens qui s'associent de façon régulière avec un producteur paysan pour acheter de façon régulière et à long terme de quoi se nourrir en produits de saison de qualité ». (Source : www.gasap.be) Les produits proposés sont principalement des fruits et légumes mais certains GASAP proposent également du fromage. Le système des GASAP est fondé sur l'engagement de bénévoles consommateurs qui organisent une rencontre entre un producteur et le groupe de consommateur qu'ils ont rassemblé. Ce système ne requiert pas d'emplois au niveau de l'intermédiaire puisqu'il est fondé sur le bénévolat.

- Les organisations gérées par des tiers

- **Les distributeurs** (ex : E Farmz, Reason2.be, la Ferme Nos Pilifs) achètent des denrées alimentaires au producteur. Leur valeur ajoutée se situe au niveau du service de prise de commande en ligne, du conditionnement et de la logistique, et d'un projet d'intégration pour La Ferme Nos Pilifs. .
- **Les prestataires de service** (ex : Topino, La ruche qui dit oui) offrent aux producteurs des services divers : mise en relation des producteurs avec les consommateurs, système en ligne de prise de commande, animation de la communauté de consommateurs, logiciel de gestion permettant le suivi des ventes... En échange, ces prestataires perçoivent des commissions sur les ventes réalisées. Dans ce cas, le prix de vente au consommateur est fixé par le producteur, en accord avec le tiers.

- Les initiatives des producteurs : les coopératives agricoles

Les coopératives agricoles agissant en circuit court (ex : les Paniers Verts) associent les producteurs afin de réaliser des économies d'échelle

(achat de matériel, logistique...) et de proposer une offre complète au consommateur.

Les organisations gérées par des tiers et les initiatives producteurs impliquent en général des emplois dédiés alors que les initiatives consommateurs sont fondées sur le bénévolat.

- Selon le mode de livraison
 - Le retrait en point de dépôt unique est le modèle choisi par les GASAP ou la Ruche qui dit oui.
 - Le dépôt en points de retraits publics (souvent des magasins) est le choix fait par La ferme Nos Piliers ou les Paniers Verts.
 - La livraison à domicile est un service proposé par Efarmz et Resaon2.be. Efarmz propose également la livraison en point de retrait.

Une partie des acteurs de circuit court font partiellement appel à des grossistes, pour leur approvisionnement :

- Les acteurs de paniers bio de fruits et légumes garantissent au consommateur le poids du panier livré. Cela signifie que lorsque les quantités de produits disponibles chez les producteurs sont insuffisantes, les producteurs ou les tiers, peuvent avoir recours à des intermédiaires pour compléter leur offre. Cela reste minoritaire (moins de 40% chez tous les acteurs). Les produits principalement concernés sont les fruits, pour lesquels l'offre est peu variée et très saisonnière en Belgique.
- La plupart des acteurs multi-produits cherchent à proposer un assortiment de produits de saison large et satisfaisant le client. Lorsque c'est possible, ils s'approvisionnent auprès des producteurs locaux mais peuvent faire également appel à des grossistes pour compléter.

La Ruche qui dit oui ne propose que les produits disponibles auprès des producteurs membres de son réseau.

Les produits issus de l'agriculture biologique constituent la quasi-totalité de l'offre en circuit court proposée actuellement (> 95%) :

- Les acteurs historiques des circuits courts sont les acteurs des paniers de fruits et légumes bio. Ils représentent aujourd'hui encore une grande partie du marché (55%).
- Les acteurs multi-produits nouvellement implantés sur le marché proposent également une majorité de produits bio.

L'offre de produits issus d'une agriculture raisonnée mais non certifiée biologique a été initiée par des acteurs implantés depuis moins de 5 ans sur le marché (Efarmz, La ruche qui dit oui, Topino). Cette offre répond à la demande d'une clientèle étant également attachée à l'alimentation locale que biologique, voire même préférant les produits raisonnés au bio.

IV.4.7.4.4. Tendances sur le marché des circuits courts³¹

Les paniers bio ont été lancés à Bruxelles en 2006 par les GASAP, qui proposaient des paniers de fruits et légumes bio sous forme d'un abonnement hebdomadaire. Cette formule a l'avantage de garantir au producteur une clientèle toutes les semaines. Il permet de plus aux familles de contrôler le budget qu'elles consacrent aux fruits et légumes. Cependant, cette formule ne permet pas aux consommateurs de choisir les produits qui constituent le panier et elle entraîne des gaspillages au moment des départs en vacances notamment. Côté producteur, l'engagement à livrer une quantité de produits chaque semaine oblige certains d'entre eux à faire appel à d'autres producteurs ou à des grossistes pour compléter leur offre.

De nouvelles formules ont vu le jour ces dernières années pour répondre à ces différentes critiques et toucher des consommateurs nouveaux :

- La formule de paniers bio a gagné en flexibilité :
 - Certains acteurs ont supprimé l'engagement hebdomadaire (ex : Ferme Nos Pilifs) alors que d'autres offrent la possibilité de le suspendre à tout moment (ex : les Paniers Verts). Cela se traduit par une plus grande fluctuation de la demande entre les vacances scolaires et le reste de l'année.
 - Certains offrent au consommateur la possibilité de choisir en ligne les produits constituant son panier (Efarmz, la Ferme Nos Pilifs). Une des conséquences observée par la Ferme Nos Pilifs a été l'augmentation du panier moyen, alors que le nombre de paniers commandés a diminué en raison de la suppression de l'engagement hebdomadaire.
- L'offre en circuit court s'est développée en ligne, facilitant la prise de commande et la mise en relation des producteurs et des consommateurs. L'outil internet est utilisé également comme outil marketing et a permis aux nouveaux acteurs de se faire connaître et de mobiliser une communauté d'acheteurs.
- L'offre s'est diversifiée, de nouveaux business models apparaissant pour répondre à :
 - des demandes nouvelles des consommateurs:
 - L'offre multi-produit favorisant les circuits courts s'est développée en ligne, mais aussi en supérette ou sur les marchés.
 - La rencontre entre le producteur et le consommateur est proposée par la Ruche qui dit oui
 - La livraison à domicile est proposée par Reason2.be et EFarmz

³¹ Il faut noter que chaque acteur interrogé à son propre business model, qui répond à un ou plusieurs des besoins évoqués. Les exemples donnés dans chaque partie n'ont pas vocation à être exhaustifs. Lister les critères remplis par chaque acteur ne fait pas partie des objectifs de cette étude.

- un besoin de garanties chez les producteurs :
 - Dans le système de la Ruche qui dit oui, un seuil de commandes minimal est instauré, en deça duquel le producteur n'est pas contraint de livrer ses produits
 - Le producteur contrôle son revenu en fixant son prix de vente via les systèmes de prestataires de service.
- L'offre s'est professionnalisée et organisée :
 - De nombreux gestionnaires de systèmes de distribution en circuit court en tirent aujourd'hui une rémunération.
 - Les gros acteurs de l'alimentaire, habitués aux circuits longs, s'intéressent aujourd'hui au circuit court. A titre d'exemple, le projet LOG4LOC de Sodexo vise à fournir en circuit court des produits belges à leurs clients (restaurants collectifs).

Aujourd'hui, il existe une concurrence entre les différents acteurs des circuits courts mentionnés, producteurs et consommateurs ayant la possibilité de choisir le modèle qui leur convient le plus.

La structuration de l'activité de distribution implique une croissance du nombre d'acteurs de la distribution ce qui se traduit au moins ponctuellement par un effet de substitution : une baisse de l'activité des acteurs existants est observée au moment de l'arrivée d'un nouvel acteur sur le marché. En effet, à certains moments, la capacité de distribution augmente plus vite que la demande et la production.

La clientèle achetant en circuit court s'est également diversifiée. Au départ, les participants aux GASAP était une clientèle de niche très conscientisée et fidèle. Récemment, l'émergence de modèles plus flexibles et de nouveaux services attirent un plus large panel de clients qui souhaitent réaliser seulement une partie de leurs achats en circuits courts ou qui sont en conversion vers ces modèles, tout en souhaitant consommer la même variété de produits. Ceci va de pair avec l'évolution des circuits courts vers les produits transformés, les plats traiteurs préparés, les produits issus d'une agriculture raisonnée mais non certifiée, etc.

IV.4.7.5. Note de la qualité des données

Donnée obtenue	Note finale	Explications
Chiffre d'affaires des circuits courts	+	La valeur présentée est uniquement indicative car <ul style="list-style-type: none"> • les parts de marchés des acteurs interrogés ont été estimées et non calculées • il peut y avoir des doubles comptages avec la partie marchés
Chiffre d'affaires biologique en circuits courts	+	Idem

IV.5. Les invendus

IV.5.1. CHAMP DE L'ÉTUDE : DÉFINITIONS POSSIBLES

Les deux définitions suivantes peuvent être utilisées :

- Un invendu alimentaire est « la denrée alimentaire dont la commercialisation en l'état n'est plus envisagée par les commerçants »³².
- Les invendus alimentaires peuvent également être assimilés à un cadre plus large appelé pertes alimentaires. Les pertes alimentaires, (Définition acceptée par Gustavsson et al, FAO, 2011³³) sont *les pertes en masse de nourriture comestible, tout au long de la chaîne d'approvisionnement qui est destinée spécifiquement à une consommation par l'humain*³⁴. Les pertes alimentaires qui surviennent à la fin de la chaîne d'approvisionnement (distribution et ménages) sont communément appelées déchets alimentaires.
 - Sont inclus dans cette définition mais exclus de la première définition : notamment, les morts dans le cheptel, les produits perdus après récolte, les chutes de l'industrie ou les denrées écartées car gênant les procédés de transformations et les déchets des ménages
 - Sont exclus : les pertes de masse non consommable (os, peaux...) et les flux de denrées agricoles spécifiquement destinés à des biocarburants et à l'alimentation animale.

Dans le cadre de la présente étude, les données disponibles seront recherchées pour couvrir

- le champ de la première définition
- les pertes alimentaires industrielles, lorsque les données sont disponibles.

Lorsque c'est possible, les quantités sont distinguées entre

- Type de valorisation
 - Les invendus alimentaires valorisés pour une application non-alimentaire (par méthanisation, compostage...).
 - Les invendus donnés aux employés ou dans le cadre d'une aide alimentaire, qu'elle soit donnée directement dans le quartier ou organisée via une association d'aide alimentaire
 - Les invendus alimentaires jetés au niveau de la production, de l'industrie et de la distribution

³² Définition transmise par Comeos.

³³ Source: Gustavsson et al, 2011, *Global food losses and food water- Extent, Causes and prevention*, Rapport de la FAO

³⁴ Traduction RDC de Parfitt et al, 2010, Food waste within food supply chains : quantification and potential for change to 2050, *Phil. Trans. R. Soc.*, vol. 365, pp.3065-3081

- Nature des produits.
- Les données suivantes sont hors champ :
- Les déchets alimentaires des ménages
- Les déchets de l'HORECA ayant été servis au client
- Les dons à des associations d'aide alimentaire ayant fait l'objet d'un achat spécifique du donneur

IV.5.2. DONNÉES SOURCES

Type de données	Source de données	Remarques
Invendus donnés		
Estimation des quantités d'invendus donnés aux associations à Bruxelles	Banque alimentaire de Bruxelles-Brabant, 2013	Selon le gérant, 80% des invendus proviennent de Bruxelles et 80% des invendus donnés à Bruxelles par des associations viennent de la Banque alimentaire. Les chiffres de la Banque alimentaire sont donc utilisables directement.
Provenance des invendus en termes de type d'activité (distribution, industrie, etc.)		
Catégories de produits donnés		
Pertes dans la distribution		
Pertes au niveau des ventes en Flandre	Etude "Verlies en verspilling in de voedselketen", Landbouw en Visserij, 2011	Sans objet
Déchets alimentaires		
Quantités de déchets détruits dans la distribution en RBC	Etude RDC pour l'IBGE, 2006 Evaluation des quantités de déchets alimentaires en Région Bruxelles-Capitale	Les déchets agricoles, les déchets de l'HORECA et les déchets alimentaires des ménages ne sont pas ici considérés.
Invendus valorisés par cogénération (Colruyt)		
Quantités de déchets organiques (fruits, légumes et produits laitiers) valorisés par Colruyt en Belgique	Colruytgroup.be	Sans objet
Nombre de magasins Colruyt en Belgique et en RBC	Rapport annuel Colruyt group 2012-2013	Sans objet

Plusieurs données sont indisponibles :

- Les quantités de denrées données aux employés ou dans un but d'aide alimentaire sans passage par des associations. Une enquête auprès des distributeurs et industriels (et producteurs de façon plus marginale à Bruxelles) serait nécessaire afin d'évaluer ces quantités.

- La part des déchets de l'HORECA pouvant être considérés comme des invendus. Les invendus en HORECA peuvent être définis (non officiel) comme les denrées cuisinées ou non cuisinées non commandées par le client ou présentées au client mais non servies dans l'assiette (cas de la restauration collective)), à opposer au gaspillage du client et aux quantités de déchets de cuisine non consommables. Une définition plus claire de ces invendus serait nécessaire, ainsi qu'une enquête auprès des acteurs du secteur.
- La totalité des invendus valorisés en interne (compostage, biométhanisation, etc.) est une donnée indisponible.

Par ailleurs, les sources suivantes présentent des données non-spécifiques à Bruxelles qui ne sont dès lors pas utilisées ici :

- FAO, Gustavsson et.al, 2011
- Eurostat, 2006
- Preparatory study on food waste in EU27, BIOIS, 2010.

IV.5.3. TRAITEMENT DES DONNÉES

- Données Colruyt

Les déchets organiques valorisés par Colruyt en Belgique sont rapportés à la région Bruxelles-Capitale via la part des magasins du groupe en Belgique qui sont présents à Bruxelles. Ces déchets organiques sont considérés comme des invendus.

- Données Banque Alimentaire

Les données ont été reprises sans traitement en sélectionnant les quantités correspondantes au champ de l'étude.

- Données étude RDC 2006

Les déchets alimentaires de la grande distribution, des grossistes, des marchés et des petits commerces (hors boucherie) sont considérés comme des invendus. Les données sont reprises sans traitement. Les déchets des cantines, de l'HORECA et du site du Heysel ne sont pas repris faute d'estimation disponible de la part d'invendus dans les déchets.

IV.5.4. RÉSULTATS

IV.5.4.1. Les invendus valorisés pour une application non-alimentaire en interne

Rapportées aux invendus des magasins Colruyt présents dans la région, environ 1 000 tonnes d'invendus organiques ont été valorisés par fermentation par le groupe Colruyt.

IV.5.4.2. Les invendus donnés

Dans cette partie seront exposées les données disponibles concernant les invendus donnés.

Estimation

La figure suivante reprend les quantités évaluées d'inventus données par type d'acteur de la distribution. La plupart des inventus donnés aux banques alimentaires proviennent de la grande distribution (54%), suivis par l'industrie agroalimentaire (30%) et les criées et marchés professionnels (16%) soit le marché de gros.

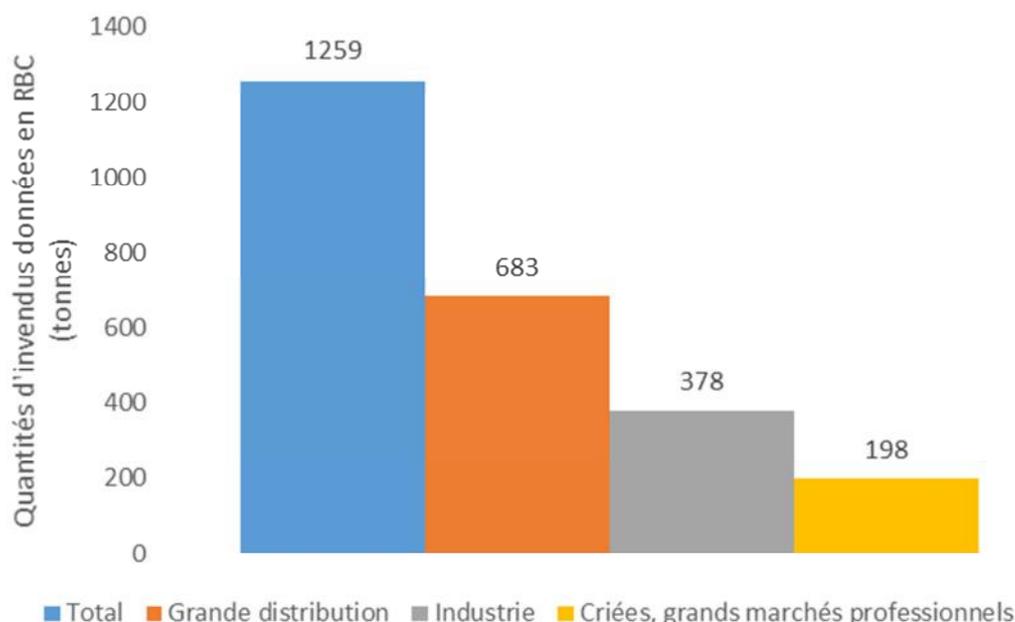


Figure 41: Quantités d'inventus donnés par acteur de l'offre alimentaire (Source : Extrapolation RDC sur base de données de la Banque alimentaire de Bruxelles-Brabant)

Les quantités d'inventus donnés par catégorie de produits sont les suivantes:

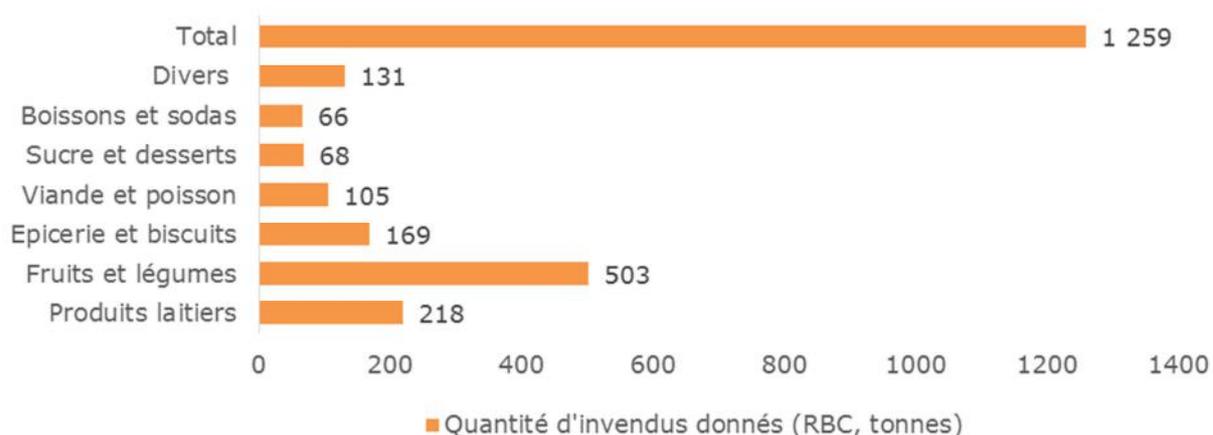


Figure 42: Quantités d'inventus donnés aux associations caritatives par catégories de produits (Source : Extrapolation RDC sur base de données de la Banque alimentaire de Bruxelles-Brabant)

Les produits les plus donnés sont les fruits et légumes (40%), suivis par les produits laitiers (17%) et les produits secs (épicerie, biscuits) (13%).

Limites de l'estimation

Ces proportions peuvent servir de premier indicateur concernant la répartition par produit de l'ensemble des invendus (donnés et non-donnés), en tenant compte de l'existence des biais suivants :

- Toutes les catégories de produits ne peuvent être données selon les mêmes conditions à l'aide alimentaire. En particulier, si la date limite de consommation est trop proche, le produit ne peut pas être donné. Les produits frais tels que les produits laitiers, la viande, la charcuterie soumis à cette législation seront probablement plus présents dans les invendus jetés.
- Toutes les catégories de produits ne peuvent pas être valorisées par méthanisation avec la même efficacité. La composition d'une unité de méthanisation devant être contrôlée, la répartition des catégories de produits d'invendus valorisés sera différente.

Les données concernant les dons de produits hors associations d'aides alimentaires sont indisponibles et devraient faire l'objet d'évaluations supplémentaires.

IV.5.4.3. Les invendus jetés en tant que déchets

La quantité d'invendus jetés dans la distribution est estimée à 15 100 tonnes, provenant surtout des grossistes (66%) et de la grande distribution (19%). (Source : Etude RDC pour l'IBGE, « Estimation des quantités de déchets alimentaires en Région Bruxelles-Capitale », 2006)

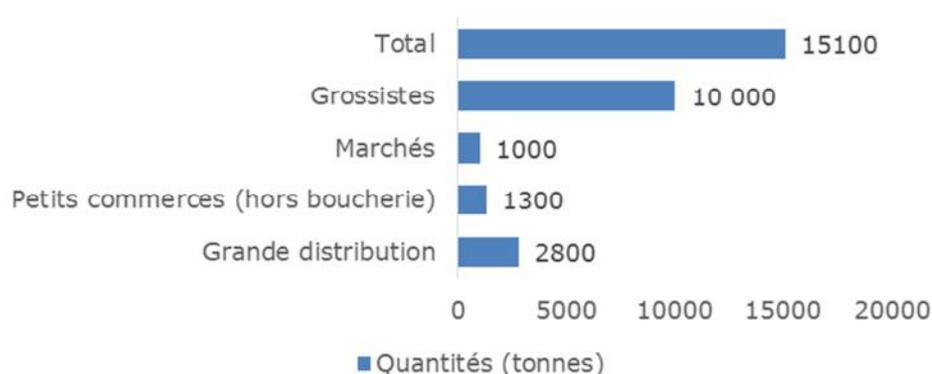


Figure 43: Gisement d'invendus alimentaires par acteur de la distribution alimentaire (Source : Etude RDC pour l'IBGE, « Etude des quantités de déchets alimentaires en région Bruxelles-Capitale », 2006)

IV.5.4.4. Invendus – quantités totales estimées

Le graphique suivant reprend les quantités d'invendus estimées par type de fin de vie et par secteur de l'offre alimentaire. Les données apparaissant comme nulles sont indisponibles et non pas réellement nulles. Les catégories HORECA et restauration collective n'apparaissent pas ici et leur contribution devrait être évaluée.

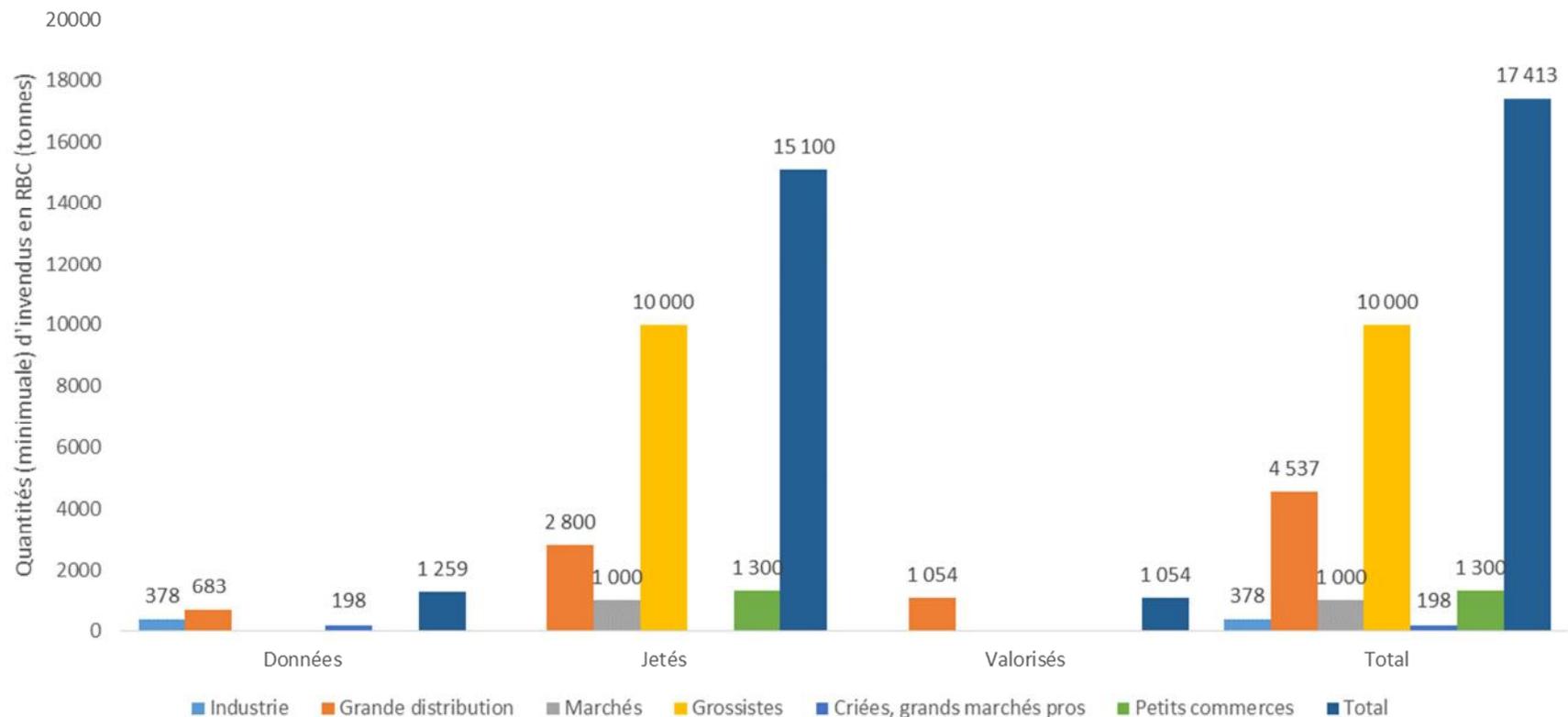


Figure 44: Quantités estimées d'invendus en RBC, par type de fin de vie et secteur de l'offre alimentaire. (Sources: Colruyt group, Banque alimentaire de Bruxelles-Brabant, Rapport RDC 2006)

IV.5.5. NOTE DE LA QUALITÉ DES DONNÉES

Donnée obtenue	Note finale	Explications
Quantités d'invendus donnés par acteur de l'offre alimentaire et par produit	++	Les données sont fiables mais ne comprennent pas les dons personnels des commerçants aux démunis locaux hors association organisée et les dons aux employés.
Quantité d'invendus jetés par acteur de l'offre alimentaire	+	Les données proviennent d'estimations relativement anciennes. Or selon la banque alimentaire les quantités d'invendus ont fortement diminué en 5 ans dans la distribution. Les résultats sont donc simplement indicatifs.
Quantités d'invendus valorisés en application non-alimentaire en interne	+	La totalité des invendus valorisés est indisponible. Notons que le calcul effectué évalue les invendus produits à Bruxelles, qui sont dans le cas du groupe Colruyt traités en dehors de la région.

V. Transport et moyens de transport

V.1.1. OBJECTIF ET CHAMP DE L'ÉTUDE

L'objectif de ce chapitre est double

- Identifier les quantités de denrées alimentaires transportées vers Bruxelles depuis l'extérieur et de Bruxelles vers l'extérieur afin d'estimer les quantités importées et exportées
- Identifier les moyens de transport utilisés, pouvant être utilisé comme un indicateur de durabilité parmi d'autres de l'offre alimentaire

V.1.2. SOURCES DE DONNÉES

Le tableau suivant présente les sources de données utilisées.

Type de données	Source de données	Remarques
Données issues de statistiques officielles		
Transport routier de marchandise interprovincial par des véhicules belges	Statbel	Données inutilisables car <ul style="list-style-type: none"> • Uniquement véhicules immatriculés en Belgique • Pas de distinction combinée des produits de type alimentaire et des types de trajets (départs et arrivées à Bruxelles) • Pas d'information sur les chargements inférieurs à 1 t
Trafic maritime inférieur en 2006	Statbel	Pas d'information sur les denrées alimentaires pour les départs et arrivées en RBC.
Trafic ferroviaire	Statbel	Les données du site internet ne sont pas disponibles spécifiquement pour les produits alimentaires et pour les chargements/déchargements à Bruxelles. Les données s'arrêtent à 2005.
Trafic aérien (Zaventem)	Statbel	Les données du site internet ne sont pas disponibles spécifiquement pour les produits alimentaires.
Données Eurostat sur le transport		Les données ne sont pas disponibles à l'échelle régionale.
Données d'enquête		
Données du Port de Bruxelles		La Meunerie Cérés réalise une partie de ses transports de céréales et de farines par voie d'eau. Les autres entreprises actives dans l'alimentaire sur le site du port ne recourent au transport par voie d'eau que de façon anecdotique, pour des conteneurs de données non

	périssables. Le contenu des conteneurs étant inconnu pour le Port, il n'est pas possible de quantifier le flux.
Autres acteurs enquêtés	Les autres acteurs enquêtés (Mabru, CEFL, les Abattoirs d'Anderlecht, Viangros, etc.) indiquent qu'ils réalisent tous leurs transports par la route.

V.1.3. RÉSULTATS

- Quantité transportée

Aucune donnée n'a été identifiée qui permette de quantifier les transports de denrées alimentaires entrantes et sortantes de Bruxelles.

- Types de transport

Les données d'enquête montrent que le transport par rail et par voie d'eau est très faible voire quasi inexistant comparé au transport routier.

Le transport aérien n'a pas été quantifié.

VI. Tendances et freins au développement de l'offre alimentaire durable

Avertissement : L'évaluation des tendances et des freins a été réalisée sur base des informations réunies lors d'entretiens ayant pour but principal de quantifier l'offre alimentaire à Bruxelles. Ce chapitre n'a donc pas fait l'objet d'une analyse complète et les enseignements devraient faire l'objet d'une analyse spécifique.

VI.1. Contexte : une demande croissante pour les produits « durables »

La demande pour les produits « durables » est généralement en croissance, en particulier pour les produits bio.

- **L'alimentation biologique :**
 - Le marché des produits frais bio a connu une croissance de 7% en 2012 en Belgique, le bio représentant 1.5% du marché de l'alimentaire³⁵.
- **Le commerce équitable :** Les ventes de produits certifiés Fairtrade/Max Havelaar ont augmenté de 7.5% en 2013 en Belgique. Des hausses encore plus importantes ont été enregistrées pour les épices (+35%), les boissons alcoolisées (+37%) et les fruits frais (68%). (Source : CTB, 2013)

Sur le marché du bio, on assiste à un élargissement de la demande en dehors des canaux de distribution de niche du type Gasap, magasins spécialisés et marchés vers des canaux

- Soit conventionnels, à savoir la grande distribution
- Soit nouveaux, à savoir commande par internet couplée à une livraison à domicile.

Ces modifications peuvent ponctuellement donner lieu à une diminution de la demande pour certains distributeurs qui perdent une partie de leur clientèle au profit des nouveaux canaux.

Par ailleurs, des effets à la baisse liés à la crise et à l'accroissement du nombre de labels, notamment sur le commerce équitable, peuvent avoir été observés.

En moyenne sur l'ensemble du marché, les freins à l'accroissement du volume du marché se situent au niveau de l'offre et non de la demande.

VI.2. Freins au développement du marché à Bruxelles

Les freins identifiés sont les suivants.

³⁵ Source : Etude VLAM.

- Production agricole bio limitée, ce qui est notamment lié au délai de transition entre la production conventionnelle et la production bio.

La décision de transition est un investissement à moyen-long terme qui nécessite une certaine visibilité sur le niveau de la demande à terme.

De plus, les exploitations agricoles fonctionnent avec des investissements amortis sur le long terme, ce qui implique que les évolutions des méthodes de production sont relativement lentes.

Le manque de producteurs bio semble être principalement un frein à court-moyen terme.

- Faibles économies d'échelle liées aux caractéristiques des marchés de produits « durables », qui drainent des quantités limitées. Ceci a une implication sur
 - Les coûts de logistique élevés. Les obstacles cités pour la distribution à Bruxelles concernent très souvent la difficulté de circulation en ville par des acteurs souvent non-spécialisés dans la logistique.
 - Pour le bio, une utilisation des mêmes circuits de distribution que les produits conventionnels (en commun, dans le même camion) pourrait permettre de diminuer les coûts logistiques, mais ceci est rendu difficile par l'obligation d'éviter le contact entre produits bio et conventionnels.
- Limites liées aux appellations et aux labels
 - La multiplicité et l'éventuelle partialité des labels peuvent nuire à la crédibilité de ceux-ci. Ce n'est pas le cas pour les produits bio protégés par une réglementation européenne.
 - La difficulté de compréhension par le consommateur rend plus difficile son adhésion. En effet, les notions de bio, commerce équitable, agriculture paysanne, produits locaux, de saison, etc. peuvent être confuses. De plus, tous les produits réunissant un ensemble de critères de durabilité ne sont pas labellisés.
 - Le conditionnement en alimentation biologique : En grande distribution, les produits de l'alimentation biologique doivent être conditionnés systématiquement sous film plastique (y compris les fruits et légumes) pour éviter les échanges de produits bio et de produits conventionnels sur les étals. Cela a pour conséquence d'augmenter l'impact environnemental de ces produits.
- L'Horeca durable peine à se développer. Les raisons évoquées sont les suivantes :
 - Difficulté d'approvisionnement en produits « durables », les circuits d'approvisionnement étant peu développés, les restaurateurs sont souvent obligés de se déplacer eux-mêmes.
 - Contraintes de certification pour les restaurateurs pour le bio
 - Le critère de durabilité peut être relativement peu important aux yeux du client par rapport au critère de goût et de prix.

VI.3. Leviers de développement possibles

Les pistes évoquées par les acteurs interrogés sont les suivantes :

- Promouvoir les coopératives agricoles et les partenariats entre acteurs, afin
 - d'atteindre les économies d'échelle nécessaires à la diminution des coûts logistiques et de gestion et
 - d'améliorer la force de négociation.

Par exemple, un partenariat entre un groupement de producteurs bio et un grossiste spécialisé dans l'approvisionnement des restaurants est en cours de création.

- Encourager la création de schémas logistiques d'approvisionnement des restaurateurs
- Encourager la distribution à proposer des produits locaux et de saison

Certains modèles économiques de distribution permettent les produits proposés aux denrées les plus disponibles localement et à un moment donné. Ceci peut être le cas pour

- les circuits courts, qui proposent en priorité et pour certains en totalité des produits locaux et de saison
- les restaurants et la restauration collective, qui peuvent pour certains varier les menus
- la grande distribution, à condition d'adapter la politique des achats, la politique de prix et d'information du consommateur.

Des pistes pour encourager les acteurs à augmenter la proportion locale et de saison sont les suivantes :

- Susciter un accord volontaire sectoriel visant à augmenter cette pratique
- Aider les acteurs à encourager les consommateurs, éventuellement sur base d'une information sur les avantages des produits locaux et de saison.

VI.4. Tendances et particularités du marché bruxellois

- A Bruxelles la croissance du marché bio est plus forte que dans le reste de la Belgique (+10% contre environ 6% en Belgique selon un grossiste spécialisé bio). Il y a donc plus d'opportunités pour les détaillants spécialisés.
- C'est à Bruxelles que les magasins Oxfam Maison du Monde sont les plus rentables, la demande étant plus forte dans la capitale que dans le reste de la Belgique.
- Les ventes de produits commerce équitable à destination des institutions et organisations (entreprises, cantines, administrations) est en croissance, portée

par les politiques de Responsabilité Sociale des Entreprises. C'est un marché très présent à Bruxelles. (Source : Oxfam Flandre)

- Le Schéma directeur de Schaerbeek Formation, réalisé en 2013 à la demande du Ministère de la région Bruxelloise, évoque l'option d'installer un terminal de marchandise sur le site. Cette installation se ferait conjointement à l'installation d'un grand pôle alimentaire réunissant notamment Mabru et CEFL. Ce projet pourrait augmenter significativement la part de denrées alimentaires acheminées à Bruxelles par voie ferroviaire.

VI.5. Gestion des invendus

Les entretiens ont fait remonter certaines pistes de politiques encourageant à une bonne gestion des invendus

- **Une meilleure communication autour des notions de DLC et DDM pourrait permettre une meilleure gestion des invendus.** Il existe encore une confusion chez les associations et les distributeurs entre Date Limite de Consommation, après laquelle le produit est impropre à la consommation et Date de Durabilité Minimale, après laquelle la qualité organoleptique des aliments n'est plus garantie par leur fabricant, sans empêcher sa consommation. L'AFSCA (l'Agence pour la Sécurité Alimentaire) permet aux distributeurs de donner les produits dont la DDM est dépassée. Certains CPAS ignorent encore la différence entre ces deux dates. L'AFSCA devrait donc rappeler à tous les différences entre DDM et DLC et les règles qui en découlent pour permettre aux produits d'être donnés plutôt que d'être jetés.
- **Une tarification incitative** sur les déchets consommables produits par les circuits de distribution afin d'encourager les commerçants à réduire la masse de déchets, notamment par le don.
- **Inciter ou obliger la collecte des invendus par les livreurs** pour un retour chez les grossistes ou les centrales d'achats. Ce dispositif est déjà utilisé par les grandes enseignes comme Aldi, Lidl, Colruyt ou Delhaize. La centralisation des invendus rend possible la collecte de grandes quantités par les bénévoles.

VII. Méthodologie des évaluations complémentaires à conduire

VII.1. Enseignements de l'étude et proposition d'évaluations complémentaires

Les travaux entamés par la présente étude visent principalement deux objectifs :

- Réaliser une photographie de l'offre alimentaire à Bruxelles, en particulier des grandeurs en termes de quantités offertes, de flux, d'activité (emploi)
- Pouvoir suivre l'évolution dans le temps du développement de l'offre alimentaire bio/ locale/ de saison/ équitables/ produits de la mer durables/ en circuits courts, notamment en vue d'évaluer les politiques définies dans le cadre de l'Alliance Emploi-Environnement.

Le suivi de l'évolution peut être réalisé sur base d'une photographie de l'offre répétée dans le temps.

La présente étude a permis de

- rassembler les données disponibles en vue de réaliser une photographie de l'offre alimentaire et d'identifier les données manquantes.
- constater que la photographie de l'offre alimentaire pour la partie bio/ locale/etc. réalisée sur base des données disponibles est imprécise. En effet, une grande partie des données émane d'entretiens et les données n'offrent pas une vision complète pour l'alimentation de saison, locale et en circuits courts.

Les évaluations complémentaires suivantes sont donc proposées, permettant d'atteindre les objectifs :

- L'estimation des principales valeurs manquantes en vue de compléter la photographie de l'offre alimentaire à Bruxelles.
- Dans le cas où l'estimation des valeurs manquantes en vue de compléter la photographie apparaît difficile ou relativement coûteuse, un ou plusieurs indicateurs sont proposés. Ces indicateurs permettant de suivre l'évolution dans le temps de l'offre bio/ locale/etc. sans pour autant donner une vision complète en valeurs absolues.

Les sections suivantes présentent les données et indicateurs proposés ainsi que les méthodes d'estimation.

VII.2. Données et indicateurs proposés

VII.2.1. DISPONIBILITÉ ET QUALITÉ DES DONNÉES

Le schéma suivant présente l'ensemble des éléments de caractérisation de l'offre alimentaire en RBC recherchés dans le cadre de cette étude. Les couleurs représentent la

qualité et la disponibilité des données disponibles. Les cases rouges indiquent que les données permettant d'avoir une vision complète ne sont pas disponibles, la couleur orange indique que des données indicatives sont disponibles et la couleur verte indique que les données de qualité satisfaisante sont disponibles.



VII.2.2. ÉLÉMENTS POUR LESQUELS IL EST PROPOSÉ D'ESTIMER DES DONNÉES OU INDICATEURS

La liste suivante est définie en fonction des données manquantes et des priorités exprimées par le groupe de travail accompagnant l'étude.

- Import/export entre RBC et l'extérieur
- Production primaire à Bruxelles
- Chiffre d'affaires sur les marchés
- Produits de la mer durables
- Produits de saison
- Produits locaux

- Circuits courts : Paniers
- Circuits courts : Hors paniers
- Activité de la filière bio à Bruxelles

VII.2.3. MÉTHODES D'ESTIMATION PROPOSÉES

VII.2.3.1. Import/exports entre RBC et l'extérieur

Au vu des données disponibles, aucune méthode ne permet d'estimer les quantités importées et exportées entre Bruxelles et l'extérieur de Bruxelles à partir des données disponibles.

En effet, si des informations sont disponibles sur les imports exports pour la Belgique entière et entre les régions avec l'étranger, ainsi que sur la production de la Belgique, les échanges entre Bruxelles et le reste de la Belgique ne peuvent pas être isolés.

Les solutions envisagées sont les suivantes

Valeur obtenue par voie d'enquête

Il est proposé de procéder par enquête auprès des acteurs clés susceptibles d'importer et d'exporter des denrées à Bruxelles. Ces acteurs sont les établissements enregistrés dans les codes Nace

- Du commerce en alimentaire
 - commerce de détail
 - commerce de gros
- De la production et transformation alimentaire
- Pour les traiteurs, hôtels, restaurants et cafés, on peut supposer qu'ils s'approvisionnent majoritairement auprès de grossistes de la région, déjà interrogés.

Les questions à poser portent sur

- Les quantités importées depuis l'extérieur de Bruxelles, par catégorie de produit.
- Les quantités vendues à Bruxelles à des grossistes (pour éviter les doubles comptes)
- Les quantités exportées à l'extérieur de Bruxelles, par catégorie de produit.

Intérêt : une telle enquête permet d'avoir une vision complète.

Limite : On peut s'attendre à un taux de réponse faible.

Indicateur de « localisation » de la production alimentaire au niveau national

Si l'objectif est de connaître la part des denrées alimentaires disponibles qui proviennent de l'étranger, il est possible de calculer un indicateur au niveau national sur base

- Des données d'import-export de la Banque Nationale
- Des données Prodcom (Eurostat)

Ainsi, il est possible de calculer pour un niveau de détail suffisant (ex : viande) un ratio du type

- Valeur des importations/(Valeur de la production nationale + des importations)

Ce ratio est un indicateur de l'évolution du taux d'importation pour le produit considéré. Il convient d'être prudent en cas d'utilisation du ratio seul (plutôt que de son évolution), car la production nationale peut consister à transformer des aliments importés et les valeurs unitaires peuvent être différentes.

- Valeur des importations/Consommation nationale

Dans ce cas, le ratio est un indicateur du taux d'importation pour les produits consommés en Belgique. Les mêmes précautions d'usage sont d'application.

VII.2.3.2. Production primaire à Bruxelles

Estimation des valeurs par voie d'enquête

La production primaire en RBC peut être évaluée à travers une enquête auprès des producteurs potentiels, c'est-à-dire auprès des établissements enregistrés dans les catégories NACE-BEL 01 et 03 (sauf catégories non-alimentaires³⁶). L'enquête viserait à interroger annuellement ces établissements sur les quantités produites et le chiffre d'affaires associé. La segmentation des flux peut se faire sur le modèle de l'Enquête agricole de mai (Statbel).

Il est à noter qu'une enquête similaire ciblée sur les exploitations agricoles (enquête agricole de mai) était menée jusqu'en 2010 et ne sera plus menée pour la RBC.

Indicateur à travers le nombre d'emplois

L'ONSS et l'INASTI renseignent le nombre d'ETP et d'indépendants actifs dans les codes NACE de la production primaire en distinguant l'agriculture, l'élevage, la pêche et les « autres ». La valeur de la catégorie « autres » étant aberrante, ces données n'ont pas pu être retenues dans la présente étude. Cependant, les valeurs pour l'agriculture, l'élevage et la pêche peuvent être utilisées comme indicateur de l'intensité de l'activité de production primaire en RBC.

VII.2.3.3. Chiffre d'affaires sur les marchés

Estimation du chiffre d'affaire

Une estimation du chiffre d'affaires des marchés alimentaire peut être réalisée sur base du nombre d'échoppes issu de l'étude ULB³⁷ et du chiffre d'affaires moyen par échoppe, qui peut être estimé par voie d'enquête auprès d'un échantillon d'ambulants.

L'évolution du chiffre d'affaire peut être suivie en actualisant le recensement de l'étude ULB en y ajoutant une estimation du chiffre d'affaire des ambulants.

Indicateurs

Les indicateurs suivants permettent de suivre l'activité des marchés à Bruxelles

³⁶ Culture du tabac, de fleurs, sylviculture.

³⁷ Wayens, B. et Delvaux, E. (2013), *Les marchés bruxellois: importance, évolution et spécificités*, ULB et Facultés Saint Louis.

- Chiffre d'affaires Statbel pour la catégorie NACE 47810 Commerce de détail alimentaire sur éventaires et marchés.
- Nombre d'ambulants enregistrés au SPF Economie (enregistrement depuis avril 2014)
- Recettes communales liées à la mise à disposition de l'espace public aux ambulants et nombre d'échoppes, sur base d'une enquête auprès des communes.

VII.2.3.4. Produits de la mer respectant des critères de durabilité

La première étape consiste à définir les produits pris en compte.

Peuvent ou non être inclus les produits labellisés par des labels officiels, labels privés collectifs, labels privés individuels contrôlés et non-contrôlés et même les produits de la mer non-labellisés mais répondant à des critères définis en interne dans la politique d'achat du distributeur. **Estimation des valeurs par voie d'enquête**

Deux approches sont identifiées :

- Enquêter auprès des organismes de label sur les quantités de produits de la mer labellisés mises sur le marché, après avoir identifié les produits à prendre en compte.
 - Limites :
 - Risque de ne pas prendre en compte certains organismes certificateurs.
 - Risque de ne pas obtenir de valeurs propres à Bruxelles ni même propres à la Belgique.
 - Avantage : Maîtrise du nombre d'acteurs à interroger.
- Enquêter auprès des acteurs du commerce de gros et de la grande distribution.

La difficulté de la démarche est d'éviter les doubles comptages, les acteurs de la grande distribution pouvant s'approvisionner auprès d'intermédiaires ou directement auprès des producteurs. L'origine du flux doit donc être systématiquement précisée.

Cette méthode n'est pas recommandée car le nombre d'acteurs à interroger peut être élevé, les données moins faciles à uniformiser, et il y a un risque de double comptage.

Indicateur

Il est proposé de suivre l'évolution dans le temps de la proportion de références proposées dans les grandes surfaces

- Soit qui portent un label de durabilité, par mode de conservation : frais, surgelé, à température.

- Soit d'espèces considérées comme non-menacées, compte tenu de la saison dans l'année. Dans ce cas, on s'affranchit du label comme indicateur de durabilité.

Ceci peut se faire à travers un recensement sur un échantillon de magasins et pendant plusieurs périodes de l'année.

Cet indicateur a pour avantage d'être calculé de manière indépendante des organismes de label et des distributeurs, mais a pour inconvénient de ne pas être directement proportionnel aux volumes de produits de la mer labellisés. Nous recommandons de l'utiliser seulement si l'enquête auprès des organismes de label ne permet pas d'obtenir une valeur de qualité satisfaisante, notamment en termes de périmètre géographique.

VII.2.3.5. Produits de saison

Les produits de saison considérés ici sont ceux qui

- peuvent être produits en Belgique hors serre chauffée et
- qui sont consommés pendant la saison de production (pas de congélation ni d'autre méthode de conservation énergivore).

L'enjeu des produits de saison se concentre essentiellement sur une partie des fruits et légumes.

Les produits typiquement visés peuvent être représentés par les aliments suivants.

Tomates	Fraises
Asperges	Prunes
Courgettes	Raisins
Brocolis	Poires
Haricots	Cerises

L'objectif est ici d'identifier l'évolution dans le temps de la consommation de fruits et légumes de saison par rapport à la consommation annuelle totale de fruits et légumes.

Compte tenu de la difficulté d'évaluer les quantités de produits de saison consommées annuellement, impliquant de savoir si ils sont produits en Belgique et à quelle saison, il est proposé de suivre les deux indicateurs suivants :

- Un indicateur de l'évolution du recours aux produits de saison pour 10 fruits et légumes pour lesquelles il existe un enjeu de saisonnalité en Belgique : C'est **l'indicateur de saisonnalité**.
- Un indicateur permettant de vérifier que l'évolution observée sur ces 10 fruits et légumes ne cache pas une augmentation du recours aux produits importés ne pouvant pas être produits en Belgique hors serre chauffée : C'est **le taux d'importation de fruits et légumes**.

Il est à noter que si des évolutions significatives de ces indicateurs sont observées, l'interprétation devra être confirmée par des entretiens avec des acteurs du marché des fruits et légumes (grossistes).

Indicateur de saisonnalité

Il est proposé de suivre l'évolution dans le temps des quantités consommées des aliments représentatifs susmentionnés pendant leur saison et en dehors de leur saison. On peut ainsi

- détecter une divergence, qui indique une augmentation du recours aux produits de saison : on mange plus de tomates pendant leur saison et moins en dehors.
- détecter une convergence qui indique une diminution relative du recours aux produits de saison.
- calculer les variations inter-saisonniers de consommation. Une variation croissante entre les années indiquerait un recours croissant aux aliments de saison, et inversement.

L'hypothèse est ici prise que les facteurs saisonniers liés à la demande et indépendants de l'offre ne sont pas prépondérants ou ne varient pas dans le temps.

Les quantités consommées de produits à chaque période de l'année peuvent être obtenues

- auprès de Gfk (Données payantes)
- en utilisant les données de l'enquête sur la consommation des ménages (Statbel), sous réserve de significativité statistique. En effet, ces données sont récoltées chaque mois de l'année auprès de ménages différents.
- sur base d'une enquête auprès d'un échantillon de consommateurs.

Taux d'importation des fruits et légumes

Il s'agit du ratio suivant

- Fruits et légumes importés / fruits et légumes consommés.

Ces valeurs peuvent être obtenues

- Auprès de la BNB (importations)
- En utilisant les données de l'enquête sur la consommation des ménages.

VII.2.3.6. Produits locaux d'origine Belge

L'objectif est de connaître la part des produits consommés à Bruxelles qui sont produits en Belgique.

Deux approches sont envisagées :

- Enquêter auprès des distributeurs sur la part de produits commercialisés qui sont d'origine belge. Certains distributeurs communiquent déjà à ce sujet, à l'instar de Delhaize³⁸. Cependant, on s'attend à ce que ces informations soient difficiles à obtenir et difficiles à vérifier, c'est pourquoi cette approche n'est pas recommandée.

³⁸ Communiqués de presse du 19 juin 2012 et du 21 mai 2014, par exemple.

- Une approche basée sur la part de la valeur ajoutée réalisée en Belgique, qui s'éloigne de la notion stricte d'« Origine belge ». C'est l'approche qui est proposée à la section VII.2.3.1 pour les imports exports, utilisant les taux d'importation. Cet indicateur permet de suivre l'évolution de l'activité économique en Belgique induite par la consommation alimentaire en Belgique.

VII.2.3.7. Circuits courts

Note préalable : Les circuits courts font référence aux circuits logistiques qui comptent au maximum un intermédiaire entre le producteur et le consommateur. Comme indiqué à la section IV.4.7.1, la définition ne précise pas si les intermédiaires considérés sont des établissements ou des entreprises. Ce point appelle une clarification des objectifs liés aux circuits courts, qui peuvent être à la fois environnementaux, sociaux et économiques.

VII.2.3.7.1. Circuits courts : Paniers

L'estimation du chiffre d'affaires lié à la distribution de paniers alimentaires en circuits courts a été réalisée dans cette étude sur base d'enquête auprès des acteurs, des informations disponibles sur les sites internet et sur base de dires d'experts. Une telle estimation est un indicateur satisfaisant pour suivre l'évolution de ce type de distribution. Cependant, la qualité de l'indicateur pourrait être améliorée en réalisant une enquête auprès de tous les acteurs concernés. Pour ce faire, il convient

- D'identifier tous les acteurs de la distribution de paniers alimentaires en circuits courts. Notons que la liste d'acteurs est en évolution et que ce point doit donc faire l'objet d'une attention particulière.
- D'interroger ces acteurs sur
 - Le chiffre d'affaire de la distribution de paniers en RBC
 - Le nombre de paniers distribués, ce qui permet également de connaître l'évolution du prix moyen du panier
 - Le type d'approvisionnement : en circuit court ou via des grossistes.

VII.2.3.7.2. Circuits courts : Hors paniers

L'évaluation des quantités totales de produits agricoles distribuées en circuits courts dans la grande distribution, les petits commerces, les marchés et l'horeca ne peut se faire, à notre connaissance qu'en interrogeant l'ensemble de ces distributeurs. Une telle enquête constitue un travail considérable et la fiabilité des données est faible parce qu'on s'attend à ce que le nombre d'intermédiaires entre le producteur et le distributeur ne soit pas une statistique centralisée de manière répandue par les distributeurs. C'est pourquoi il est proposé d'utiliser des indicateurs.

Il est proposé de se concentrer sur

- La grande distribution, car les quantités distribuées sont considérables et que le nombre d'acteurs est limité, ce qui facilite le travail d'enquête, en particulier par rapport aux petits commerces et à l'horeca.
- Les marchés, car la donnée est facilement collectable.

Indicateurs pour la grande distribution

Deux indicateurs de suivi temporel sont proposés et discutés :

- *Nombre de fournisseurs / Nombre de références produit* pour les fruits, légumes et produits laitiers

L'indicateur est basé sur le postulat suivant : Pour un nombre donné de références produits commercialisés par un distributeur, plus le nombre de fournisseurs est élevé, plus souvent le distributeur traite directement avec le producteur. En effet, pour les produits visés, on suppose ici que les intermédiaires commercialisent un plus grand nombre de références produit que les producteurs.

Dans ce cas, plus la valeur de l'indicateur est élevée, plus le recours aux circuits courts est supposé élevé pour ces produits.

Cet indicateur a l'avantage de faire appel à des données relativement facile à obtenir pour les distributeurs.

L'indicateur capte mal les variations de volume si le nombre de références est peu corrélé aux quantités commercialisées.

Cet indicateur doit être utilisé avec précaution. L'interprétation de variations importantes de la valeur de l'indicateur doit être confirmée par des interviews de responsables des achats dans les entreprises de la grande distribution.

- *Part de marché (cumulée) des 3 principaux fournisseurs pour les rayons fruits et légumes et produits laitiers*

L'indicateur est basé sur le postulat suivant : Une répartition des quantités de produits d'un rayon entre un grand nombre de fournisseurs représentant chacun une petite quantité indique un recours plus grand aux circuits courts que si le rayon est approvisionné par un petit nombre de fournisseurs qui représentent une grande partie du volume.

Par rapport à l'indicateur basé sur les références, cet indicateur a l'avantage de tenir compte des quantités commercialisées.

Indicateurs pour les marchés

Il est proposé de recenser des producteurs sur les marchés en RBC éventuellement à travers un formulaire demandé par les communes.

Ceci permettrait de connaître la part des échoppes utilisées directement par des producteurs.

VII.2.3.8. Activité de la filière bio à Bruxelles

Les acteurs de l'alimentation bio, du producteur au distributeur final, doivent être certifiés par un organisme agréé, mis à part ceux qui sont exemptés de certification : Il s'agit des opérateurs qui revendent des produits bio préemballés et des opérateurs qui revendent des produits bio non-préemballés pour un chiffre d'achat inférieur à 5000 €³⁹.

³⁹ Règlement (CE) n° 834/2007 du Conseil du 28 juin 2007.

Lors de la certification de l'opérateur, les organismes certificateurs collectent notamment le chiffre d'affaire de l'opérateur lié à son activité en alimentaire bio. Cependant, ces données ne permettent pas actuellement d'évaluer le niveau d'activité pour chaque étape de la chaîne pour des raisons de double comptage (Cf. Section IV.4.2.5). La collecte actuelle de ces données n'a pas pour but de permettre l'estimation du chiffre d'affaire du secteur.

Estimation de la valeur totale

Une meilleure caractérisation des chiffres d'affaires collectés par les organismes certificateurs adaptée en vue d'éviter les doubles comptages pourrait permettre d'estimer des niveaux de chiffre d'affaires par étape de la chaîne d'approvisionnement à Bruxelles.

Ceci nécessite une analyse de la collecte actuelle des données et une adaptation du mode de collecte et d'enregistrement des données.

Indicateurs de suivi temporel

Il est possible de suivre dans le temps la somme des chiffres d'affaires pour chaque catégorie d'opérateur (préparateur, point de vente, distributeur, etc.). Cependant, vu le risque de double comptage, l'interprétation des évolutions observée devra être confirmée par des interviews d'experts, par exemple au sein des organismes certificateurs.

VII.2.4. SYNTHÈSE DES MÉTHODES D'ESTIMATION PROPOSÉES

Le tableau suivant reprend l'ensemble des méthodes d'estimation proposées pour les valeurs et les indicateurs.

Éléments recherchés	Estimation des quantités totales	Indicateur
Import/export entre RBC et l'extérieur	Enquête auprès des distributeurs, des producteurs et des transformateurs	Taux d'importation au niveau national
Production primaire à Bruxelles	Enquête auprès des producteurs	Nombre d'emplois ONSS et INSATI
Chiffre d'affaires sur les marchés	Enquête auprès d'un échantillon d'échoppes + actualisation du recensement ULB	<ul style="list-style-type: none"> Chiffre d'affaires Statbel (dont la valeur absolue est jugée non-fiable) Nombre d'ambulants enregistrés au SPF Economie Recettes communales liées à la mise à disposition de l'espace
Produits de la mer durables	Enquête auprès des organismes de labels après une avoir défini clairement le périmètre	Recensement des références labellisées dans un échantillon de grandes surfaces
Produits de saison	Evaluation basée sur l'indicateur	2 indicateurs : <ul style="list-style-type: none"> Quantités consommées en saison et hors saison

		<p>pour 10 fruits et légumes typiques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Taux d'importation des fruits et légumes au niveau national
Produits locaux	Approche par enquête non recommandée	Taux d'importation au niveau national
Circuits courts : Paniers	Enquête auprès des acteurs de la distribution de paniers	Pas d'indicateur proposé car l'enquête est relativement facile à mettre en œuvre
Circuits courts : Hors paniers	Approche par indicateur compte tenu de la faible efficacité attendue d'une enquête à grande échelle	<p><u>Grande distribution</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de fournisseurs / nombre de références produits agricoles en grande distribution • Part de marché des 3 plus grands fournisseurs du rayon fruits et légumes et produits laitiers. <p><u>Marchés</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • % des échoppes de producteurs vendeurs
Activité de la filière bio à Bruxelles	Adaptation du mode de collecte des données par les organismes certificateurs en vue d'éviter les doubles comptages	Utilisation des chiffres d'affaires disponibles actuellement comme indicateur de suivi temporel

VIII. Annexes

VIII.1. Industrie alimentaire

VIII.1.1. PRÉCISIONS MÉTHODOLOGIQUES

Les catégories NACE-BEL ont été regroupées par catégorie de produit fabriqué, transformé ou conservé de la façon suivante :

Correspondance entre la segmentation NACE-BEL et la segmentation utilisée dans l'étude			
Segmentation RDC	Segmentation NACE-BEL 5 chiffres	Segmentation NACE-BEL 3 chiffres	Remarques
Viande	10110 Transformation et conservation de la viande de boucherie, à l'exclusion de la viande de volaille	10.1 Industrie de la viande	Il n'y a pas d'information dans ces catégories sur le caractère surgelé de la viande.
	10120 Transformation et conservation de la viande de volaille		
	10130 Préparation de produits à base de viande ou de viande de volaille		
Fruits et légumes	10391 Transformation et conservation de légumes, sauf fabrication de légumes surgelés	10.3 Transformation et conservation de fruits et légumes	Il n'y a pas d'activité déclarée de fabrication de fruits et légumes surgelés dans la région.
	10392 Transformation et conservation de fruits, sauf fabrication de fruits surgelés		
Produits laitiers	10510 Exploitation de laiteries et fabrication de fromages	10.5 Fabrication de produits laitiers	aucune
Surgelés (glaces de consommation)	10520 Fabrication de glaces de consommation		Le choix permet de garder une cohérence avec la segmentation choisie dans la partie distribution de cette étude.
Boulangerie,	10711 Fabrication industrielle	10.7 Fabrication de produits de	aucune

pâtisserie, biscuiterie	de pain et de pâtisserie fraîche	boulangerie-pâtisserie et de pâtes alimentaires	
	10712 Fabrication artisanale de pain et de pâtisserie fraîche		Cette catégorie correspond aux boulangerie-pâtisserie transformant sur place. Ces établissements ne sont donc pas compris dans la catégorie petits commerces.
	10720 Fabrication de biscuits, de biscottes et de pâtisseries de conservation		aucune
Epicerie	10610 Travail des grains	10.6 Fabrication de produits amylicés	Ce choix est fait en considérant que les produits sont de type farines. Il est possible qu'une partie de cette activité soit à destination animale.
	10730 Fabrication de pâtes alimentaires	10.7 Fabrication de produits de boulangerie-pâtisserie et de pâtes alimentaires	aucune
	10810 Fabrication de sucre		
	10840 Fabrication de condiments et d'assaisonnements		
Chocolat, confiserie	10820 Fabrication de cacao, chocolat et de produits de confiserie	10.8 Fabrication d'autres produits alimentaires	Le cacao n'a pas pu être compris dans la catégorie boissons chaudes comme dans les autres chapitres de l'étude faute de séparation des catégories.
Boissons chaudes	10830 Transformation du thé et du café		aucune
Plats préparés	10850 Fabrication de plats		

	préparés		
Non spécifié	10890 fabrication d'autres produits alimentaires n.c.a		
Boissons alcoolisées	11050 Fabrication de bière		
Boissons softs	11070 Industrie des eaux minérales et autres eaux embouteillées et des boissons rafraîchissantes	11. Fabrication de boissons	Cette catégorie ne compte qu'un établissement dans la région, identifié comme appartenant à la société Coca-Cola. Ses activités dans la région ne sont pas des activités de production mais des activités support (R&D, commercial).
	10320 Préparation de jus de fruits et de légumes	10.3 Transformation et conservation de fruits et légumes	Le choix de ne pas inclure cette activité dans la catégorie « Fruits et légumes » s'explique par une volonté d'être en cohérence avec la distribution en aval.

VIII.2. Commerce de gros

VIII.2.1. CATÉGORIES ET SEGMENTATION RETENUES

Code NACE-BEL 2008	Nom de l'activité	Segmentation par catégorie de produit retenue
Catégories incluses		
46170	Intermédiaires du commerce en denrées, boissons et tabac	Non spécialisé
46211	Commerce de gros de céréales et de semences	Produits agricoles
46212	Commerce de gros d'aliments pour le bétail	Produits agricoles
46213	Commerce de gros d'huiles et de graisses brutes d'origine végétale ou animale	Produits agricoles
46214	Commerce de gros d'autres produits agricoles	Produits agricoles
46216	Commerce de gros d'aliments pour le bétail et de produits agricoles, assortiment général	Produits agricoles
46231	Commerce de gros de bétail	Produits agricoles
46232	Commerce de gros d'animaux vivants, sauf bétail	Produits agricoles
46311	Commerce de gros de pommes de terre de consommation	Fruits et légumes
46319	Commerce de gros de fruits et de légumes, sauf pommes de terre de consommation	Fruits et légumes
46321	Commerce de gros de viandes et de produits à base de viande, sauf viande de volaille et de gibier	Viande
46322	Commerce de gros de viande de volaille et de gibier	Viande
46331	Commerce de gros de produits laitiers et d'oeufs	Produits laitiers et oeufs
46332	Commerce de gros d'huiles et de matières grasses comestibles	Autres
46341	Commerce de gros de vin et de spiritueux	Boissons alcoolisées
46349	Commerce de gros de boissons, assortiment général	Boissons (softs et alcoolisées)
46360	Commerce de gros de sucre, de chocolat et de confiserie	Chocolaterie, confiserie, sucre
46370	Commerce de gros de café, de thé, de cacao et d'épices	Autres
46381	Commerce de gros de poissons, crustacés et mollusques	Poissons et crustacés
46382	Commerce de gros de produits à base de pommes de terre	Autres
46389	Commerce de gros d'autres produits alimentaires n.c.a.	Autres
46391	Commerce de gros non spécialisé de denrées surgelées	Non spécialisé
46392	Commerce de gros non spécialisé de denrées non-surgelées, boissons et tabac	Non spécialisé
Catégories exclues		
46110	Intermédiaires du commerce en matières premières agricoles, animaux vivants, matières premières textiles et produits semi-finis	Sans objet

46180	Intermédiaires spécialisés dans le commerce d'autres produits spécifiques	Sans objet
46190	Intermédiaires du commerce en produits divers	Sans objet
46215	Commerce de gros de tabac non manufacturé	Sans objet
46220	Commerce de gros de fleurs et de plantes	Sans objet
46350	Commerce de gros de produits à base de tabac	Sans objet
46383	Commerce de gros d'aliments pour animaux de compagnie	Sans objet

VIII.3. Grande distribution

VIII.3.1.1.1. Nombre et type d'établissement

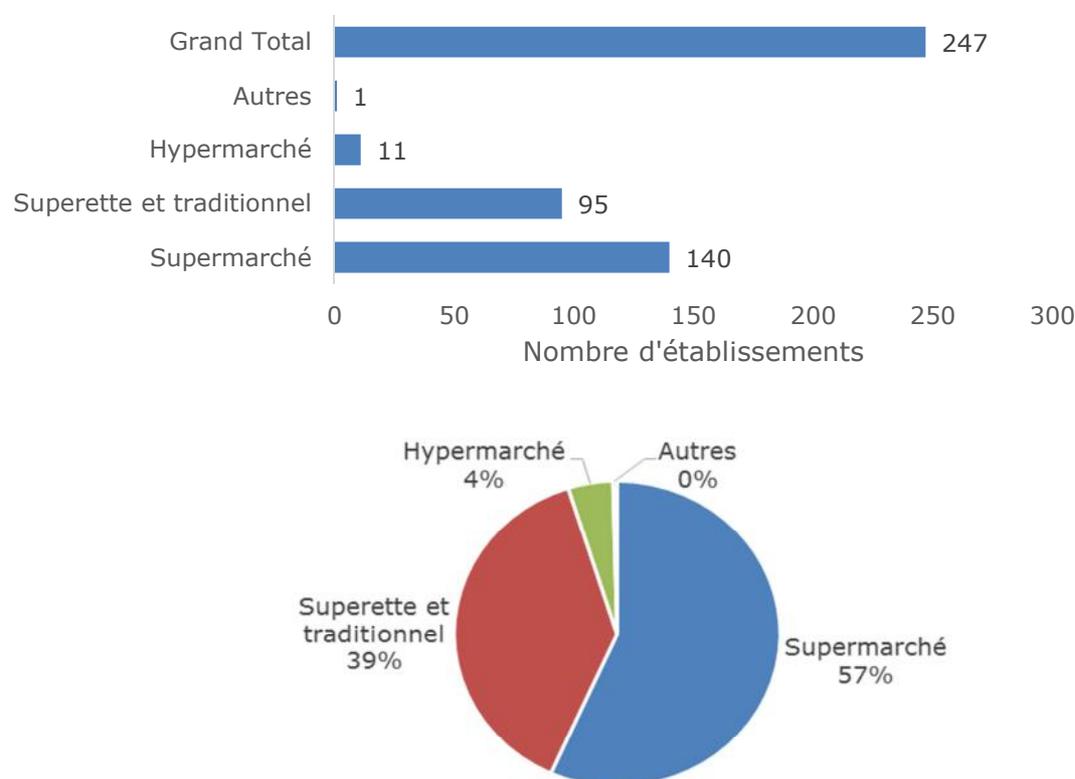


Figure 45: (a) Nombre d'établissements de grande distribution en RBC par type d'établissement (b) Répartition des établissements de grande distribution en RBC par type d'établissement

Le nombre d'établissements de grande distribution en Région Bruxelles Capitale s'élève à 247. Une large majorité d'entre eux sont des supermarchés (57%), suivis par les commerces de proximité de type superette (39%) et par les hypermarchés (4%). Un autre établissement spécialisé dans les surgelés est également présent.

VIII.3.1.1.2. Emploi dans la grande distribution

La grande distribution en Région Bruxelles Capitale représente 7632 ETP. Une très large majorité d'entre eux sont pourvus dans les supermarchés (77%), suivis par les hypermarchés (16%) et par les commerces de proximité de type supérette (7%).

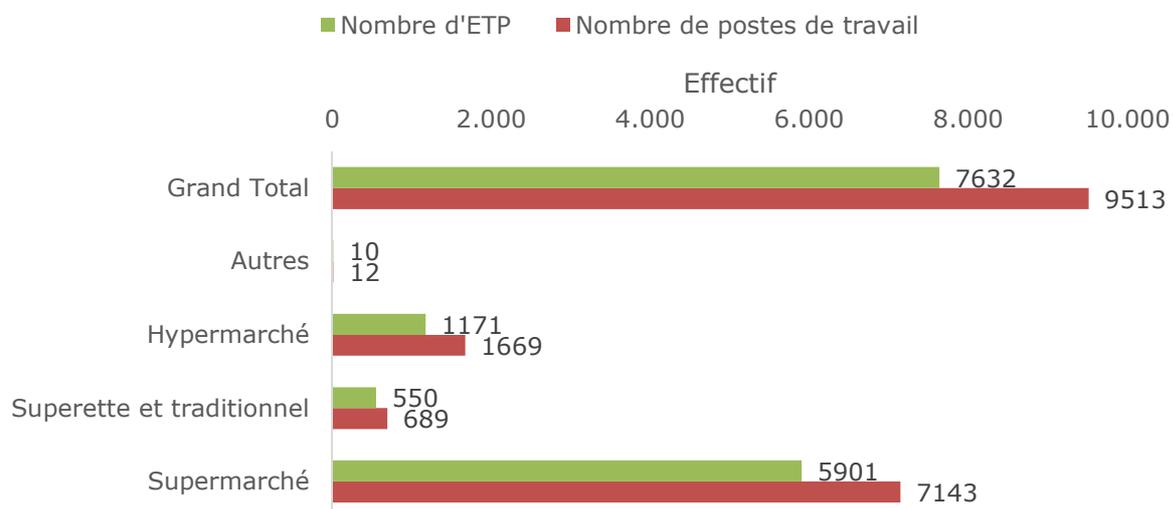


Figure 46: Nombre de postes de travail et d'ETP dans la grande distribution, par type d'établissement

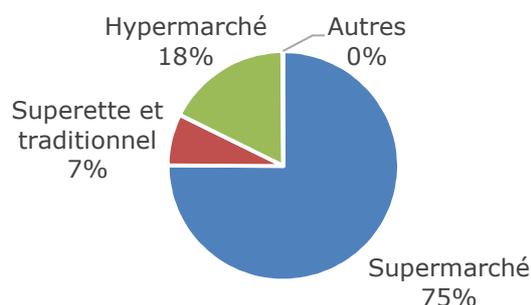


Figure 47: Répartition des postes de travail dans la grande distribution, par type d'établissement

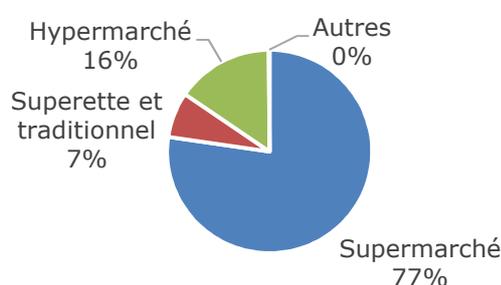


Figure 48: Répartition des ETP dans la grande distribution en RBC par type de d'établissement

La part des hypermarchés dans la répartition des postes de travail étant plus importante et celle des supermarchés moins importante, nous pouvons conclure que les hypermarchés ont plus recours au temps partiel que les supermarchés.

VIII.4. Petits commerces

VIII.4.1.1.1. Nombre et type d'établissements

La région de Bruxelles-Capitale compte 910 petits commerces.

Les types de petits commerces les plus nombreux sont les épicerie (42%), les boucheries-charcuterie (21%) et les boulangeries (dépôts de pain) (14%).

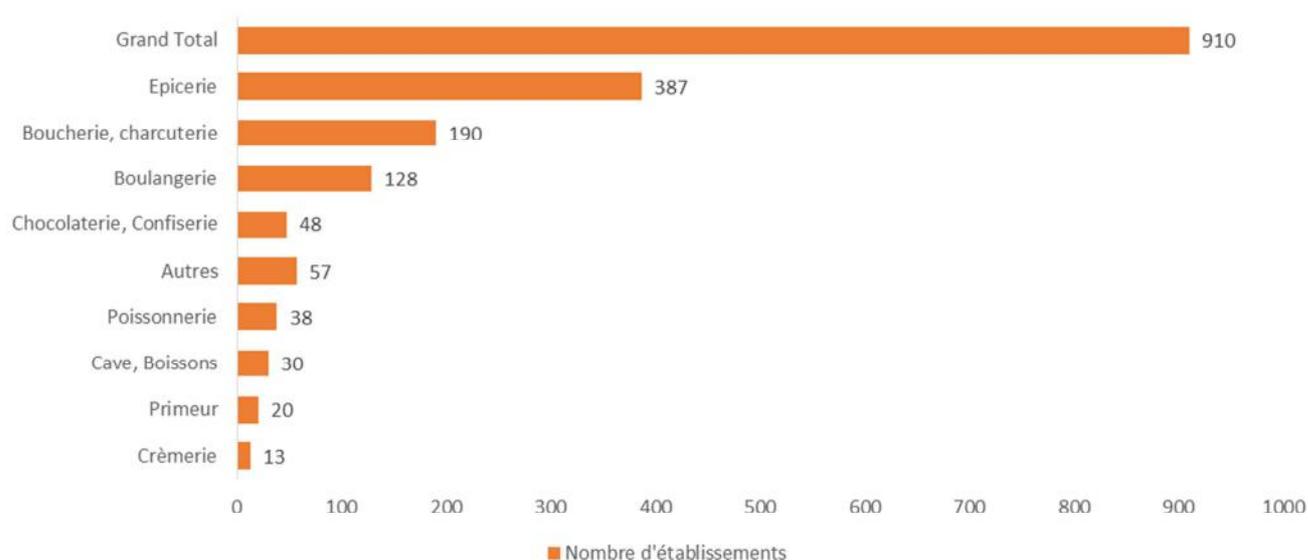


Figure 49: Nombre d'établissements par catégorie de petit commerce (Source : ONSS données décentralisées, 2012)

VIII.4.1.1.2. Emploi

Le secteur du petit commerce alimentaire emploie 1918 ETP (Source : ONSS, 2012).

Les commerces qui emploient le plus sont les épiceries (34%), les boucheries-charcuterie (23%) et les boulangeries (dépôts de pain) (14%).

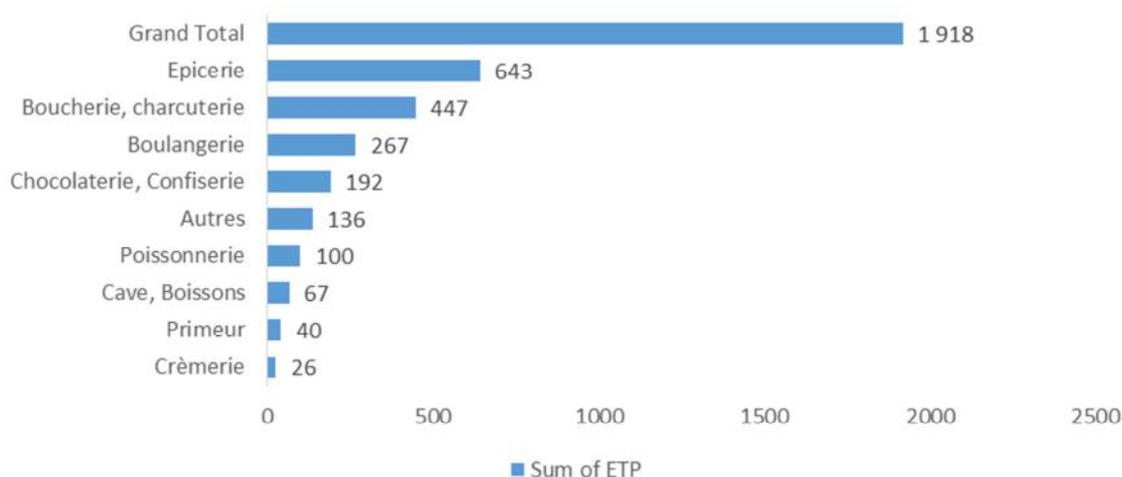


Figure 50: Effectif par catégorie de petit commerce (Source : ONSS, données décentralisées, 2012)

VIII.5. L'alimentation biologique

VIII.5.1. METHODOLOGIE DE L'APPROCHE PAR LA DEMANDE

- Estimation du chiffre d'affaires de l'alimentation biologique à Bruxelles et répartition par catégorie de produit (hors vin):
 - Méthode 1 : Estimations à partir de l'étude VLAM
 - Le chiffre d'affaires de l'alimentation biologique selon l'étude VLAM ne considère pas toutes les catégories existantes de produits bios. Il sera cependant considéré ici comme le chiffre d'affaires du bio en Belgique hors vins.
 - L'enquête sur le budget des ménages est utilisée pour calculer la part des dépenses alimentaires belges réalisées en région Bruxelles-Capitale (9.48%). La part des dépenses belges en bio réalisées en région bruxelloise serait plus pertinente ici. La donnée n'a pas été trouvée.
 - La répartition du chiffre d'affaires par catégorie de produits de VLAM est reprise. Les produits dont la part dans le chiffre d'affaires n'est pas spécifiée dans l'étude sont réunis dans la catégorie « Autres ». Il s'agit de produits d'épicerie (pâtes, riz, céréales), de biscuits et de surgelés.
 - Méthode 2 : Estimations à partir des données Gfk reprises dans l'étude VLAM. La catégorie « Autres » évoquée dans la méthode 1 regroupant des produits très différents, nous avons souhaité analyser les données sources afin de comparer les résultats.
 - Les dépenses par personne présentées dans l'étude VLAM (données sources Gfk) sont reprises par catégorie de produit.
 - Le chiffre d'affaires belge est calculé à partir de la population belge 2012.
 - Le chiffre d'affaires à Bruxelles est calculé via la part des dépenses alimentaires à Bruxelles. La part des dépenses belges en bio réalisées en région bruxelloise serait plus pertinente ici.
 - Les substituts de viande sont classés dans fruits et légumes. Les substituts laitiers sont classés dans produits laitiers. Les produits « Autres » ne sont pas spécifiés dans l'étude.
 - Méthode 3 : Estimations à partir des données EU-HBS
 - Les dépenses par personne en Belgique entière sont regroupées par catégories selon la segmentation par produit Nielsen, auxquelles les catégories de produits manquantes (fruits et légumes, viande, œufs, poisson et crustacés) sont ajoutées.

- Le chiffre d'affaires belge est calculé à partir de la population belge 2012.
- Le chiffre d'affaires à Bruxelles est calculé via la part des dépenses alimentaires à Bruxelles. La part des dépenses belges en bio réalisées en région bruxelloise serait plus pertinente ici.

Selon ces trois méthodes, la part d'alimentation biologique belge dépensée par les bruxellois est considérée identique à la part d'alimentation conventionnelle belge dépensée par les bruxellois. Or le marché biologique est plus dynamique à Bruxelles que dans le reste de la Belgique.

- Estimation du chiffre d'affaires de l'alimentation biologique (total)
 - Les données suivantes de l'étude Ubi France Bruxelles sont utilisées pour calculer le chiffre d'affaires du vin bio :
 - Importations belges de vins hors réexportations, en volume (2006)
 - Part des importations en volume à destination de la région bruxelloise
 - Valeur moyenne des importations par unité de volume
 - Part de marché estimée des vins biologiques (estimation Ubi France Bruxelles)
 - Ce chiffre est ajouté aux chiffres d'affaires du bio calculés précédemment, quelle que soit la méthode.
- Répartition du chiffre d'affaires par canal de distribution :
 - Les chiffres de l'étude VLAM sont repris en resegmentant les canaux de distribution comme suit :
 - Supermarchés = supermarchés + hard discount
 - Grande distribution = supermarchés + hard discount + supérettes
 - La répartition du chiffre d'affaires par canal de distribution à Bruxelles est assimilée à celle de la Belgique entière.
- Comparaison de la répartition du chiffre d'affaires par catégorie de produits entre marché bio et marché conventionnel :
 - Les chiffres de l'étude VLAM sont repris, considérant que les comportements à Bruxelles sont les mêmes qu'en Belgique.
 - L'approche par la demande est utilisée pour obtenir un résultat comparatif. Les données de l'étude EU-HBS (Belgique entière) sont regroupées en catégories Nielsen et en catégories de produits frais manquantes.
- **Part du biologique dans l'offre alimentaire par catégorie de produit :** l'approche par la demande est utilisée (EU-HBS) en utilisant la segmentation de Nielsen.

VIII.6. Le commerce équitable

Correspondance entre la segmentation RDC et la segmentation Max Havelaar			
Segmentation RDC	Segmentation Havelaar	Remarques	
Boissons alcoolisées	Bière et spiritueux	aucune	
	Vins		
Fruits et légumes	Fruits frais		
	Légumes frais		
	Bananes fraîches		
	Noix et fruits secs		
Boissons chaudes	Thé et infusions		
	Café chaud		
Chocolat, confiserie, biscuiterie	Chocolat et cacao		Le cacao devrait faire partie des boissons chaudes mais ne peut pas être séparé ici.
	Biscuits et confiserie		aucune
Epiceri	Sucre		
	Epices et assaisonnements		
	Riz et pâtes		
	Riz et quinoa		
	Miel		
	Confiture et tartinables		
Boissons softs	Jus	Le thé, le café et le cacao ayant déjà été mentionnés dans d'autres catégories, les boissons softs sont classés ici, même si une partie d'entre elles peut être chaude.	
	Boissons softs (chaudes et froides)		
Divers (desserts et glaces)	Desserts et glaces	La composition des desserts n'étant pas connue, elle ne peut être classée dans produit laitiers ou surgelés. De nombreux acteurs du commerce équitable vendent par exemple des compotes de fruits.	

